DOSSIERS ET REPERES

Pages 2, 3, 4, 5, 6 & 7

Résultats de la COP 21 à Paris

GESTION D'ENTREPRISE

Pages 14 & 15

La responsabilité sociétale des entreprises

L'Administrateur Directeur Général du Groupe IHEM, Monsieur Constant Oyono Ebang Obame, adresse ses voeux les meilleurs de santé et de prospérité, à tous les partenaires du Groupe et à tous ceux qui leur sont chers, pour 2016. Que Dieu vous bénisse tous.

Potentiel

Agenda des décideurs

N°0040 du jeudi 07 janvier 2016 — 5 000 exemplaires

JOURNAL DE PROMOTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET COMMERCIALE — 1000 F cfa

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Pages 8, 9, 10 & 11

Energies renouvelables et développement de l'Afrique

EDITORIAL

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis la conférence de Bandoeng en 1955 aux années 1990 à 2000 avec l'insertion des pays en développement dans le processus de mondialisation, le "consensus de Washington" a libéré de nouveaux débats sur l'économie du développement. En effet, s'il est admis depuis longtemps que les entreprises ont pour vocation principale de produire des biens et des services et de repartir la richesse qu'elles créent, leur rôle social et leur finalité n'ont été mis en lumière que beaucoup plus récemment.

La décision (qui est un processus conduisant à un choix portant sur la mise en œuvre des ressources ou la détermination d'objectifs compte tenu d'un ou plusieurs critères d'évaluation des solutions) considérée comme l'acte essentiel du dirigeant qui oriente le destin de l'entreprise, doit de ce fait, obéir à une démarche rigoureuse. Dans les économies développées contemporaines, les entreprises ne se permettent plus de commencer par produire des biens et des services pour ensuite chercher à les écouler auprès des consommateurs. Actuellement, les entreprises ne produisent que ce qu'elles sont quasiment certaines de vendre. La connaissance préalable du consommateur devient donc un élément essentiel de la vie de l'entreprise conduisant à la nécessité d'une bonne connaissance du marché auquel sont destinés les biens et les services produits par l'entreprise et pour la cause.

Or, si les actions mercatiques incluent la gestion des systèmes de production, l'évolution de la production, la logistique, l'approvisionnement, les choix financiers, la pratique de la gestion des ressources humaines et les structures d'organisation, l'entreprise se doit aujourd'hui, dans sa démarche stratégique, de prendre en compte la dimension sociétale, l'éthique, l'environnement et l'intérêt général. Et c'est tout le sens de notre propos et du rapport que nous nous permettons d'établir (au lendemain de la conférence sur le climat COP 21 tenu récemment à Paris), entre "la gouvernance d'entreprise et le développement durable" si tant est que l'entreprise entretient des relations permanentes avec son environnement qui peut se définir comme l'ensemble des facteurs extérieurs qui influencent l'entreprise ou sont influencées par elle (facteurs démographiques, sociaux, culturels, macroéconomiques, microéconomiques, technologiques, juridiques, écologiques et politiques).

Si donc l'évolution de l'environnement a des conséquences vitales pour l'entreprise (la stratégie qu'elle détermine traduit sa capacité de s'adapter ou d'anticiper ses variations) et si les actions de l'entreprise sur l'environnement (par sa présence et son comportement l'entreprise a des effets directs - débouchés pour les sous traitants - et indirects - modification du jeu de la concurrence) constitue un vecteur de dynamisme économique pour son environnement local (création d'emplois, relations avec ses partenaires, prélèvements des collectivités locales), la culture d'entreprise elle, implique une manière spécifique de réagir aux situations courantes ou exceptionnelles de la vie de l'entreprise et façonne sa culture (évolution des activités, des technologies, des structures, des stratégies, des équipes dirigeantes).

Gouvernance d'entreprise et développement ou, l'entreprise face à son développement et à celui de la communauté des hommes, nous amène sans conteste à relever avec Sylvie Brunel que: " Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. "Mais dans la mesure où tout développement se doit d'être durable, voudrait-on penser que le développement en soi ne peut par nature être durable? Dans tous les cas, aujourd'hui, pour que les entreprises durent dans le temps et dans l'espace, et au moment où le monde entier lutte contre les émissions des gaz à effet de serre et le rechauffement climatique, celles-ci se doivent de prendre en compte, dans leurs besoins en ressources, les 3 M - Menaces qui pèsent sur le planète, Misères (problèmes) des hommes, Manques (carences) de la gouvernance mondiale. ■ **Constant OYONO, MBA de Sciences de gestion**

Les énergies renouvelables sont une alternative crédible pour le développement de l'Afrique à l'heure du déclin de l'industrie pétrolière.

Dans ce numéro :

NOTES DE LECTURE

Lire ODYSSEES

par Ludovic Obiang et Alphonse Ndinga

Pages 18, 19 & 21

GESTION D'ENTREPRISE

Installation de la junior entreprise de l'IHEM

Page 24

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Du dialogue national inclusif au Gabon

Pages 16 & 17

DOSSIERS & REPERES

Résultats de la COP 21 à Paris : les enjeux géopolitiques et géoéconomiques

Le 12 décembre 2015 au Bourget à Paris, les Etats, les gouvernements et les Organisations de la Société Civile ont voulu écrire une nouvelle page de l'histoire du climat. En effet, après plus de deux semaines d'intenses tractations et de recherche d'un compromis, les délégués des 195 Etat participants à la Cop21 ont adopté un accord «historique» pour la limitation du réchauffement planétaire à 2 voire 1,5 degrés. Cet accord, reposant sur 140 engagements, prévoit des financements pour les pays en développement et une révision régulière des engagements des pays pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. Même si les ONG ont déploré un manque de clarté sur les moyens pour atteindre les objectifs visés d'«un accord différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant». Tel que l'a définit le président de la Cop21, Laurent Fabius, en présentant l'accord universel sur le climat, adopté par consensus. C'est à ce niveau que la mise en pratique des négociations climatiques ne pourrait se limiter à une discussion technique entre experts sur la foi de données scientifiques : elle doit prendre la forme d'un dialogue relatif aux enjeux géopolitiques et géoéconomiques ouvert et nourri par une réflexion éthique qui implique les citoyens.

Après avoir unanimement salué la réussite de ce challenge diplomatique ayant permis d'unir tous les Etats pour la même cause, «lutter contre le réchauffement dont l'ampleur menace la planète de catastrophes climatiques», il est désormais temps de réfléchir sur les moyens de rendre cet accord contraignant. Il faudrait déjà être capable de mesurer exactement les émissions de gaz à effet de serre, ce qui n'est pas une mince affaire, même en utilisant des satellites. Il y aurait aussi nécessité d'arriver à fixer la date pour un pic d'émissions mondiales de gaz à effet de serre. Surtout, il faut mettre en place un mécanisme de sanction à l'endroit des pays fautifs. Tout cela contribuerait à rester concentré sur les trois objectifs de la COP 21.

En effet, les trois enjeux de la COP 21 consistaient à répartir équitablement l'allocation carbone ("budget") entre les pays, les adapter au changement climatique, et faire du combat pour le climat une arme de réduction des inégalités: voilà les trois enjeux géopolitiques de la COP 21 qui ne doit pas se résumer en une discussion technique.

Alors que la COP 21 a rendu ses conclusion il y a bientôt un mois à Paris, il apparaît de plus en plus clairement que la mise en application de l'Accord climat n'est pas l'efficacité économique mais la justice sociale. La « croissance verte » est une ambition du siècle passé qui n'a qu'un faible pouvoir mobilisateur dans un monde rongé par les injustices. Il importe bien plutôt de souligner le potentiel d'égalité d'une action résolue contre le changement climatique, au plan local et global.

Premier enjeu: répartir le budget carbone

Trois enjeux permettent de comprendre que la justice sociale se trouve au cœur des négociations climatiques. Le premier tient au choix des critères de répartition du budget carbone entre les pays en vue d'atténuer le changement climatique (environ 1 200 milliards de tonnes de carbone qu'il reste à émettre dans les trois à quatre prochaines décennie pour limiter la hausse des températures terrestres autour de 2 degrés d'ici à la fin du 21e siècle).

* Divers indicateurs peuvent être utilisés à la fois pour estimer ce budget carbone et pour le répartir équitablement entre les pays, et ces indicateurs doivent être débattus, mais on ne pourra pas, en tout état de cause, faire l'impasse sur cet enjeu dans l'application de l'accord-climat de la Cop21. On peut montrer que l'application d'un critère hybride, mais relativement simple de justice climatique, aboutit à diviser par presque deux les émissions mondiales dans les trois prochaines décennies, ce qui permet de garantir l'objectif des 2 degrés et même de viser une hausse des températures proche de 1,5 degré, renforçant ainsi le caractère juste de cette règle commune à l'égard des pays et des groupes sociaux les plus vulnérables.

Deuxième enjeu: l'adaptation au changement climatique

Le deuxième enjeu est celui de l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire à la fois l'exposition et la sensibilité différenciée, selon les pays et les groupes sociaux, à l'égard des phénomènes climatiques extrêmes et la hausse des températures planétaires. Il importe ici aussi de choisir des indicateurs pertinents de vulnérabilité a pour répartir justement les financements disponibles (qui devront être portés à 100 milliards de dollars par an dès 2020). Mais, il sera très difficile de mobiliser les sommes nécessaires sans faire évoluer les points d'aacord sur les négociations climatiques de la logique quantitative actuelle vers une logique de prix.

Troisième enjeu: la lutte contre les inégalités

Enfin, la lutte contre les inégalités apparaît comme le moyen le plus efficace d'impliquer les citoyens dans le dialogue climatique. La lutte contre le changement climatique doit être comprise non pas comme une menace sociale ou une opportunité de profit mais comme un levier d'égalité : une chance de réduire les disparités de développement humain entre les pays et au sein des pays.

Le cas de la Chine montre comment la contrainte de la réduction des émissions de CO2 peut se transformer en instrument de réduction des inégalités : la limitation de la consommation de charbon réduit, simultanément, les émissions de gaz à effet de serre du pays et les dégâts des particules fines sur la santé des chinois, ceux-ci étant répartis de manière très inégale sur le territoire et donc au sein de la population. Il en va de même de la souhaitable régulation du trafic automobile dans les zones urbaines françaises, qui représenterait à la fois un gain sanitaire et une réduction des émissions liées à la mobilité.

Ce double dividende climat-santé (réduire les émissions afin de contenir le réchauffement a un effet indirect, l'amélioration de la santé) doit donc être mis au cœur de l'application de l'accord de Paris. La lutte contre le changement climatique est une chance de réduire des inégalités qui s'annoncent ravageuses : en croisant la carte « sociale » et la carte « climatique », nous pouvons ainsi prévoir que l'impact des canicules sera le plus fort dans les régions où l'exposition climatique est importante et où la part des personnes âgées isolées est élevée. Le risque climatique est un risque social-écologique. L'inégalité face à ce risque est une inégalité environnementale. La COP 21 n'a pas eu pour but de « sauver la planète » et encore moins de « sauver la croissance » mais de « sauver notre santé » en protégeant les plus vulnérables du pire de la crise climatique.

Les préoccupations climatiques s'affirment donc comme un enjeu politique. En fait, l'actualité terroriste et l'état d'urgence qui ont suivi les attentats du Bataclan et autres, ont failli éclipser la « COP21 » qui s'est tenue à Paris. Pourtant, cette conférence a été un événement fondamental : considérée sur le long terme, elle est sans doute plus importante pour le siècle à venir que les légitimes préoccupations sécuritaires de cet automne 2015. Si les médias n'ont pas manqué de superlatifs pour dire qu'elle a pour but de « sauver la planète », elle s'est inscrite surtout dans un mouvement de construction d'un horizon politique sur des problèmes complexes et graves de nature globale.

D'un constat scientifique à un problème sociétal

Le climat de la Terre se réchauffe de manière rapide et l'activité humaine, par le rejet de grandes quantités de gaz à effet de serre (GES) comme le CO2, en est la principale raison. Les travaux scientifiques menés sur la question depuis une trentaine d'années ne laissent, aujourd'hui, pas de place au doute. La question fait largement consensus depuis plus d'une dizaine d'années dans les communautés scientifiques concernées. Ce consensus, observable dans les publications scientifiques, est reflété, de manière chaque fois plus affirmée, par les rapports successifs du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, créé en 1988), dont le premier groupe de travail produit une synthèse critique des recherches scientifiques sur la question. Ce réchauffement va entraîner une série de conséquences sur le système climatique, les écosystèmes, la chaîne alimentaire. Donc sur les sociétés humaines qui sont particulièrement vulnérables à la hausse du niveau des océans (une part importante de la population mondiale et des grandes métropoles se situe à proximité des côtes) et aux modifications des rendements agricoles dans les zones les plus touchées. Le changement climatique ne menace pas « la planète », mais bien nos organisations politiques, économiques et sociales. C'est ce que montre notamment la synthèse du second groupe de travail du GIEC. Le seuil de réchauffement à ne pas dépasser a été fixé à environ 2°C par rapport à la température moyenne avant l'ère industrielle (soit le XIXe siècle). Ces 2°C correspondent à un seuil déterminant au-delà duquel on craint des emballements irréversibles du système climatique générateur de nombreuses turbulences jusqu'à un nouvel équilibre. Au-delà de ce seuil, les conséquences à long terme du réchauffement ne peuvent être envisagées avec précision. Pour limiter et accompagner les effets inévitables du réchauffement sur les sociétés humaines, diverses stratégies peuvent être envisagées, notamment réduire drastiquement les émissions humaines de gaz à effet de serre. C'est sur elles que se penche le troisième groupe de travail du GIEC.

Un long processus géopolitique

Le risque du réchauffement climatique pour les sociétés humaines est pris en compte, au niveau mondial, depuis une vingtaine d'années. La plupart des instances internationales et des gouvernements du monde sont d'accord sur le fait qu'une poursuite du réchauffement aura à terme des conséquences importantes sur les équilibres mondiaux, et qu'il est par conséquent nécessaire de prendre des mesures pour en limiter l'impact. Ces mesures doivent nécessairement être planétaires et coordonnées car les gaz à effet de serre engendrent un réchauffement global et sur le long terme, et non des conséquences limitées aux alentours du lieu d'émission. Si la Belgique, par exemple, décidait seule de limiter ses rejets de GES, cela n'aurait quasiment aucun impact et cela ne la protégerait pas pour autant.

Le problème, c'est que limiter les émissions humaines de gaz à effet de serre est très compliqué. D'abord, il faut bien saisir que celles-ci résultent de la plupart des activités humaines : agriculture, industrie, transports, chauffage, etc. Limiter leurs émissions, c'est nécessairement mettre en cause nos modes de vie et de développement. Ce n'est pas simple pour des raisons politiques et culturelles (il est difficile de changer fondamentalement ses habitudes), mais aussi techniques (les infrastructures sont prévues pour fonctionner des décennies).

Ensuite, en fonction de leur population et du niveau de développement, les pays sont loin d'avoir le même impact sur la situation globale et sont donc inégalement responsables du stock de gaz à effet de serre accumulé dans l'atmosphère. Proposer une politique de réduction des GES, c'est donc nécessairement désigner de « gros » et de « petits » émetteurs, ainsi que considérer que les « gros » sont plus responsables (et de ce fait indispensables à la résolution du problème) que les autres. En complément, tous les pays ne sont pas non plus égaux face aux conséquences du réchauffement. Pour faire simple, les pays du Sud et les nations insulaires sont beaucoup plus vulnérables que les puissances industrielles du Nord. Or, du fait de leur histoire et de leur (sous-)développement, les pays les plus touchés sont aussi potentiellement ceux qui ont émis le moins de gaz à effet de serre ces deux derniers siècles. Enfin, ces actions ont nécessairement un coût (pour les États, pour les entreprises, etc.) qui n'est pas soutenable par tous.

C'est dans ce cadre qu'ont été menées jusqu'ici les négociations sur le climat. La méthode a consisté à définir pour chaque pays des objectifs en termes de réduction d'émissions, calculés en fonction de la taille et de la richesse du pays. Cela a donné, en 1997, le fameux « protocole de Kyoto ». Ce fut assurément un grand pas en avant car, pour la première fois, un accord de dimension planétaire était atteint

(Suite en page 3)

DOSSIERS & REPERES

Résultats de la COP 21 à Paris : les enjeux géopolitiques et géoéconomiques

(Suite de la page 2)

sur cette thématique, pour une durée de quinze ans. Le problème, c'est qu'il est resté très incomplet. D'une part, il ne couvre qu'une faible proportion (environ 15%) des émissions mondiales de GES. Ainsi, les deux principaux émetteurs de gaz à effet de serre n'ont pas intégré le processus :

- les États-Unis : ils ont refusé de ratifier un accord contraignant susceptible de remettre en cause un American Way of Life reposant en grande partie sur la consommation pétrolière ;

- la Chine : elle est exemptée, comme d'autres, en tant que « pays en voie de développement », afin que les objectifs de Kyoto n'entravent pas son développement économique.

D'autre part, une grande partie de l'accord s'est axé autour de la mise en œuvre de « permis de polluer » aux effets pervers. L'idée initiale était de définir une quantité maximale de GES qui pourrait être émise chaque année, compatible avec une limitation du réchauffement. Chaque pays se voyait octroyer une fraction de cette quantité maximale, sous forme de quota, avec toute liberté pour réguler à sa façon ses propres émissions. Cependant, au lieu de réduire de manière significative leurs émissions de GES, un certain nombre d'acteurs (pays, entreprises) se sont contentés d'acheter des droits de polluer supplémentaires aux pays pauvres susceptibles de ne pas atteindre leur quota, sans aucun effet structurel sur les émissions des pollueurs.

En fin de compte, si quelques pays ont significativement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre (surtout en Europe : Royaume-Uni, France, Allemagne), les émissions globales n'ont cessé d'augmenter, avec pour conséquence un risque accru de réchauffement. Certains États (comme le Canada), ayant constaté que les objectifs n'étaient pas remplis, ont mis en avant leur souhait de quitter le processus pour échapper à toute forme de pénalité. Par ailleurs, le monde de 2015 n'est plus celui de 1997, notamment en termes de développement et d'industrialisation. Cette situation crée des tensions, notamment entre pays du Nord (qui estiment que la contribution du Sud pourrait être plus importante) et du Sud (qui ne s'estiment pas responsables et donc pas concernés, les pays du Nord étant à l'origine de l'essentiel des émissions des 150 dernières années). Les quotas fixés par le protocole de Kyoto se sont donc assez rapidement retrouvés en décalage avec la réalité des émissions, un nombre important de pays fortement émetteurs se voyant dispensés d'action. Mettre à jour ces accords a été l'objet du « processus de Montréal » (2005) chargé de préparer un nouvel accord destiné à remplacer le protocole de Kyoto, puis de Durban (2011) où a été acceptée l'idée d'un « Fonds vert » pour aider les pays les plus pauvres.

Les enjeux de la COP21

Cet « après-Kyoto » est discuté depuis de nombreuses années, mais les États peinent à trouver un accord en raison des intérêts divergents. La conférence de Copenhague en 2009 (COP15) a échoué du fait de l'impossibilité des négociateurs à s'entendre sur des engagements chiffrés et sur la répartition de l'effort entre les différents pays.

Après plusieurs années de négociations, la COP21 de Paris a été donc très importante : elle a eu pour objectif de définir les contours d'un accord global de réduction des émissions de GES, y compris pour les pays en voie de développement, en contrepartie d'une aide accrue au développement et d'un accès aux technologies « propres ». Les choses sont toutefois loin d'être gagnées. Malgré les discours, les pays ne semblent pas prêts à se lancer dans des transformations fondamentales. Les propositions des 170 pays qui ont remis une estimation chiffrée de leurs efforts à venir devraient permettre de stabiliser le réchauffement au-dessus de 3°C (soit bien plus que l'objectif annoncé). Les 2°C semblent un objectif trop ambitieux pour certains, alors que des pays insulaires particulièrement menacés par la hausse du niveau des mers voudraient fixer la barre à 1,5°C. Sur le plan politique, deux points achoppent particulièrement.

D'une part, le caractère contraignant de l'accord n'a pas fait l'unanimité générale. Si la plupart des pays ont cette fois annoncé des objectifs chiffrés, y compris des pays gros émetteurs et traditionnellement frileux en la matière (comme les États-Unis ou la Chine), nombre d'entre eux ont émis des réserves d'un accord contraignant, pour des raisons très diverses. L'Administration américaine, par exemple, s'y est opposée pour des raisons de politique intérieure : un accord contraignant devrait nécessairement être avalisé par un Congrès où le Parti démocrate du président Barack Obama n'a plus la majorité. La Chine refuse, elle, par principe de ce qu'elle considère comme une forme d'ingérence dans sa politique intérieure.

D'autre part, le financement du développement des pays du Sud pose problème. Si le principe semble globalement accepté, les donateurs se font par contre plus rares parmi les États riches en bute à une économie en difficulté et faisant face à des crises diverses jugées plus prioritaires (accueil des migrants, urgence sécuritaire). Il n'y a pour l'heure aucune garantie quant aux mécanismes permettant d'assurer la disponibilité des 100 milliards de dollars annuels annoncés en 2009. Or, sans garantie, un certain nombre de pays avaient menacé de s'opposer à l'accord, fragilisant ainsi tout l'édifice, avec risque de défections en cascade. Heureusement, il y a eu plus de peur que de mal.

À cela, s'ajoutent d'autres éléments de nature à compliquer l'application de l'accord issu des négociations, comme des intérêts divergents ou des stratégies propres à certains regroupements de pays. Certains pays (comme l'Australie ou jusqu'à récemment le Canada) ne se sont engagés dans le processus qu'à reculons et risquent de prendre le premier prétexte venu pour se retirer. Enfin, des intérêts industriels et économiques influent sur la position des États, dans le Nord (où se situent la plupart des grandes multinationales) comme dans le Sud (en particulier les pays émergents comme le Brésil ou l'Inde voulant consolider leurs champions économiques nationaux). En cas de défections, le risque d'entraînement en cascade est élevé.

Climatosceptiques : une opposition plus idéologique que scientifique

On objectera que tout le monde ne partage pas cette vision : ceux que l'on nomme « climatosceptiques » mettent en cause l'idée même d'un consensus scientifique sur le réchauffement. N'est-il pas dangereux d'envisager le climat comme objet politique alors que les certitudes scientifiques ne seraient pas acquises ?

Pour répondre, il faut comprendre ce mouvement climatosceptique. On regroupe sous cette étiquette des acteurs aux positions qui sont loin d'être monolithiques : certains contestent l'existence d'un réchauffement (et annoncent même un refroidissement), d'autres contestent son origine anthropique (mais avancent des explications alternatives, parfois incompatibles entre elles : les volcans, les nuages, les cycles orbitaux, les rayons cosmiques), d'autres enfin contestent l'honnêteté des scientifiques et méthodes portant le constat (la climatologie serait simplement une « science pourrie »). Ce qui fait l'unité de ces climatosceptiques ne tient donc pas tant à leurs apports à la compréhension scientifique du climat qu'à leur rejet commun du consensus incarné par le GIEC et une opposition à la mise en place de politiques environnementales contraignantes (ce qui explique que certains sont soutenus par les lobbies pétroliers). Ces mouvements placent leurs discours sur le terrain de la science, en utilisant des arguments présentés comme scientifiques ou en reproduisant certains de ses codes (mise en avant de titres académiques, de publications), tout en restant en-dehors des espaces et controverses scientifiques. Ces thèses sont avant tout portées dans l'espace médiatique (journaux, éditoriaux, publications grand public) et non scientifique (revues, séminaires, congrès) : elles sont scientifiquement (quasi) inexistantes.

Comme le montrent notamment les historiens des sciences américains, Naomi Oreskes et Erik Conway, les figures de proue « climatosceptiques » semblent avant tout motivées par des considérations idéologiques : bloquer, en instillant le doute sur les résultats scientifiques, toute forme de réglementation environnementale contraignante susceptible de mettre en péril le libre marché qui devrait régir le monde. Ces mouvements « climatosceptiques » s'ancrent profondément dans le débat politique et idéologique américain (ils sont proches des républicains, des conservateurs et des Tea Parties, opposés aux démocrates plus favorables à des politiques environnementales contraignantes) et agitent régulièrement le spectre d'un « gouvernement mondial » qui serait mis en place à la faveur de la question climatique. Les discours climatosceptiques s'y implantent d'autant mieux qu'ils peuvent facilement s'articuler aux discours conspirationnistes de certains courants de la droite américaine : de la même manière que le gouvernement mentirait, avec la complicité des scientifiques, à propos des OVNI ou des attentats du 11 septembre 2001, la question climatique relèverait d'un hoax entretenu par une clique politico-scientifique aux motivations douteuses.

En définitive, alors que les scientifiques se sont succédés dans les médias pour parler des préoccupations purement climatiques, on constate que l'enjeu du dossier est bien plus géopolitique et géoéconomique que scientifique. En effet, la question n'est plus de savoir s'il y a un réchauffement dû aux activités humaines – ce constat est entériné scientifiquement depuis plusieurs années – mais de savoir sur quelles bases envisager le développement économique et social du demi-siècle à venir de sorte à permettre à un certain nombre de pays de sortir du sous-développement sans mettre en péril de manière irréversible l'organisation de nos sociétés reposant sur un climat moyen qui appartient de plus en plus au passé. Le débat est éminemment politique, dans un sens noble : comment concevoir la production, la consommation, le partage des ressources, le mode d'organisation des échanges ? Finalement, quel(s) choix de société ?

■ **Dr Jonathan NDOUTOUME NGOME, Maître Assistant CAMES**

Potentiel brèves

FERMETURE DE LA SECONDE SESSION DU PARLEMENT

Conformément aux dispositions constitutionnelles, la seconde session du parlement s'est récemment achevée. C'était l'occasion pour les présidents des deux chambres de dresser le bilan de leur action à la tête des institutions qu'ils gèrent. Dans son propos, le chef de la représentation nationale a exhorté les parlementaires et l'élite dirigeante du pays à entendre la voix du peuple.

DISCOURS A LA NATION DU CHEF DE L'ETAT

Comme à l'accoutumé, le président de la république Ali Bongo Ondimba a prononcé son traditionnel discours à la nation à l'occasion des fêtes du nouvel an. Dans son discours aux allures de bilan, le Chef de l'exécutif a reconnu que beaucoup reste a faire tout en soulignant que ce qui a été fait n'est pas négligeable. Il revient donc au gouvernement du professeur Daniel Ona Ondo de tout mettre en œuvre pour que les aspirations du peuple soient comblées.

CÉLÉBRATION DU NOUVEL AN À LIBREVILLE

C'est avec beaucoup de ferveur que les

librevillois ont accueilli la nouvelle année. Ils étaient nombreux dans les points chauds de la capitale à célébrer la nouvelle année. Pour prévenir les débordements souvent inévitables dans de telles circonstances, le gouvernement a mis sur pieds un important dispositif de sécurité.

AUBAMEYANG, BALLON D'OR AFRICAIN

Le capitaine des panthères du Gabon, Pierre-Emerick Aubameyang a été sacré meilleur joueur Africain de l'année le 7 janvier dernier à Abuja au Nigeria à l'occasion d'une cérémonie consacrée à cet effet. Cette distinction qui est loin d'être usurpée, vient récompenser une saison pleinement accomplie par le capitaine des panthères avec son club le Borussia Dortmund au sein duquel il évolue depuis trois saisons.

La rédaction

Le saviez - vous?

- **448 millions d'enfants souffrent d'insuffisance pondérale ;**
- **Aujourd'hui, 42 millions de personnes vivent avec le virus du SIDA, dont 39 millions dans des pays en développement ;**
- **Plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau salubre ;**
- **En Afrique sub-saharienne, une personne sur trois souffre de faim chronique ;**
- **2,8 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de 2 dollars par jour.**

La rédaction

DOSSIERS & REPERES

La question des changements climatiques dans le monde

Le changement climatique est l'une des préoccupations majeures de l'humanité en ce début du XXIème siècle. Il est souvent la une de l'actualité. Les médias croient que le dérèglement climatique est aujourd'hui à l'origine des ouragans violents, les inondations catastrophiques, la fonte accélérée des eaux Pôles Nord et Sud ou encore l'avènemenat du barracuda près des côtes bretonnes. Les chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent pour en discuter. Des organisations non gouvernementales, des multinationales, des citoyens se mobilisent. Mais la situation est elle aussi grave et à la hauteur de la mobilisation actuelle ? Les opinions sont partagées. Il y a les convaincus et les sceptiques, ceux qui sont sûrs de savoir et ceux qui ne savent pas quoi penser. Qu'il s'agisse de questions scientifiques ou de politiques à mener, les controverses sont nombreuses et parfois très vives. Dans un style simple et direct, nous voulons nous interroger sur les enjeux scientifiques et sociétaux de cette préoccupation fondamentale pour l'avenir de la planète. Afin de permettre au lecteur de se faire une opinion, nous nous efforcerons avec une certaine objectivité et sans passion de faire le tri entre les mythes et les réalités et de mettre à jour les incertitudes et les zones d'ombre qui persistent, après les derniers développements de la question du changement climatique à la Cop 21 à Paris, du 11 novembre au 12 décembre 2015.

De manière basique, le réchauffement climatique, également appelé réchauffement planétaire, ou réchauffement global, est un phénomène d'augmentation de la température moyenne des océans et de l'atmosphère terrestre, mesuré à l'échelle mondiale sur plusieurs décennies, et qui traduit une augmentation de la quantité de chaleur de la surface terrestre. Dans son acception commune, ce terme est appliqué à une tendance au réchauffement global observé depuis le début du XXe siècle.

Les dérèglements climatiques se traduisent donc par une multiplication des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations, fonte accélérée des glaciers- se multiplient dans le monde, en raison du réchauffement lié aux gaz à effet de serre, et donc aux ressources fossiles (charbon, pétrole ou gaz). Limiter cette hausse à moins de 2°C était l'objectif de la Conférence climat de Paris, la COP 21 où 195 pays se sont accordés.

En effet, la Conférence de Paris sur le climat a eu lieu du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget en France. Elle a été à la fois la 21e conférence des parties (d'où le nom COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11e conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP-11). Chaque année, les participants de cette conférence se réunissent pour décider des mesures à mettre en place, dans le but de limiter le réchauffement climatique.

Ce sommet international qui s'est tenu au Parc des expositions de Paris-Le Bourget a réunit 195 pays. La conférence qui devait se terminer le 11 décembre 2015, a été finalement prolongée jusqu'au lendemain : le 12 décembre 2015, un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, a été validé par tous les participants, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

Aux termes d'intenses négociations qui ont nécessité une prolongation des travaux jusqu'au 12 décembre 2015, pour conclure un accord devant donner une ampleur inédite à la lutte contre le réchauffement climatique, les délégations qui ont négocié jour et nuit sur la fin de la COP, se sont retrouvées à 17H30 en vue d'une adoption formelle du texte. Il n'y a pas eu de vote, le consensus étant requis dans le cadre de la Convention climat de l'ONU, les délégations des 195 pays présentes à Paris ont adopté le premier accord mondial concernant le climat. Ce traité contraignant de 39 pages et 29 articles, a pour but de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C Une avancée sans précédent dans la lutte contre le réchauffement de la planète, source de dérèglements et de menaces croissantes pour l'homme et la nature.

L'Accord de Paris est historique et le 12 décembre 2015 restera comme une grande date pour la planète à travers la prise de conscience mondiale face au constat scientifique unanime : l'atmosphère de la planète Terre, notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine. La conférence de Paris avait donc pour but d'apporter une réponse à ce phénomène qui met en péril l'avenir de la présence humaine dans certains endroits de la planète.

Limiter l'augmentation de la température en dessous de 2 degrés constitue ainsi le tournant majeur de cet accord vers un nouveau monde. Les scientifiques considèrent que des grands risques existent en effet au-dessus de cette température. L'accord se fixe même pour la première fois de tendre vers 1,5°C d'augmentation, afin de permettre la sauvegarde des Etats insulaires, les plus menacés par la montée des eaux.

186 pays (au 12 décembre 2015) ont publié leur plan d'action au cours de l'année 2015: chacun de ses plans détaillent la façon dont les pays projettent de faire baisser leurs émissions de gaz à effet de serre. L'organisation des Nations unies en charge des changements climatiques (la CCNUCC) a fait une évaluation de ces contributions le 1er novembre 2015. Cette étude montrait que, malgré le mouvement sans précédent de mobilisation engagé par les Etats, le réchauffement de la planète devait encore se situer entre 2,7 et 3 degrés, soit au-dessus du seuil fixé par les scientifiques.

L'Accord de Paris demande donc à chacun des pays de revoir tous les cinq ans à partir de 2020 ces contributions, sans pouvoir en faire baisser les objectifs et en incitant, au contraire, chacun des Etats à faire mieux. Découvrir le texte de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, les émissions devront atteindre un pic aussi vite que possible, et les pays viseront à atteindre la « neutralité des émissions » dans la 2ème partie du siècle. C'est un vrai tournant. Nous allons progressivement quitter les énergies fossiles les plus polluantes afin d'atteindre cet objectif.

Il reste maintenant à identifier les autres moyens à disposition des Etats pour limiter l'augmentation des températures. L'accord reconnaît que 100 milliards de dollars (en prêts et en dons) devront être consacrés chaque année à partir de 2020 à financer des projets permettant aux pays de s'adapter aux changements climatiques (montée des eaux, sécheresse…) ou de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre. Ces financements devraient augmenter, comme le précise l'accord. Certains pays en développement, sur une base volontaire, pourront aussi devenir des donateurs pour aider les pays les plus pauvres. C'est une nouveauté. En 2025, un premier rendez-vous est prévu dans l'accord afin de prendre de nouveaux engagements chiffrés pour l'aide aux pays les plus pauvres.

Les décideurs du monde et les Etats les plus pollueurs doivent tout mettre en oeuvre pour réduire les gaz à effet de serre afin de sauver la planète.

Cependant, il convient de reconnaitre que tous les pays n'ont pas la même responsabilité dans le réchauffement climatique. Un des grands principes de la négociation climatique est de reconnaître que face au climat, les pays ont une responsabilité partagée mais différenciée, en fonction notamment de leur niveau de richesse. L'accord fixe sur les financements une obligation aux pays industrialisés de financer l'aide aux pays pauvres sur le climat, tandis que les pays en développement sont invités à contribuer sur une base volontaire.

En matière de transparence, un système permettant le suivi des engagements, plus fort qu'auparavant, et avec des flexibilités pour les pays en développement est également institué afin de suivre les efforts de chacun. Et les Etats ne sont pas seuls à pouvoir aider à protéger notre climat…

Le Bourget aura accueilli pour la première fois la « semaine de l'action » (le LPAA) permettant aux collectivités locales, aux entreprises, aux banques de se mobiliser en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est un des grands tournants que notre monde est en train de vivre. L'accord de Paris, propose la poursuite du Plan d'action Lima-Paris pour continuer à mobiliser ces acteurs. Deux « champions » seront désignés parmi ces acteurs par les deux présidences successives de la COP (France et Maroc) pour continuer à inciter les acteurs à agir.

Une chose est d'adopter un accord, une autre est de l'appliquer, après son entrée en vigueur. Après son adoption par la COP (Conférence des Parties), l'Accord de Paris sera déposé aux Nations Unies à New York et ouvert le 22 avril 2016, Journée de la Terre-Mère, pour une durée d'un an afin d'être signé. L'accord entrera en vigueur après que 55 pays comptant pour au moins 55% des émissions mondiales auront déposé leurs instruments de ratification. L'accord sera ouvert à la signature des pays le 22 avril 2016 à New York. Un double critère pour que l'accord entre vigueur : 55 pays / 55 % des émissions devront avoir ratifié l'accord.

Il faut reconnaitre que l'adoption dudit accord a été possible grâce à la mobilisation de la société civile. En effet, initié en septembre 2014 par Ban Ki-Moon, le Secrétaire Général des Nations-Unies, au Sommet Climat de New-York, le Plan d'action Lima-Paris a dépassé toutes les espérances. Ce processus inédit dans une conférence internationale sur le climat est un succès grâce à toutes les initiatives des acteurs étatiques et non-étatiques. Dès le premier jour de la COP21, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont donné une impulsion pour mobiliser la société civile. En 8 jours, 70 engagements ont été pris pour accélérer la transition vers une économie bas-carbone. Cet Agenda des Solutions - quatrième pilier de l'Accord de Paris vient amplifier une dynamique irréversible, qui doit se poursuivre dans tous les secteurs d'activités et sur tous les continents.

Les actions prioritaires de la société civile ont surtout été orientées sur l'énergie et le climat avec des propositions concrètes suivantes :

- Océan et climat : protéger l'océan et lui redonner son rôle climatique ;

- Energies renouvelables : soutenir l'accélération de leur développement et saisir les opportunités de croissance des marchés;

- Prix du carbone : favoriser l'émergence d'un prix du carbone dans un maximum de pays lors de la COP pour orienter les investissements;

- Vers une mobilité durable : soutenir le développement des véhicules électriques et l'appel à un véhicule électrique abordable pour tous

- Forêt et climat : aller vers une gestion durable des forêts et soutenir la reforestation;

- Efficacité énergétique : réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment;

- Accompagner la transition énergétique dans les territoires;

- Soutenir les entreprises de la croissance verte;

- Femmes et climat;

- Afrique et climat.

Reflétant un sentiment partagé au sein des ONG, Greenpeace a estimé que le projet marque un "tournant" et relègue les énergies fossiles "du mauvais côté de l'Histoire". Il a pour objectif de contenir le réchauffement "bien en deçà de 2°C" et appelle à "poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°", par rapport à l'ère pré-industrielle. Un but plus ambitieux que les 2°C visés jusqu'à présent, et qui était réclamé ardemment par les pays les plus vulnérables.

Par rapport aux pays en développement, l'aide aux pays en développement pour faire face au réchauffement, qui doit atteindre 100 milliards de dollars annuels en 2020, devra être "un plancher", appelé à être revu à la hausse, selon le projet. Il s'agit là d'une exigence de longue date des pays du Sud. L'objectif de parvenir en 2015 à un accord universel et contraignant a été fixé en 2011 à Durban (Afrique du Sud). Les discussions engagées ces dernières années ont culminé pendant deux semaines au Bourget, au nord de Paris.

Après l'annonce de l'accord, François Hollande a annoncé qu'il proposerait aux "pays qui veulent aller plus vite" dans la lutte contre le changement climatique de revoir leurs engagements avant 2020. Car, l'emballement du mercure menace la production agricole, les ressources marines, les réserves en eau de nombreuses régions. Quant à la montée des océans, elle met en danger des Etats insulaires, comme les îles Kiribati, et des communautés côtières, au Bangladesh par exemple.

Ce pacte, qui entrera en vigueur en 2020, doit permettre de réorienter l'éco-

(Suite en page 5)

DOSSIERS & REPERES

La question des changements climatiques dans le monde

(Suite de la page 4)

nomie mondiale vers un modèle à bas carbone. Une telle révolution implique un abandon progressif des ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz), qui dominent largement la production énergétique mondiale, un essor des énergies renouvelables, des économies d'énergies ou encore une protection accrue des forêts.

Pour l'histoire, avant la Cop 21 à Paris, il y a eu la conférence de Stockholm (1972) du 5 au 16 juin 1972. Il s'agit du premier colloque mondial élevant la question de l'environnement au rang de problème international d'importance majeure, ainsi que de la première occurrence de droit international contraignant dans le domaine de l'environnement. La conférence de Stockholm donne notamment lieu à une déclaration de vingt-six principes, à un plan d'action comprenant cent neuf recommandations, et à la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). C'est à Stockholm que « l'environnement entre dans les priorités et régions de nombreux pays » selon Jacques-André Hertig, citant Clark et Timberlake qui rapportent qu'avant Stockholm, on ne comptabilisait pas plus de dix ministères de l'Environnement, alors qu'en 1982 on répertoriait cent dix ministères ou secrétariats d'État dédiés aux questions environnementales.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988, a pour vocation d'évaluer d'un point de vue scientifique l'influence de l'Homme dans le changement climatique, mais aussi d'en mesurer les risques et de proposer des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), créée en 1992 et également appelée Sommet de la Terre ou Conférence de Rio, rassemble 182 États à Rio de Janeiro pour débattre de l'avenir de la planète. C'est lors de ce premier Sommet de la Terre que le concept de développement durable fait consensus pour décrire un processus d'évolution permettant de répondre aux besoins du présent sans hypothéquer ceux du futur. 170 des États présents à Rio ont adopté l'Agenda 21, aussi appelé Action 21. Il s'agit d'un programme d'action de quarante chapitres appelé à être mis en œuvre sous la forme de près de 2 500 recommandations touchant à tous les domaines où l'action humaine influence l'évolution de l'environnement. Il est adopté par 178 chefs d'État lors de la Conférence de Rio. Le Sommet de la Terre instaure également un cadre annuel de réunions internationales au travers de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le protocole de Kyoto (1997) est un accord international signé lors de la COP3 à Kyoto au Japon, en décembre 1997. Il met en place des objectifs contraignants et des délais visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la plupart des pays, dont les pays industrialisés. Cet accord est bâti sur la CCNUCC dont les pays membres décident de se doter d'un protocole plus strict. Les objectifs obligatoires prévus par le protocole de Kyoto pour les pays varient de -8 % à +10 % d'émission de gaz à effet de serre par rapport aux émissions individuelles des pays en 1990. L'accord permet une certaine flexibilité aux pays concernant les manières d'atteindre l'objectif fixé par le protocole (augmentation des forêts, financement de projets à l'étranger, etc.). L'entrée en vigueur du protocole de Kyoto n'a eu lieu qu'en février 2005.

La COP20 de Lima (2014) met encore davantage au premier plan la nécessité d'efforts supplémentaires pour parvenir aux objectifs de maintien du réchauffement climatique sous la barre des 2 °C d'ici à 2100. Elle débouche sur la rédaction d'un document préparatoire au futur accord de la COP21 de Paris et à l'adoption d'un texte de trente-sept pages.

Objectifs

Le cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)11, paru en 2014, prévoit une hausse des températures de 0,3 à 4,8 °C d'ici 2100.

Selon le comité organisateur, l'objectif de cette conférence est « d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone12 ». À cet effet, l'accord, censé entrer en vigueur en 2020, devra à la fois traiter de l'atténuation — la baisse des émissions de gaz à effet de serre — et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques existants et à venir. Il s'agira de trouver un équilibre entre les besoins et les capacités de chaque pays. La répartition de l'effort entre les émetteurs historiques et les économies émergentes est l'un des points sensibles de la négociation.

Pour préparer cet accord, chaque pays devait préparer et publier en amont de la COP21 une contribution qui présente un plan de travail concret à même de permettre à l'État concerné de faire sa part au sein de l'effort universel.

La COP21 doit également permettre aux pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, en partie via le Fonds vert pour le climat, afin d'aider les pays en voie de développement à lutter contre le dérèglement climatique.

Malgré ce long parcours, de Stockholm en 1972 avant la Cop 21 à Paris en 2015, il y a toujours deux (02) courants de pensée qui se distinguent et s'opposent au sujet du Réchauffement Climatique: ceux qui y croient, la majorité, et ceux qui en doutent ou qui rejettent en bloc le réchauffement climatique. Une très large majorité de scientifiques s'accorde pour dire que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est la manière de parvenir à limiter à un niveau raisonnable la hausse des températures de notre planète. De leur côté, les climato-sceptiques refusent ce constat affirmant que si le climat change, c'est parce qu'il l'a toujours fait.

Au fil des publications, d'échanges, on découvre quelque chose d'essentiel : le réchauffement climatique est admis par tous les partis politiques sans distinctions, il est relayé par tous les médias de la citadelle. De nombreux révolutionnaires de conscience sont donc très méfiants face à toute pensée unique appuyée par des médias, soutenue par tous les politiciens.

Il faut identifier les mobiles annoncés par les sceptiques du réchauffement climatique. Il y a des personnes non-spécialistes qui doutent : 30 à 35 % d'après une étude (9), et seulement 3% dans la communauté des climatologues.

Vincent Courtillot, géophysicien français, soutient que les variations du climat s'expliquent notamment par la fluctuation de l'activité solaire et non par l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre. Si le rôle du soleil est évidemment pris en compte par tous les climatologues, il n'en reste pas moins que l'impact sur le climat mondial des gaz à effet de serre (GES) est au moins égal à l'ensemble des facteurs naturels. C'est d'ailleurs la position de plus de 97 % des chercheurs qui travaillent sur les causes du réchauffement climatique des cinquante dernières années.

Cette thèse a fait son chemin, y compris auprès du grand public. En effet, selon une étude de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les Français sont 63% à juger que les thèses du GIEC sur le rôle des gaz à effet de serre (GES) dans le réchauffement est désormais une certitude pour la plupart des scientifiques contre 37% d'un avis inverse. Et 72% pensent que ce phénomène est dû aux activités humaines.

Pour les citoyens sceptiques, le réchauffement climatique est perçue comme un moyen de mieux faire passer les nouvelles lois de restriction énergétique, la hausse du prix du pétrole et du gaz, les nouvelles taxes carbone, les nouvelles obligations d'isolations et d'économie d'énergie et donc de continuer à nous faire consommer comme des moutons dans le sens du dogme de la croissance et du capitalisme. L'idée n'est pas idiote du tout, il est permis de douter au vue du contexte mondiale de l'économie.

Le réchauffement climatique causé par l'homme, s'il est avéré, doit obliger à réduire la consommation de pétrole, de charbon, de gaz. C'est évidemment impossible dans l'état actuel du modèle socio-économique. Imposer cela au pays occidentaux de façon rapide ne peut se faire sans un changement radicale de leur mode de vie tant ils sont dépendant des énergies fossiles. La population va certainement manifester un mécontentement si on impose une mutation rapide et radicale. Or les réserves en pétrole, en gaz et en charbon sont limitées et on commence à en cerner les limites dans le temps. Il n'est pas possible pour les pays pauvres de se développer sur le modèle économique sans accélérer l'épuisement des ressources d'énergie fossile.

Le réchauffement climatique apparait dès lors comme un argument pour économiser les ressources et faire durer un peu plus longtemps le modèle économique et énergétique tout en limitant le développement des autres pays émergents. Au passage, on en profite pour faire payer à la population sa consommation en augmentant les prix, en instaurant des taxes, ce qui augmentent les profits des sociétés pétrolières. Ces mêmes sociétés à qui ont ne fait pas payer le prix de la mutation du modèle énergétique et qui compense leur réduction profit par la hausse des prix.

Les sceptiques évoquent l'idée qu'il existe des lobbys écologistes qui souhaitent développer l'agriculture bio, les éoliennes, panneaux solaire etc… Mais dans ce cas, il faut accepter qu'ils existent des lobby inverses. De plus à la différence du pétrole, du gaz, du charbon les énergies renouvelables offrent une véritable indépendance énergétique, économique, même si elle n'est que partielle.

Il est même certain que l'idée de taxer le carbone, de spéculer sur la rareté et les quotas d'émission de CO2 font partie du programme capitaliste des sociétés pétrolières, des compagnies minières etc. Mais il est peu probable que ces lobbys du pétrole aient inventé le réchauffement climatique pour justifié des taxes et hausses des prix. Si on approfondit la réflexion, il y a des failles sérieuses dans ce raisonnement.

L'objectif d'instaurer un climat de doute, est de ralentir la mutation de la société afin que les grandes sociétés pétrolières gardent la main. En effet, pendant que les élus et les peuples doutent, ils ralentissent la vitesse à laquelle ils opèrent un changement de modèle énergétique pour s'affranchir des énergies fossiles. Les gens n'investissent pas dans des panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau chaude sanitaire et le chauffage central, ou encore, on continuera de se payer une voiture de grosse cylindrée plutôt que d'isoler les bâtiments pour économiser l'énergie et sa dépendance aux énergies fossiles…

Or, ce temps perdu profite aux pétroliers qui savent très bien qu'ils devront un jour changer de politique énergétique. Pendant ce temps ces derniers préparent leur reconversion en géothermie, en carburant extrait d'algues marines, en panneaux solaires, éoliennes. L'objectif étant de conserver la main et de maintenir la dépendance des peuples à leur bon vouloir. Les grands groupes qui ont vendu du pétrole ne vont pas disparaître ils vont essayer de créer une nouvelle forme de dépendance qui ne sera pas sous forme de matière première, mais sous forme de technologies, de contrat d'entretien obligatoire, de brevets. Un peu comme les plantes OGM qui sont couvertes par des brevets, interdisant aux paysans de récupérer des graines d'une année sur l'autre, et les obligeant à acheter le pesticide et l'engrais qui est vendu avec.

Pour appuyer cette théorie de vouloir gagner du temps de la part des lobbies de l'énergie fossile, il y a des éléments troublants. Par exemple au début des années 2000 ExonMobil a financé des scientifiques sceptiques. En France, le laboratoire de Claude Allègre et Vincent Courtillot à reçue des subventions de Total et Schlumberger. L'objectif de ce financement serait de trouver une technique de séquestration du CO2 sous forme de roche dans le sol. Pourquoi Total investirai dans la séquestration du CO2 si la menace de réchauffement climatique était un leurre ? Séquestrer le CO2 sous forme de minerais serait le nec plus ultra pour que l'industrie du pétrole continue son buissness.

Les premiers groupes de scientifiques sceptiques remontent aux années 1990. Parmi ces groupes figurent la Global Climate Coalition (GCC), le Climate Council et le Information Council on the Environment (ICE). La GCC se définit comme « une organisation regroupant des associations professionnelles et des sociétés privées, établie en 1989 afin de coordonner la participation des entreprises au débat politique et scientifique sur les changements climatiques à l'échelle mondiale. »

Ses membres rassemblent les plus grandes compagnies américaines du pétrole, du charbon et de l'automobile.

Le Climate Council a notamment collaboré avec Don Pearlman, poids-lourd des lobbyistes devenu par la suite le bras droit des gouvernements saoudien, koweitien et russe.

Le GIEC, chargé de surveiller le climat est attaqué de toute part par les lobbys du pétrole, du charbon, du gaz.

L'objectif de ces groupes pétroliers n'est pas forcément de démontrer l'impossible, mais de s'appuyer sur des scientifiques sceptiques, de bonne foi, de les encourager dans leur position pour semer le doute.

En définitive, les trois enjeux de la COP 21 consistaient à répartir équitablement l'allocation carbone ("budget") entre les pays, les adapter au changement climatique, et faire de du combat pour le climat une arme de réduction des inégalités: voilà les trois enjeux politiques de la COP 21, qui ne doit pas se résumer à une discussion technique.

Les négociations climatiques ne peuvent pas se limiter à une discussion technique entre experts sur la foi de données scientifiques : elles doivent prendre la forme d'un dialogue politique ouvert nourri par une réflexion éthique qui implique les citoyens. Sur quoi doit porter ce dialogue ? Alors que la COP 21 s'ouvre dans deux mois à Paris, il apparaît de plus en plus clairement que la clé d'un possible accord n'est pas l'efficacité économique mais la justice sociale. La « croissance verte » est une ambition du siècle passé qui n'a qu'un faible pouvoir mobilisateur dans un monde rongé par les injustices. Il importe bien plutôt de souligner le potentiel d'égalité d'une action résolue contre le changement climatique, au plan national et global.

Ce double dividende climat-santé (réduire les émissions afin de contenir le réchauffement a un effet indirect, l'amélioration de la santé) doit donc être mis au cœur de l'application de l'accord de Paris. La lutte contre le changement climatique est une chance de réduire des inégalités qui s'annoncent ravageuses : en croisant la carte « sociale » et la carte « climatique », nous pouvons ainsi prévoir que l'impact des canicules sera le plus fort dans les régions où l'exposition climatique est importante et où la part des personnes âgées isolées est élevée. Le risque climatique est un risque social-écologique. L'inégalité face à ce risque est une inégalité environnementale. La COP 21 n'a pas eu pour but de « sauver la planète » et encore moins de « sauver la croissance » mais de « sauver notre santé » en protégeant les plus vulnérables du pire de la crise climatique.

■ **Dr Jonathan NDOUTOUME NGOME, Maître Assistant CAMES**

DOSSIERS & REPERES

Le rendu de la COP 21

La Conférence sur le climat de Paris, dite « COP21 », s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget. Il s'agit de la 21e Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a réuni les 195 pays signataires de cette Convention qui reconnaissent par là la nécessité de lutter contre le changement climatique (il existe un 196e signataire : l'Union européenne). La COP21 a permis d'aboutir à un accord historique engageant l'ensemble de ces pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet accord a pour objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines à la surface de la Terre « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 par rapport à la température de l'ère préindustrielle (période de référence 1861-1880) et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) couvertes par le protocole de Kyoto ont augmenté de 80% entre 1970 et 2010. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) couvertes par le protocole de Kyoto ont atteint près de 49 milliards de tonnes équivalent CO_2 en 2010 selon les dernières données du GIEC. Elles ont augmenté de 80% entre 1970 et 2010, principalement en raison du doublement de la consommation d'énergie dans le monde sur cette période. La très grande majorité de ces émissions est liée à la combustion d'énergies fossiles. La COP21 a constitué le sommet climatique le plus médiatisé depuis la conférence de Copenhague fin 2009 (« COP15 ») qui avait échoué à trouver un accord global prolongeant le protocole de Kyoto.

Contexte

Rappels sur le réchauffement climatique

Dans son 5e rapport remis en 2014, le groupe d'experts du GIEC explique que le réchauffement climatique est « sans équivoque » et sans précédent au cours du dernier millénaire. L'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique est jugé « extrêmement probable »(1) : ces activités seraient d'ores et déjà responsables d'une hausse de température de 0,85°C depuis l'époque préindustrielle(2).

Le GIEC a présenté deux scénarios :

- un scénario dit « émetteur » sans action particulière pour lutter contre le réchauffement, dans la lignée des 20 dernières années. Sur cette base, un réchauffement climatique pouvant atteindre(3) 4°C à 5°C est attendu d'ici à 2100 avec de nombreuses conséquences jugées irréversibles : acidification des océans, perte de biodiversité, problèmes alimentaires et de ressources d'eau, augmentation du nombre de « réfugiés climatiques », etc. ;
- un scénario dit « sobre » dans lequel les actions des États permettraient de limiter le réchauffement climatique à une hausse de température globale de 2°C d'ici à 2100 par rapport à la période 1861-1880(4), objectif énoncé lors du Sommet de Copenhague en 2009. Les effets ne seraient alors pas nuls mais plus « supportables » selon les travaux du GIEC.

+2°C d'ici à 2100 : décryptage de l'objectif central

Le scénario sobre du GIEC implique une réduction drastique des émissions de GES : pour respecter l'objectif des 2°C, les émissions cumulées de GES dues aux activités humaines, dites « anthropiques », devraient être inférieures à 2 900 milliards de tonnes équivalent CO2 entre l'ère préindustrielle et 2100. Sachant que 1 900 milliards de tonnes auraient été déjà émises en 2011, il faudrait limiter les émissions d'ici à 2100 à environ 1 000 milliards de tonnes, soit l'équivalent d'environ 20 ans d'émissions mondiales au rythme actuel.

Il faudrait que les émissions mondiales baissent de 40% à 70% d'ici à 2050 et atteindre une économie quasiment neutre en carbone durant la deuxième partie du XXIe siècle.

Concrètement, il faudrait ainsi que les émissions mondiales baissent de 40% à 70% d'ici à 2050 (par rapport au niveau de 2010) et atteindre une économie quasiment neutre en carbone durant la deuxième partie du XXIe siècle pour limiter le réchauffement climatique à une hausse de température de 2°C à l'horizon 2100. Or, les émissions mondiales continuent actuellement d'augmenter de près de 2% par an depuis 2000.

Outre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notons qu'un volet sur l'adaptation aux « déréglements climatiques » (imputés au réchauffement climatique) a été largement abordé lors de la COP21.

Émissions de gaz à effet de serre par secteur

Les émissions de GES du transport routier dans le monde sont souvent dénoncées mais elles sont inférieures à celles de la production d'électricité et de chaleur. Ces dernières sont parfois dites « indirectes » car elles sont générées en amont de la consommation finale. Notons que les émissions liées à la production d'électricité varient très fortement selon la composition du parc électrique de chaque pays.

Filière	Émissions (g équiv. CO_2/kWh)
Éoliennes	14
Nucléaire	4
Hydraulique fil de l'eau	6
Hydraulique retenue	6
Hydraulique pompage	137
Turbine à combustion	1 103
Diesels	885
Charbon 600 MW (avec désulfuration)	1 022
Fioul	1 119
Charbon 250 MW (sans désulfuration)	1 065
Gaz cycle combiné (CCG)	499

Émissions types de la production électrique d'après les données d'EDF.

Le parc électrique français, qui repose principalement sur les énergies nucléaire et hydraulique, présente par exemple un « contenu carbone » par kWh environ 8 fois plus faible que le parc électrique allemand qui s'appuie principalement sur le charbon (dernières données de l'UFE portant sur l'année 2011(5)).

Objectifs de la COP21

Chaque pays était censé remettre ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux Nations Unies avant fin octobre 2015.

En amont de la COP21, les organisateurs de la Conférence Climat avaient annoncé 4 principaux objectifs devant guider les négociations au Bourget :

- la ratification d'un accord engageant les 195 États présents afin de maintenir la hausse de température en dessous de 2°C ;
- l'annonce des contributions nationales (INDC en anglais pour « Intended Nationally Determined Contributions ») : chaque pays était censé remettre ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en général à horizon 2025 ou 2030) aux Nations Unies le 31 octobre 2015 au plus tard. Sur cette base, la trajectoire globale de réchauffement était proche de 3°C à l'horizon 2100 ;
- le financement de la lutte contre le changement climatique : les moyens de financement devaient être précisés et notamment le « Fonds vert pour le climat » devant aider les pays en voie de développement à réaliser des efforts en matière de réduction des émissions de GES ;
- la présentation d'engagements concrets d'actions (« Agenda des solutions durables ») mises en œuvre par des acteurs non gouvernementaux : entreprises, collectivités, ONG, etc.

La proportion des États signataires, l'ambition des engagements, leur caractère structurant et/ou contraignant devaient constituer les principaux critères qui permettront de juger le résultat de la conférence.

Réunions préparatoires

Le texte de travail des négociations avait été adopté en février 2015 à Genève(6). Trois sessions de négociations ont été organisés autour de ce texte en juin, août et octobre 2015 à Bonn (Allemagne).

Enjeux identifiés avant la COP21

Répartition des efforts de réduction

La principale difficulté de la COP21 ne réside pas tant dans la collecte des engagements de réduction nationaux que dans la faculté de réduire ou combler l'écart entre la somme de ces engagements et les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif des 2°C. Cet écart est difficile à apprécier car la stabilisation sous les 2°C de réchauffement s'entend à l'horizon de la fin de siècle, alors que les promesses des pays concernent la période 2030-2050 au mieux, mais l'objectif a peu de chance d'être atteint en l'état des INDC actuels (d'où la mise en place d'un cycle de révision tous les 5 ans).

Rappelons que les négociations climatiques intègrent un principe de « responsabilité partagée mais différenciée » : les pays industrialisés sont considérés comme historiquement plus responsables du niveau des émissions de GES. Les pays en voie de développement, dont beaucoup s'appuient sur des énergies fortement émettrices de GES, ne doivent pas voir leur développement économique entravé par les mesures prises pour lutter contre le changement climatique.

Évolution des mix énergétiques

La combustion d'énergies fossiles est la principale source des émissions de GES dans le monde(7). Dans le domaine de la production électrique, les centrales à charbon et au fioul sont de loin les plus émettrices. Cela explique pourquoi les centrales à gaz à cycle combiné, dites « CCG », leur sont a priori préférées (d'un point de vue environnemental) pour accompagner le développement des énergies éolienne et photovoltaïque en palliant leur intermittence.

Plus de 40% du mix électrique mondial repose encore sur le charbon.

A l'heure actuelle, plus de 40% du mix électrique mondial repose toutefois encore sur le charbon d'après les dernières données officielles de l'AIE portant sur l'année 2012 (suivi par le gaz naturel à 22,5%). Cette énergie continue à être privilégiée par de nombreux pays pour des raisons économiques.

Financement

Pour aider les pays en développement dans leurs actions de lutte contre le changement climatique, le principe d'un « Fonds vert pour le climat » doté de 100 milliards de dollars par an a été décidé lors du sommet de Durban en 2011 (COP17). Avant la COP21, les ressources de ce Fonds restaient toutefois à préciser bien que quelques pays s'étaient déjà engagés à verser une contribution comme la France (un milliard de dollars d'ici à 2018).

Un sommet sur le financement du développement avait eu lieu du 13 au 16 juillet 2015 à Addis Adeba sur le thème des conditions de la lutte contre le réchauffement climatique sans entrave au développement des pays les moins développés.

Poids de l'Europe et des acteurs non gouvernementaux

En tant que 3e émetteur mondial de GES et 1re zone économique mondiale, l'Europe avait vocation à jouer un rôle actif lors des négociations sur le climat (elle a dans les faits été assez discrète notamment en raison des différentes intérêts de ses États membres). En octobre 2014, l'Union européenne à 28 a annoncé un nouvel objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : au moins 40% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990. Elle y associe deux autres objectifs en matière d'énergie pour 2030 : porter la part des énergies renouvelables à 27% de la consommation d'énergie finale de l'UE et réduire de 27% la consommation d'énergie par rapport aux scénarios à cet horizon

La mise en place d'un marché carbone européen en 2005 (système d'échange de quota d'émissions de CO2) confirme une vocation à innover en matière d'environnement. Si ce marché fonctionne mal en raison du très faible prix de la tonne de carbone(9), il a inspiré la mise en place d'autres marchés carbone, notamment en Chine et en Australie.

Les villes ont également pesé sur les négociations en témoignant de leurs actions concrètes pour lutter contre le changement climatique. De grandes métropoles se sont notamment rejointes au sein du réseau C40 pour partager leurs efforts et retours

(Suite en page 7)

DOSSIERS & REPERES

Le rendu de la COP 21

(Suite de la page 6)

d'expérience.

Résultat : l'accord de Paris

L'ambition de l'accord de la COP21

L'accord de Paris fixe comme objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5°C comme le réclamaient les pays les plus vulnérables au changement climatique.

Un mécanisme de révision

Un mécanisme de révision à la hausse tous les 5 ans des engagements nationaux a été mis en place. Un bilan des actions menées par chaque pays doit être effectué en 2023 et les pays devront revoir à la hausse leurs engagements en 2025, puis tous les cinq ans sauf décision contraire conclue lors d'une prochaine Conférence Climat. Une « Coalition pour une haute ambition », constituée d'une centaine de pays dont les États-Unis et les États membres de l'Union européenne, a par ailleurs annoncé qu'elle souhaitait effectuer une révision des INDC en 2020.

Les financements

L'accord de Paris à proprement dit porte sur la période après 2020 et il est précédé de « décisions ». C'est au sein de ces décisions qu'est abordée la question très sensible des financements : les 100 milliards de dollars par an de financements des pays développés aux pays du Sud doivent constituer « un plancher » à partir de 2020. Une révision à la hausse de ces financements est envisagée à l'horizon 2025.

L'accord de Paris est ouvert à la signature durant un an à partir du 22 avril 2016. Pour entrer en vigueur en 2020, cet accord devra avoir été ratifié, accepté ou approuvé par 55 Parties au minimum comptant pour au moins 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Acteurs majeurs

Le secrétariat de la « Conférence des Parties », dont le siège est situé à Bonn, chapeaute l'organisation des différentes COP. La présidence de chaque sommet change chaque année, avec une alternance entre les différentes régions du monde (France en 2015, Maroc en 2016, etc.).

Les organisateurs de la COP 21

Trois ministres étaient impliqués dans l'organisation de la COP21 :

- Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international, en assurait la présidence ;
- Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, était en charge d'énoncer la contribution de la France aux objectifs de réduction ;
- Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie.

Sous leur autorité, une équipe interministérielle chargée de la négociation était dirigée par Laurence Tubiana. Un secrétariat général en charge de l'organisation matérielle et logistique était dirigé par Pierre-Henri Guignard.

La présidence française a travaillé en coopération avec la présidence précédente et celle à venir selon le principe de « troïka » en vigueur dans l'organisation des COP : le Pérou (COP20 de Lima en 2014) et le Maroc (COP22 de Marrakech en 2016).

Chiffres clés et unités de mesure

- En 2010, 22,7% des émissions mondiales de GES provenaient de la Chine, 15,6% des États-Unis et 10,9% de l'Union européenne actuelle à 28.
- Plus de 40 000 personnes ont participé à la COP21 pendant deux semaines au Bourget : 20 000 personnes participant aux négociations officielles dans la « zone bleue » et 20 000 dans une zone dédiée à la société civile.
- Le potentiel de réchauffement global (PRG) permet de comparer la contribution des différents gaz à effet de serre au réchauffement climatique sur une période donnée. Il est indiqué ci-dessous sur une période de 20 ans et sur une période de 100 ans.

Répartition des émissions mondiales de GES (année de base : 2010)

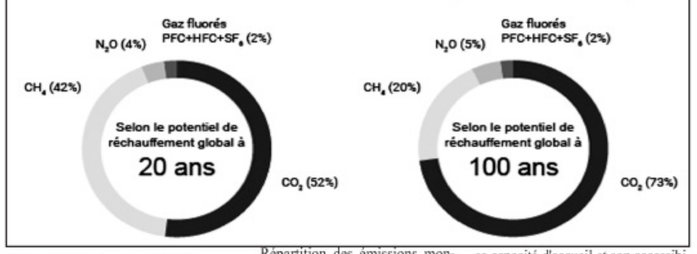

Répartition des émissions mondiales de gaz à effet de serre en fonction du PRG (©Connaissance des Énergies, d'après dernières données du GIEC)

Zones d'application

Carte des émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie par pays (©Connaissance des Énergies, d'après données AIE).

Les principaux émetteurs de gaz à effet de serre

Les deux principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde sont la Chine et les États-Unis qui sont également les deux plus importants consommateurs d'énergie dans le monde.

Entre 1990 et 2008-2012, la France a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 13% alors qu'elle avait un objectif de réduction de 8% dans le cadre du protocole de Kyoto.

Le lieu de la COP 21

La Conférence de Paris a eu lieu sur le site Paris-Le Bourget, choisi pour sa capacité d'accueil et son accessibilité. Un programme d'actions visait à réduire au maximum l'impact de cette COP sur la consommation de ressources naturelles (énergie, eau, déchets) et sur l'émission de GES. La COP21 a d'ailleurs reçu la certification ISO 20121 reconnaissant son caractère « durable ».

Passé et présent

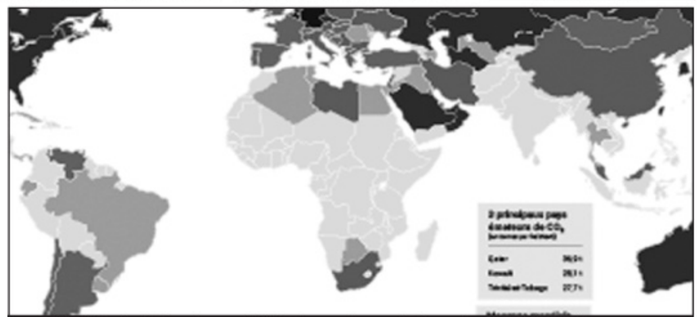

Carte des émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie par pays rapportées à la population (©Connaissance des Énergies).

Les précédents grands sommets sur le climat

- Le Sommet de la terre de Rio en 1992 : la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) est adoptée. Elle reconnaît que le système climatique est impacté par les activités humaines et créée un cadre de négociations pour atténuer leur effet de façon collective et concertée. Dans cette optique, des sommets dédiés aux questions climatiques sont organisés chaque année à partir de 1995(11) : les « Conférences des Parties » (« Conferences Of Parties » ou COP en anglais)(12).
- Le Protocole de Kyoto en 1997 (COP3) : ce texte fondateur engage les pays développés à réduire leurs émissions à travers des objectifs contraignants : -5% en moyenne entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990 (et -8% pour l'Union européenne), Il n'est toutefois pas ratifié par les États-Unis, 2e émetteur mondial de gaz à effet de serre.
- Le sommet de Copenhague en 2009 (COP15) : ce sommet a pour ambition d'aboutir au premier accord global de lutte contre le changement climatique et de fixer une feuille de route de la gouvernance mondiale du climat sur la période 2013-2017. Il s'est conclu par un accord minima reconnaissant la nécessité de contenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C sans objectif contraignant.
- L'accord de Doha en 2012 (COP18) : le Protocole de Kyoto est reconduit sur la période 2013-2020 (« Kyoto 2 »). L'échéance de 2015 est fixée pour atteindre un accord global sur le climat.

La France a été officiellement désignée pour accueillir la COP21 fin 2013 lors du sommet de Varsovie (COP19). Elle accueille simultanément la 11e session de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP11).

Futur

La COP21 a fixé un nouveau cadre d'engagements plus large que le protocole de Kyoto. Ces engagements devront être révisés tous les 5 ans et être plus ambitieux dans le futur car ceux énoncés à l'occasion du sommet de Paris fin 2015 ne permettront pas d'atteindre l'objectif de 2°C, voire de 1,5°C.

La réduction des émissions de GES provenant des transports aériens et maritimes va par ailleurs constituer un enjeu important dans le futur. En effet, celles-ci ne sont pas couvertes par la CCNUCC et le protocole de Kyoto dès lors qu'elles sont difficiles à attribuer à un État. La limitation de ces émissions devrait s'effectuer sous l'égide de deux organes des Nations Unies : l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Concrètement

D'ici à 2100, il est « pratiquement certain » que la fréquence et la hausse des températures lors des vagues de chaleur s'intensifie selon le GIEC.

Le saviez-vous ?

Du 25 au 29 novembre 2015, près de 10 000 jeunes ont participé à des ateliers et des conférences à Paris lors d'une conférence sur le climat dite « COY21 », avant l'ouverture de la COP.

■ **Compte rendu français de la Conférence sur le climat de Paris**

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Energies renouvelables et développement de l'Afrique

Le domaine des énergies renouvelables connaît actuellement un regain d'intérêt du fait de la hausse du prix de l'énergie (malgré la baisse actuelle et conjoncturelle du prix du pétrole) et de l'impérieuse nécessité de trouver de nouvelles sources d'énergies. Le développement et l'appropriation des énergies renouvelables constituent une préoccupation majeure de notre monde dont l'économie ne peut plus être fondée sur des énergies fossiles et impropres à l'environnement, mais plutôt sur des « énergies propres », abondantes et pas chères que sont : Les énergies éolienne, terrestre ou off-shore, solaire thermique ou photovoltaïque, hydraulique et biomasse. Après l'édition de 2012, organisée dans le cadre de l'année décrétée par l'ONU, "Année internationale de l'énergie durable pour tous", le Groupe Expo Carrefour Afrique (EXCAF), vient d'organiser, du 23 au 26 Avril 2015 à Dakar, avec l'aval du gouvernement du Sénégal, la 6ème édition du Salon International des Énergies Renouvelables et de l'Environnement en Afrique. Ce Salon s'est voulu un cadre africain de promotion et d'échange de nouvelles technologies dans les filières des énergies renouvelables et de l'environnement.

Il a comporté trois volets, à savoir : - Une exposition internationale ouverte aux entreprises, aux organisations internationales, aux organismes et structures de recherche et d'études, provenant d'horizons divers et évoluant dans les différentes filières des énergies renouvelables et de l'environnement ;

- Un colloque international dont les thèmes seront axés sur les préoccupations majeures des pays africains face à la situation énergétique et environnementale et sur les solutions alternatives adaptées au contexte africain ;

- Des rencontres de partenariat dont l'objectif principal est de promouvoir les investissements dans ces différentes filières.

Ce qu'il faut retenir de ce sommet de Dakar, c'est que l'Afrique subsaharienne, notamment l'Afrique de l'ouest fait face aux enjeux de la transition énergétique. En effet, la transition énergétique basée sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pourrait être l'une des voies de salut face à la crise énergétique aigue que connait la plupart des pays africains. Disposant de suffisamment de ressources énergétiques, le continent en général, et l'Afrique de l'Ouest en particulier, pourrait s'engager dans une meilleure production énergétique qui permettrait non seulement d'atteindre des Objectifs du Millénaire dans ce domaine, mais aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La crise énergétique qui secoue le monde actuellement, résulte d'une forte dépendance sur les énergies fossiles. Ces sources d'énergie se caractérisent à la fois par une instabilité des prix qui érode les efforts des pays en développement et par leur grande contribution aux émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique global.

Pour les pays de l'Afrique, à l'instar des autres pays en développement, le système énergétique est à dominance biomasse (bois, charbon de bois et déchets végétaux). Son usage affecte aussi l'équilibre des écosystèmes en dégradant et désertifiant les sols notamment. Au niveau macroéconomique, le poids de la facture pétrolière pèse lourdement sur les budgets des Etats. Dans beaucoup de pays importateurs de pétrole, la facture pétrolière peut représenter jusqu'à 40 à 50 pour cent des recettes d'exportation des pays.

Aujourd'hui, un changement de modèle énergétique s'impose tant au Nord qu'au Sud, d'abord pour des raisons de sécurité énergétique, d'équité dans l'accès aux services énergétiques, de lutte contre les changements climatiques mais aussi pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'Afrique est dotée d'importantes ressources en énergies renouvelables et beaucoup d' entre elles ont été diffusées avec des taux de réussite variables. La région dispose de potentiels d'hydraulique, de géothermie, de biomasse, de solaire et d'éoliens importants. Ces vastes potentiels sont encore largement inexploités. Un certain nombre de technologies d'énergies renouvelables (TER) peuvent couvrir une partie des besoins en énergie des pays africains tout en apportant des avantages supplémentaires. Les TER, par exemple, exigent moins de capitaux que les grands systèmes énergétiques conventionnels. Les TER sont en outre modulaires (et donc mieux adaptées aux contraintes d'investissement de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne) et peuvent permettre de réduire les coteuses importations de combustibles fossiles.

Le potentiel des ressources en énergies renouvelables en Afrique (particulièrement pour les applications électriques) est loin d'être pleinement exploité, essentiellement en raison du faible intérêt politique qu'elles suscitent et des niveaux d'investissement exigés. Les estimations provenant d'études récentes de l' AFREPREN / FWD indiquent par ailleurs qu'une proportion significative de la production électrique actuelle dans 16 pays de l'Afrique orientale et méridionale pourrait être couverte par une cogénération utilisant la bagasse dans l'industrie sucrière. Ces technologies renouvelables et d'autres pourraient apporter une contribution significative et jouer un rôle d'importance croissante dans l'amélioration de la sécurité énergétique et de l'accès a des services énergétiques modernes, tout en renforçant le développement du secteur de l'énergie en Afrique.

Mais, même si les estimations théoriques du potentiel technique des énergies renouvelables en Afrique sont très élevées, les décideurs devraient adopter une approche pragmatique et privilégier les potentiels qui peuvent être exploites en recourant aux technologies parfaitement éprouvées et commercialement viables qui sont compétitives par rapport aux options conventionnelles. Leur proportion n'est pas négligeable et peut fournir de façon économique 10 à 20 % de l'approvisionnement en électricité dans certains pays africains. A ce niveau, les renouvelables peuvent offrir des opportunités de réduction du profil de risque du bouquet énergétique national des pays africains, diminuer la pollution de l' air au niveau local et régional, et développer l' accessibilité à des services énergétiques propres pour les particuliers et les entreprises. Mais, du fait des problèmes urgents liés à la pauvreté, qui se conjuguent à des émissions très faibles de gaz à effet de serre (CES), la promotion des énergies renouvelables en Afrique dans une perspective de protection du climat ne trouve pas d'écho au près des décideurs et manque de rationalité scientifique.

L'argumentaire qui remporte le plus souvent l'adhésion est celui qui s'appuie sur des éléments empiriques solides, basés sur les avantages des renouvelables en termes de réduction des risques vis-à-vis des pénuries d'électricité hydraulique liées à la sécheresse et à la flambée des prix du pétrole. Même si elles n' offrent pas des justifications aussi convaincantes, d' autres raisons militent en faveur de la promotion des énergies renouvelables: création d' emploi/ de revenus et d'entreprises par une utilisation des renouvelables dans les secteurs de l' agroalimentaire/ foresterie, avantages environnementaux locaux au niveau des ménages (réduction de la pollution de l'air intérieur liée à l'utilisation de cuisinières à biocombustibles), approvisionnement en énergie à partir des renouvelables à des institutions rurales isolées qui assurent des fonctions essentielles au niveau médical (dispensaires, hôpitaux et vaccination), éducatif (écoles secondaires avec internat) et religieux (centres de missions).

POURQUOI L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE DOIT-ELLE CHANGER SA TRAJECTOIRE ÉNERGÉTIQUE?

L'accès aux services énergétiques modernes doit être considéré comme un droit universel pour sortir les pays d'Afrique de leur situation de pauvreté. Or, dans la zone ouest-africaine par exemple, 237 millions de personnes vivent sans un minimum d'accès à l'électricité. Le taux d'électrification est seulement de 20% induisant de faibles niveaux de consommation de services électriques (AIE, 2009). Pour preuve, la consommation d'électricité par tête en Sierra Léone est seulement de 24 KWh (Energy Policy of Sierra Leone, 2009), 76 KWh au Benin et 176 KWh en Côte d'Ivoire contre une moyenne de 1155 KWh dans le monde en développement et de 10198 kWh dans les pays à revenu élevé.

La situation des filières renouvelables en Afrique, la grande hydraulique, les ressources hydrauliques à elles seules peuvent couvrir tous les besoins en électricité de l'Afrique. Toutefois, à peine 7 % du potentiel de la grande hydraulique techniquement exploitable a été aménagé. De ce fait, la part de l'hydraulique dans la production d'électricité totale reste assez faible.

La capacité hydraulique totale installée en Afrique était d'environ 20,3 GWen 2001 et la production d'environ 76000 GWh/ an. Environ 23 % étaient situes en Afrique du Nord, 25 % en Afrique de l'Ouest et les 51 % restants en Afrique méridionale, centrale et orientale. A cette date, la contribution de l'hydraulique dépassait 50 % de l' électricité dans 25 pays, et plus de 80 % en Angola, au Burundi, au Benin, au Cameroun, en République Centrafricaine, en République démocratique du Congo (RDC), en Ethiopie, au Kenya, en Guinée, au Lesotho, au Congo Brazzaville, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, au Rwanda, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie.

Le nombre absolu des personnes dépendant de l'énergie de la biomasse en Afrique devrait augmenter entre 2000 et 2030, passant de 583 millions à 823 millions, soit une augmentation d'environ 27 %. Généralement, plus le pays est pauvre, plus nette est sa dépendance vis-à-vis des ressources en biomasse traditionnelle. L'utilisation de la biomasse traditionnelle présente de sérieux inconvénients pour l'environnement. La pollution de l'air intérieur résultant de cuisinières à biocombustible sans conduit de cheminée constitue une fadeur essentielle de maladies respiratoires dans des régions montagneuses de l'Afrique subsaharienne. Le recours a la biomasse (particulièrement sous forme de charbon de bois) favorise aussi la dégradation des terres.

LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES EN AFRIQUE.

Même s'il est admis que les renouvelables ne peuvent résoudre tous les problèmes énergétiques de l'Afrique, il semble néanmoins qu'elles présentent un important potentiel pour couvrir les besoins énergétiques croissants dans la région. Toutefois, le succès des renouvelables a été limité par une combinaison de facteurs, parmi lesquels : un cadre institutionnel et des infrastructures déficientes ; une planification inadaptée ; un manque de coordination et de liaison entre les programmes de renouvelables ; des distorsions de tarification qui désavantagent les énergies renouvelables ; des couts d'investissements initiaux élevés ; des stratégies de diffusion peu efficaces; un manque de main-d' œuvre qualifiée; des informations de référence de mauvaise qualité ; une faible capacité de maintenance. Nous allons analyser certains d' entre eux. Avec les obstacles politiques, l'expérience montre qu'en Afrique, l'introduction et le succès des énergies renouvelables, quelles qu'elles soient, dépendent en grande partie du cadre politique existant.

Les politiques gouvernementales sont importantes par leur capacité à créer un environnement favorable pour mobiliser les ressources et encourager les investissements du secteur privé. La plupart des premières initiatives politiques sur les renouvelables dans la région ont été motivées par les crises pétrolières des années 1970. Pour y répondre, les gouvernements ont mis en place un ministère de l'énergie auto nome ou un département spécialisé dans la promotion de politiques énergétiques rationnelles, notamment par le développement des renouvelables. Malheureusement, dès que la crise pétrolière s'est apaisée, l'aide gouvernementale aux énergies renouvelables a diminué. La plus grande partie du soutien actuel se résume à des grands discours. La plupart des gouvernements africains n'ont pas de politique bien définie sur les renouvelables. De ce fait, leur développement suit son propre cours, sans beaucoup tenir compte des programmes énergétiques nationaux qui n'existent que rarement ou sont dépassés et inadaptés. Les carences du soutien aux renouvelables sont aussi illustrées par les faibles dotations budgétaires que l'on peut voir dans la plupart des pays. L'accent est mis sur le secteur du pétrole et de l'électricité, qui ne desservent qu'une petite partie de la population, aux dépens des renouvelables qui peuvent aider a atteindre un plus grand nombre de gens.

Il est tout a fait improbable que les programmes de rénouvelables en Afrique puissent contrairer un développement et une diffusion significatifs sans mesures politiques gouvernementales de soutien accompagnées des moyens budgétaires suffisants.

Le financement joue un rôle essentiel dans la réussite du développement des renouvelables. Des études ont montre que le principal obstacle a la mise en œuvre des projets ne tient le plus souvent pas a leur faisabilité technique, mais à l'absence de financement à long terme et peu couteux. Ce problème est aggravé par la concurrence que se livrent les projets pour accéder à des moyens financiers limités et par des conditions macroéconomiques défavorables. Les gouvernements et les entreprises privées doivent rechercher des moyens novateurs pour financer des projets renouvelables. Le défi à relever pour le financement des projets de renouvelables est d'élaborer des modèles qui peuvent apporter ces technologies aux consommateurs (y compris aux plus pauvres) à des prix abordables, tout en veillant à ce que le secteur africain naissant des énergies renouvelables continue de se développer et reste viable. L'environnement politique défavorable, avec un soutien minimal aux renouvelables au niveau des agences publiques, fait supporter au secteur privé la responsabilité d'assurer le financement de ces énergies. Avec des taux de pauvreté de 50 à 70 % au niveau national, les énergies renouvelables les plus sophistiquées ne sont pas abordables pour la majorité de la population africaine. C'est particulièrement vrai pour les renouvelables qui dépendent de composants importés nécessitant des dispositifs financiers et/ou un subventionnement important. Et l' on sait bien que les subventions ne sont pas viables à long terme. Dans les cas où des mécanismes de financement sont appliqués, le plus grand soin doit être apporté à leur conception, de façon à atteindre les plus pauvres. Ainsi, le projet photovoltaïque du PNUD/FEM au Zimbabwe a profité essentiellement aux ménages ruraux les plus aisés, dans la mesure où plus de 80 % de la population rurale ne pouvait se permettre d'acquérir le système photovoltaïque le plus petit, même à des tarifs subventionnés. La rigueur des exigences pour les demandes de prêt a exclu la majorité de la population rurale. Une autre étude sur la viabilité du photovoltaïque au Manicaland, au Zimbabwe, montre que 65 % de la population rurale n'avait pas les moyens de payer les frais de service, qui représentaient le coût le plus bas possible pour fournir de l'électricité photovoltaïque, et

(Suite en page 9)

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Energies renouvelables et développement de l'Afrique

(Suite de la page 8)

91,5 % n' étaient pas en mesure de payer le crédit correspondant. La production et/ou le montage au niveau local ont souvent été proposés comme une voie intéressante pour abaisser le coût des renouvelables. Leur viabilité, toutefois, n'a jamais été démontrée, même si des succès embryonnaires ont été enregistrés pour certaines technologies renouvelables non avancées. Dans le cadre des conditions macroéconomiques actuelles en Afrique, les coûts d'investissement pour la fabrication d'équipements renouvelables sophistiqués peuvent être prohibitifs. Les planificateurs du secteur énergétique, les investisseurs et les responsables politiques doivent donc développer des moyens innovants pour arriver les capitaux ou réduire au minimum le coût total par unité produite.

Les obstacles au niveau des moyens humains, l'introduction de technologies inconnues jusqu'ici, comme les renouvelables, nécessite de développer des compétences techniques. L'importance d'un savoir faire technique a été reconnue dans la région. mais il continue d'y avoir une pénurie de personnel qualifié. Les connaissances techniques sont nécessaires pour constituer une masse critique d'analystes politiques, de responsables économiques et d'ingénieurs qui seront capables de gérer tous les aspects du développement des renouvelables. La formation d'une main-d' œuvre capable de mettre au point et de fabriquer des équipements pour les énergies renouvelables constitue un préalable au succès de leur diffusion. Les gouvernements et les ministères africains souffrent d'une pénurie de personnel qualifie dans les renouvelables. Ce déficit est en grande partie responsable de l'état de sous-développement général de la recherche et des moyens technologiques, ainsi que des carences de la gestion des programmes d'énergies renouvelables. Etant donne les limites de l'expertise technique dans le secteur formel, la situation dans le secteur informel impose un défi encore plus important. Les compétences techniques dans le domaine de la mécanique et de l'électricité sont encore plus difficiles à maitriser pour les artisans du secteur informel. Ceci peut expliquer le faible taux d'adoption des renouvelables électriques comme le photovoltaïque ou les aérogénérateurs. Les utilisateurs de ces technologies doivent compter sur des expatriés ou des techniciens installés dans les zones urbaines. Le départ de ces experts peut conduire à la fin de ces projets renouvelables.

QUELLES SONT ALORS LES PRIORITÉS À COURT ET MOYEN TERME?

On peut parvenir au développement à grande échelle des renouvelables en Afrique si l'on réussit à surmonter les principaux obstacles en termes de politiques, de finances et de compétences. Avec une approche adéquate, le secteur africain des énergies renouvelables peut devenir un acteur important du secteur énergétique et couvrir les besoins d'une partie importante de la population.

Les technologies renouvelables peuvent jouer un rôle significatif dans le développement national en termes de création d'emplois ou de création de revenus et fournir des services énergétiques sans danger pour l'environnement. Un lobbying dynamique en faveur des renouvelables est nécessaire au niveau des Etats, de la région et des sous-régions. En Afrique, les renouvelables peuvent être complémentaires des technologies énergétiques conventionnelles. L'expérience empirique ainsi que les évaluations de projets renouvelables réalisés par l'AFREPREN/FWD au cours des vingt dernières années nous amènent à suggérer les priorités suivantes pour les années qui viennent:

- Pour les grands projets énergétiques (au-dessus de 50 MW), privilégier les énergies renouvelables qui sont pleinement compétitives avec les options conventionnelles, comme la géothermie, la cogénération, la petite et moyenne hydraulique et, dans quelques pays, notamment sur le littoral africain au nord et au sud, le grand éolien. - Pour les applications énergétiques de taille moyenne (capacité équivalant à moins de 50 MW), promouvoir des renouvelables destinées à des activités créatrices de revenus dans le secteur industriel agroalimentaire/ forestier comme la cogénération ou la petite hydraulique.

- Pour les applications de petite taille (capacité équivalant à moins de 5 kW), se concentrer sur la promotion des chauffe-eau solaires, des pompes éoliennes et du solaire photovoltaïque pour une utilisation dans des institutions rurales isolées comme des dispensaires, des missions, des hôpitaux et des écoles rurales ainsi que des équipements lies au tourisme sur le littoral ou dans les zones naturelles. Au niveau domestique (capacité équivalant à moins de 1 kW), privilégier les renouvelables non électriques comme les cuisinières à biocombustible améliorées qui entrainent d'importantes économies (dans les pays où le charbon de bois est un combustible important) et des avantages en termes de réduction de la pollution de l'air intérieur.

Des mesures simples et relativement bon marché (en partie sur le modèle de certains aspects de la loi allemande sur le rachat d'électricité) pourraient fournir une plateforme politique réglementaire pour la promotion des renouvelables. Pour l'Afrique, où d'importantes populations pauvres dépendent de l'agriculture, une priorité devrait être accordée à l'utilisation efficace des déchets agricoles existants pour la production d'énergie. C'est l'option qui présente le moins d'inconvénients pour les pauvres et pourrait apporter des revenus complémentaires aux communautés rurales pauvres. Elle nécessite, toutefois, de mettre en place des mécanismes de répartition des revenus garantissant que les revenus plus élevés retirés de l'exploitation des déchets agricoles sont partagés d'une façon équitable et arrivent à l'ensemble des parties prenantes, y compris aux agriculteurs à faibles revenus. Elle exige en outre de mettre en place un cadre légal et réglementaire permettant le développement d'une exploitation énergétique moderne de la biomasse à partir des résidus agricoles et fournissant, entre autres avantages, un accès au réseau électrique et au marche du carburant routier. Dans certains cas, il sera nécessaire de mettre en place des mécanismes de centralisation efficace des déchets agricoles.

Les difficultés d'accès aux services énergétiques modernes en Afrique ne manquent pas d'entrainer plusieurs conséquences dans certaines sous régions du continent:

- **Les impacts environnementaux de la consommation de bois**

En Afrique de l'Ouest, la consommation du bois et de ses dérivés représente entre 80 et 95 pour cent des consommations finales d'énergie des ménages. Cette dépendance sur la biomasse contribue au déséquilibre des écosystèmes et au renforcement de la vulnérabilité sociale et économique des femmes.

- **Les conséquences géopolitiques du marché mondial des produits fossiles**

Le prix des produits pétroliers est resté très instable et constamment au-dessus de la barre de 100 dollars US le baril. Or, dans la plupart des pays producteurs, le cout moyen de production d'un baril ne dépasse pas 20 dollars US, ce qui permet de créer une forte rente absolue. Dans les prospectives énergétiques, le prix du baril gravitera autour des 100 dollars US durant les prochaines années.

- **Les tendances démographiques et les besoins croissants en services énergétiques**

Dans la région ouest-africaine, le taux d'accroissement des bidonvilles est en moyenne de 4,5 pour cent par an contre 2,2 pour cent en Asie (CES/ONU, 2007). A l'horizon 2050, sa population va plus que doubler et environ 60 pour cent des individus vivront dans les villes avec leurs exigences en matière d'énergie, d'eau et de nourriture et plus globalement de développement.

- **Une nouvelle trajectoire énergétique peu polluante**

En Afrique de l'Ouest, les potentialités sont multiples qu'il s'agisse de l'hydroélectricité, du solaire thermique ou photovoltaïque, des bioénergies, ou encore de l'énergie éolienne. Toutes ces filières démontrent au quotidien la disponibilité en ressources énergétiques durables et inépuisables adaptées aux différents contextes locaux. Le potentiel d'énergie hydroélectrique constitue une première base d'exploitation énergétique et de coopération régionale. La République de Guinée, par exemple, avec son potentiel hydraulique de 6000 MW et une énergie annuelle garantie de 19.300 GWh, n'a mis en valeur que seulement deux pour cent. Ce potentiel est susceptible d'approvisionner les pays voisins alors que le pays n'arrive pas à alimenter convenablement sa capitale. La Guinée constitue ainsi un bel exemple de « pauvreté énergétique dans l'abondance », principale caractéristique des pays africains. L'Afrique dispose aussi d'un potentiel important en énergie solaire ainsi qu'en bioénergie. D'où la question de savoir quelles sont les priorités pour réussir une transition énergétique non seulement en Afrique de l'Ouest, mais sur tout le continent?

Le nécessaire changement de trajectoire énergétique doit être structurant et bâti sur des ruptures tant au niveau de la vision, des modèles de gestion des infrastructures, du financement des investissements qu'au niveau des approches et stratégies en vue de la mise en place d'un environnement propice d'intervention.

- **Engager les pays dans une vision de long terme.**

Dans la quasi-totalité des pays de l'Afrique, les politiques sont de court terme et réactives. Quelques rares pays opèrent selon une vision à long terme (30 ans) à l'image du Ghana qui, grâce au Programme d'électrification nationale (NES) comme instrument clé de la politique gouvernementale, est arrivé à faire passer le taux d'électrification national de 29% en 1992 à 49% en 2003 et à 70% en 2010.

- **Aborder l'énergie dans sa dimension transversale**

La notion de service énergétique considère la fourniture du service final et la satisfaction des besoins humains plutôt que les sources d'énergie ou les technologies. L'approche, à partir des besoins et donc des secteurs, permet d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations de développement économique et humain durable. Cela permet aussi de mieux apprécier les enjeux technico-économiques qui doivent déterminer les choix d'intervention. Cette approche d'articulation des services énergétiques avec les autres secteurs (agriculture, eau, éducation, santé, etc...) permet de développer la demande d'énergie notamment en milieu rural.

- **L'approche territoriale**

Le transfert du pouvoir de décision à l'échelle territoriale, à travers les processus de décentralisation en cours dans beaucoup de pays, présente des niches d'appropriation technologique, d'amélioration de la gouvernance de l'énergie et de développement de Partenariats Public-Privé à vocation Communautaire (PPPC). L'approche territoriale permettra en définitive la complémentarité des sources et des technologies énergétiques, la synergie des acteurs, des financements et la mutualisation du savoir et savoir-faire.

- **L'adoption et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants et appropriés**

Pour réellement lancer l'accès aux services énergétiques, des mécanismes innovants d'appui à la demande s'imposent pour compléter le financement de la chaine de valeur. Aujourd'hui, l'accès aux services énergétiques pour les populations pauvres peut être facilité en faisant intervenir des institutions de micro financement : par exemple, le Programme AREED développé par les Nations Unies en partenariat avec des ONG dans cinq pays africains (Sénégal, Mali, Ghana, Zambie, Tanzanie) a révélé la pertinence d'un tel processus d'appui au développement de l'entrepreneriat rural en énergie durable.

- **L'application d'une régulation du prix de l'électricité d'origine énergie durable**

Le renforcement du portefeuille énergétique par le recours à l'énergie durable requiert l'application de tarifs d'achat garantis de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables communément appelés « feed-in-tariffs ». Dans ce cadre, beaucoup de pays du Nord comme l'Allemagne incitent la production privée d'électricité verte par cette politique. En Afrique de l'Ouest, un pays comme le Ghana a mis en place ce cadre réglementaire incitatif assorti d'une clause d'obligation d'achat d'électricité verte par les grands producteurs et consommateurs d'électricité.

- **La rupture dans les comportements d'usage de services énergétiques**

Il apparaît également nécessaire de trouver des mécanismes d'association des citoyens aux choix des trajectoires énergétiques adaptées à chaque tradition culturelle.

En définitive, les pays africains font face actuellement à la nécessité d'amorcer une transition énergétique vers un nouveau modèle plus durable et susceptible de répondre aux préoccupations d'un développement intégré, juste et inclusif, visant la restauration des différents équilibres tant social que géographique (Nord/Sud et rural/urbain) et écologique. La disponibilité d'un potentiel naturel en énergie renouvelable donne à l'Afrique les moyens de changer de trajectoire énergétique en favorisant notamment le mixte énergétique faisant recours aux énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique.

Cependant, leur exploitation à large échelle ne pourra se faire sans une volonté politique réelle et sans un élan international de solidarité pour répondre aux préoccupations de développement telles que la lutte contre la pauvreté. Au regard de ces insuffisances, la problématique de la transition énergétique devrait être repensée en donnant la priorité, non pas à l'accès à l'éclairage moderne, mais à des services énergétiques productifs en vue de renforcer la création d'emplois, de revenus et de valeur ajoutée, éléments clés de la croissance économique et de lutte contre la marginalisation. Un certain nombre de renouvelables affichent un bilan positif impressionnant en Afrique, notamment dans la réduction du profil de risque des secteurs électriques et dans la couverture des besoins énergétiques de communautés rurales isolées.

Toutefois, le potentiel et les arguments en faveur de la promotion des renouvelables ne sont pas bien exposes dans les documents sur les politiques énergétiques. De ce fait, le financement consacre au développement des renouvelables est minuscule comparé à celui des énergies conventionnelles. En outre, au niveau international, l'intérêt pour les renouvelables est motivé par le changement climatique et des préoccupations environnementales qui sont souvent inapplicables en Afrique.

Pour privilégier le développement des énergies renouvelables en Afrique, il serait donc possible de partir des arguments suivants: un renforcement de la sécurité énergétique découlant d'une réduction de l'exposition au risque de flambée des prix du pétrole à l'importation et des fréquentes pénuries d'électricité hydraulique liées à la sécheresse. La disponibilité de ressources renouvelables abondantes et compétitives comme la petite hydraulique, la géothermie et la cogénération. La possibilité de fournir des services énergétiques a des coûts compétitifs à des populations rurales isolées, a l' écart du réseau électrique. Un potentiel significatif de créations d'emplois et d'entreprises lié aux renouvelables et aux initiatives d'efficacité énergétique.

■ **Dr Jonathan NDOUTOUME NGOME, Maître Assistant CAMES**

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Le Gabon et les trois piliers du développement durable

Le développement durable n'est pas réductible à la protection de l'environnement. Il s'agit d'une notion globale, au croisement de piliers forts : l'environnement, le social et l'économie. Un développement qui se dit *« durable »* devrait donc impérativement prendre en compte ces 3 piliers de façon simultanée.

Si l'on en croit les données démographiques, il y a de fortes chances pour que la terre soit peuplée de 10 milliards d'êtres humains avant le milieu du 21ème siècle. Quatre milliards de bouches supplémentaires à nourrir, dont la plupart se trouveront sans doute dans les mégalopoles du Tiers-Monde. Quatre milliards d'hommes qu'il faudra loger, chauffer, éclairer alors que 800 millions de personnes souffrent toujours de faim à l'heure actuelle, qu'un milliard et demi n'ont pas accès à l'eau potable et deux milliards ne sont pas raccordés aux réseaux d'électricité! Et si, en 2050, chaque habitant des pays en développement consomme autant d'énergie qu'un Japonais en 1973, la consommation mondiale d'énergie sera multipliée par quatre!

Certes, en l'espace de seulement un demi-siècle, le niveau de vie d'une partie de l'humanité a plus évolué que pendant deux millénaires. Mais en contrepartie, les catastrophes industrielles n'ont cessé de se multiplier : Tchernobyl, Seveso, Bhopal, pour ne citer que les plus graves. Sans oublier les dégâts écologiques inquiétants : pollution de l'air et de l'eau, disparitions des espèces animales et végétales, déforestation massive, désertification et bien plus encore. D'où les interrogations suivantes : comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète? Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés? Comment donner un minimum de richesses à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants encore démunies à l'heure où la planète semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles? Et surtout, comment léguer une terre en bonne santé à nos enfants?

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable : ***"un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures".*** Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler main dans la main afin de réconcilier les trois sphères du devenir de l'humanité : l'économie, l'écologie et le social. Parce que, à long terme, *«il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.»*

Les piliers du développement durable permettent ainsi à une entreprise de s'inscrire dans la société, l'économie et l'environnement, en prenant des engagements et des actes.

Tout bien considéré, le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme *« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »* Tout ceci pour dire que le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICULARITE GABONAISE

Préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques, en réduisant les risques et en prévenant les impacts environnementaux.

Le Gabon appartient à un domaine climatique de type équatorial, caractérisé par une chaleur constante, une hygrométrie élevée, des précipitations abondantes et fréquentes. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. La température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius. Le pays présente des paysages assez variés. Son relief est constitué de plaines côtières, de plateaux et de massifs montagneux situés au-dessus de 800 mètres d'altitude. Le point culminant est le mont Iboundji, dans le massif du Chaillu (au Sud du pays), avec 1 575 mètres d'altitude.

Dans sa politique de protection de l'environnement, le Gabon préserve environ 11 % du territoire national. Cette politique permet de créer des espaces de réserves naturels, des aires protégées pour la faune et la flore.

DIMENSION SOCIALE

La dimension sociale du développement durable consiste à satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux sur les questions de santé, logement, consommation, éducation, emploi, culture, etc. De ce point de vue, le Gabon est confronté à un paradoxe socio-économique. En raison de son PIB par habitant élevé (8 833 dollars US1), il appartient au groupe des Pays à Revenus Intermédiaires (PRI) alors que ses indicateurs sociaux s'apparentent à ceux du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA). Et pourtant, ce pays possède l'atout majeur de disposer d'importantes ressources naturelles.

Paradoxalement, après des décennies d'exploitation de ces ressources (pétrole, bois, mines), le pays peine encore à répondre efficacement à ses besoins de base, comme le logement, la santé, la sécurité alimentaire ou le développement des infrastructures. Ainsi, vache à lait de l'économie gabonaise et moteur dominant de sa croissance, la ressource pétrolière voit sa production baisser de façon continue depuis 10 ans. De même, l'exploitation forestière s'est toujours caractérisée par un certain gaspillage de la ressource, 80% de l'arbre abattu n'étant pas valorisé. Ce gaspillage vient ternir l'effort important réalisé par le Gabon à l'effort mondial de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique,

Une vue de l'exploitation du bois au Gabon

en consacrant 11% de son territoire aux parcs nationaux. Ce modèle de développement, qui a toujours été dominant, ne valorise pas les richesses pour les générations actuelles et compromet dangereusement les perspectives des générations futures. L'adoption d'un nouveau modèle plus rentable et plus durable s'impose donc comme un impératif national. Par ailleurs, la gestion durable des ressources naturelles devient également au niveau mondial une exigence de plus en plus pressante pour assurer la sauvegarde de la planète, avec un engagement encore souvent timide, malgré les discours.

DIMENSION ECONOMIQUE

La dimension économique du développement durable consiste à développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables. A cet effet, le Gabon, pleinement conscient de ces défis, est déterminé à assumer son destin. Ceci à travers cinq caractéristiques fortes du Gabon Emergent en 2025 : ***« une Nation unie, une économie compétitive, un développement durable, une prospérité partagée et une voix respectée sur la scène régionale et mondiale ».***

L'ambition de devenir un pays émergent suppose, durant les quinze prochaines années, des performances et une compétitivité d'un autre niveau que celui réalisé au cours des dernières décennies. L'émergence devra notamment se traduire de façon concrète par une croissance régulière à deux chiffres, portée par des moteurs de croissance diversifiés et durables. ***En effet, plus qu'un niveau de développement donné, l'émergence se caractérise par un dynamisme économique résultant de la compétitivité de notre Nation***. En Afrique, seuls quelques pays ont su se placer dans cette dynamique, notamment l'Ile Maurice, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Botswana qui se positionnent en 2009 dans le peloton de tête de la compétitivité en Afrique. Situé au 15ème rang, le Gabon aspire d'ici 2025 à rejoindre durablement ce peloton de tête. Pour y arriver, le pays s'attèle à des réformes nécessaires pour moderniser son administration, réduire les barrières à l'investissement, créer un cadre des affaires de classe internationale, mettre en place l'infrastructure économique de base support à la compétitivité (infrastructures de transport, électricité, eau, télécommunications), renforcer son capital humain et s'insérer dans les réseaux mondiaux d'échanges. **Ce cadre propice permettra l'éclosion de son potentiel et l'émergence de nouveaux moteurs de croissance.**

Au total, une question s'impose : pourquoi le développement durable est-il si important ? Notre réponse : c'est parce qu'il s'agit d'une nouvelle approche de l'intérêt général, visant à assurer la pérennité de nos sociétés, de notre écosystème et de notre économie. C'est également parce qu'il est question d'une opportunité unique de repenser nos modèles avec un levier d'innovation, aux finalités multiples :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations;
- L'épanouissement de tous les êtres humains;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation-responsables.

Chaque finalité est transversale, aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable au cœur d'un Gabon émergent.

■ **La rédaction**

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

L'économie spirituelle et le développement du monde

Lorsqu'on parle d'économie spirituelle, deux questions fondamentales se posent :

- Est-ce-que la vie professionnelle des Agents économiques cadre ou reflète-t-elle les valeurs spirituelles de la société ?
- Est-ce les valeurs spirituelles ou le progrès économique qui est au fondement du bien-être des populations ?

Ces deux questions guident l'orientation des débats actuels sur le concept d'économie spirituelle. Voilà comment se pose les termes des débats. Aujourd'hui, le progrès économique est phénoménal à travers le monde ; nous en voulons pour preuve l'extraordinaire progrès matériel, notamment en termes de communication, en termes de transport, en termes de santé.

Cependant, si nous regardons de plus près la véritable réalité du monde, force est de constater que le nombre de pauvres est élevé, que la mortalité infantile est croissante, que la moitié du monde n'a pas accès à l'eau ou à l'hygiène.

De même, sur le plan environnemental, nous pouvons voir combien le progrès économique détruit les forêts, pollue les océans, détruit la couche d'ozone. La violence et les conflits dominent le monde. Avec la télévision, les enfants apprennent à être les pires marginaux.

La paix, l'égalité et l'équité deviennent dès lors des objectifs lointains et la question se pose de savoir pourquoi nous ne trouvons pas réellement la paix et l'égalité ?

Le poète Constant Oyono, à travers l'œuvre Odyssées donne la réponse à cette question qui nécessite aujourd'hui une réconciliation totale entre l'économie et la spiritualité. Pour Constant Oyono, il faut traduire les valeurs spirituelles dans la pratique quotidienne des agents économiques. Aujourd'hui, les personnes n'atteignent pas la paix parce qu'elles n'ont jamais fait l'expérience de l'état de paix intérieure. L'auteur des Odyssées estime aujourd'hui, que nous ne faisons pas l'expérience de sciences économiques correctes parce que nous n'avons pas mis notre moi intérieur dans les sciences économiques.

Autrement dit, les agents économiques devraient se dévouer aux valeurs spirituelles qu'ils ont dans leur propre société : si vous êtes bouddhiste, vous devez vous dévouer aux sciences économiques à travers le bouddhisme ; si vous êtes bwitiste, à travers les sciences bwitistes, etc., Dieu ayant donné à chaque peuple, selon Constant Oyono, un génie spécifique pour son épanouissement multidimensionnel.

L'ambition des Odyssées de Constant OYONO, renvoie finalement à une question fondamentale : Comment pouvons nous lier ces deux notions, a priori opposées, que sont l'économie d'un côté et la spiritualité de l'autre ?

Autrement dit selon Constant OYONO, l'harmonie des sociétés humaines est fondée sur l'éthique universelle résumée dans la règle d'or : Ne fais pas à autrui ce que tu ne souhaiterais pas qu'il te soit fait.

Pourtant le système économique qui régit notre société contemporaine globale n'est pas éthique. Notre société de surconsommation vampirise les êtres humains, uniformise les cultures et brûle la planète. Les êtres humains sont conditionnés par un système économique dominé par l'aveuglement, la peur et l'avidité. Une avidité sans bornes qui prend en otage le devenir de l'humanité.

La dignité humaine, les équilibres sociaux et environnementaux du monde sont mis à mal à une échelle sans précédents par la logique financière. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer les objectifs des Odyssées : apporter des réponses comportementales individuelles adéquates dans un environnement économique, sociologique et écologique en crise. Il s'agit d'une véritable rupture avec la dichotomie classique de Descartes qui oppose le matériel et le spirituel. Les réponses comportementales ici poursuivent un but à la fois spirituel et matériel. L'objectif est une croissance matérielle de nos économies allant de pair avec le développement personnel des individus vivants en interdépendance.

Revenons à la définition du terme économie. « Economie » provient de l'association des termes grecs « oikos » (la maison, le domaine agricole) et « nomos » (les règles, l'administration). Economie signifie donc littéralement « conduite d'une maison, d'un domaine ». L'économie c'est « une forme, une enveloppe à l'intérieur de laquelle nous vivons, seuls, avec nos amis ou notre famille, puis il y a notre village, notre quartier, notre ville, notre pays et enfin notre planète ». Notre maison intérieure représente notre système spirituel que certains qualifient d'écologie interne.

Concernant le terme « Spiritualité » ; il vient du latin « spiritus » qui veut dire esprit. Il se rapporte d'un point de vue philosophique à la notion d'intériorité en opposition à l'extériorité que représente le corps ou par extension le matériel. Il est de plus en plus déconnecté de la notion de religion. Les « religieux » au sens classique du terme n'ont plus le monopole de la spiritualité. On parle même d'une spiritualité athée. Pour preuve la méditation n'exige pas une croyance en une religion pour certains. La spiritualité est une sorte de science de l'intériorité.

Il devient naturel de lier les deux disciplines, Economie et Spiritualité. L'économie intègre donc d'autres contraintes que la seule recherche de la maximisation des revenus et du plaisir personnel. L'Ecologie est une composante essentielle de « cette économie spirituelle ». L'Ethique en est une autre. Nous sommes bel et bien dans une approche intégrative comme l'indique "Odyssées". Il s'agit d'aller au-delà de l'économie pour étudier les croyances.

Auparavant, dans l'histoire passée le défi du monde était la réconciliation entre la science et la religion. Aujourd'hui le défi est la réconciliation entre l'économie et la spiritualité. Il s'agit d'une véritable révolution des valeurs et cette révolution de valeur demande une réconciliation totale entre l'économie et le spirituel.

Les poèmes sont cohérents dans le style et l'écriture. Ils sont parfaitement en adéquation avec leurs titres respectifs. L'annexe sur l'économie spirituelle vient restituer et cadrer l'ensemble.

Par exemple, les poèmes sur la « Sculpture bantu » sont centrés sur la problématique de l'économie spirituelle. En effet, il y a une profondeur du sacré, du perpétuel, de croyance donc du spirituel. En même temps, la sculpture nécessite l'harmonie intérieure au service d'une œuvre qui reflète à la fois le sacré, les croyances et le marchand (à travers la vente de l'œuvre réalisée).

Donc il y a ce mélange dans ces poèmes sur la sculpture qui traduit parfaitement le lien entre économie et spiritualité.

Au total, il était nécessaire de mettre en avant les poèmes qui donnent aux lecteurs cette ambivalence dans leur quotidien et leur vécu (économie et spirituel).

■ **La rédaction**

Voir l'oeuvre Odyssées.

JOURNAL DE PROMOTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET COMMERCIALE Potentiel

FOCUS ENSEIGNEMENT

Le Groupe IHEM - Institut des Hautes Etudes de Management, Ecole supérieure de référence en Afrique

Le Groupe IHEM - Institut des Hautes Etudes de Management est un ensemble de pôles de formation de niveau supérieur sous régime LMD reconnu par l'Etat gabonais.

Fondé en septembre 2005, par M. Constant OYONO EBANG OBAME, le Groupe IHEM offre aux étudiants, un enseignement pluridisciplinaire entièrement consacré aux études économiques, commerciales, juridiques, de santé, d'ingénierie et de sciences humaines et constituant, une véritable synthèse de connaissances dans le domaine du management des entreprises et des administrations à partir d'une unité de conception et de méthode induisant une forte complémentarité du corps professoral et une large possibilité de filières offertes aux étudiants.

Le Groupe IHEM entend donner aux étudiants venant de tous les horizons, une formation reposant sur un parcours prestigieux et conduisant à des postes à hautes responsabilités dans les administrations nationales, les organisations internationales, les entreprises industrielles, commerciales ou de service, les hôpitaux, les banques et les sociétés d'assurance ou de conseil, les cabinets juridiques ou la création de leurs propres entreprises.

Et c'est pourquoi, le Groupe a initié une politique de coopération avec un certain nombre d'universités et d'Ecoles en Afrique (université de Douala-Cameroun), en Europe (Neoma Business school) France et en Amérique du Nord (ESG UQAM - Canada). le Groupe IHEM qui croit que la formation technique et professionnelle doit s'accompagner à part égale de la culture générale, entend former des professionnels capables de maîtriser les nouveaux courants économiques, commerciaux, de santé, d'ingénierie et des sciences humaines et ayant une bonne ouverture intellectuelle, nécessaire à tout décideur.

A cet effet, des formations de premier, second et troisième cycles sont proposées conduisant à une diplômation à finalité technique et professionnelle, à savoir :

- Le Bachelor ou Licence professionnelle en trois (3) années après le Baccalauréat (Cycle normal : 180 crédits) ou en une (1) année après le DUT (Cycle spécial : 60 crédits) ;
- Le Master en deux (2) années après la Licence (Cycle normal : 120 crédits) ou en une (1) année après la Maîtrise d'université (Cycle spécial : 60 crédits) ;
- L'Exécutive MBA - Master of Business Administration en une année après le Master (Cycle normal : 60 crédits);
- Le Doctorat en deux (2) années après l'Exécutive MBA constitutive de la première année d'inscription en thèse doctorale (Cycle spécial : 120 crédits) ou en trois (3) années après le Master (Cycle normal : 180 crédits).

Le modèle de formation que développe le Groupe I.H.E.M, un modèle internationalement reconnu pour le Management de haut niveau, est basé grosso modo sur deux grands principes :

- Une sélection rigoureuse des candidats;
- Une volonté d'excellence académique en prise directe avec la réalité de la vie professionnelle.

PROGRAMME DE BACHELOR SPECIALISE OU LICENCE PROFESSIONNELLE

Le programme de Bachelor ou Licence professionnelle qui s'étend sur une année est d'abord recommandé aux professionnels, fonctionnaires et aux détendeurs d'un diplôme supérieur (DUT ou l'équivalent, LP2 soit BAC + 2) en activité de préférence et ayant des connaissances de base appropriées dans les domaines sollicités.

Ensuite, les élèves détenteurs du baccalauréat, toutes séries confondues, peuvent y être inscrits pour une formation d'une durée de trois (3) années avec la possibilité de passer le DUT ou autres en LP2.

Le programme de Bachelor a pour thème général, les rapports entre l'entreprise ou l'administration et le management. De là découlent ses deux caractéristiques :

- C'est un programme d'initiation : il a pour objet d'introduire au langage, au raisonnement et aux grandes divisions managériales, de rendre familier le monde du management ;
- C'est un programme de synthèse; partant de l'idée que les différentes disciplines managériales applicables à l'entreprise ou à l'administration ne se comprennent bien qu'à partir de solides connaissances en gestion, il lie en permanence, l'étude de cette discipline aux autres disciplines proposés.

En tout, il comporte, tous les éléments d'une bonne formation en management dont les filières proposées sont:

• PÔLE DES SCIENCES DE GESTION ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE (PSGEA)

Options :

- Economie : Evaluation des projets; Economie portuaire; Bourses et finances internationales; Economie de l'environnement et du développement durable.
- Information et communication : Communication d'entreprise; Communication marketing.
- Gestion commerciale : Techniques de commercialisation; Marketing communication; Douane transit; Gestion logistique et transport; Management des unités commerciales.
-Gestion financière et comptable : Comptabilité gestion; Banque finance; Finance comptabilité;Banque assurance; Assurance; Audit et contrôle de gestion financière.
-Gestion administrative : Administration générale; Administration des affaires maritimes; Administration scolaire et universitaire; Administration du travail; Administration des collectivités locales; Administration des institutions hospitalières.
-Gestion des ressources humaines : Gestion du personnel ; Audit et contrôle de gestion sociale ; QHSE.
-Gestion touristique : Gestion touristique et hôtelière; Gestion touristique et environnementale; Tourisme international.

• PÔLE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES (PSJP)

-Options :

-Droit des affaires; Droit des collectivités territoriales; Droit fiscal;Droit des entreprises; Droits des contrats; Droit bancaire et financier; Carrières judiciaires; Diplomatie et relations internationales; Intégration régionale.

• PÔLE DES SCIENCES DE LA SANTÉ (PSSA)

- Options : Pharmacie; Pharmacopée et médecine naturelle; Soins infirmiers; Pédiatrie; Puériculture; Sage-femme; Biologie médicale; Hygiène hospitalière; Laboratoire médical.

• PÔLE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (PLSH)

- Options : Journalisme; Production audiovisuelle; Edition; Interprétariat; Archiviste et documentaliste; Psychologie du travail; Sociologie du travail; Psychopédagogie et sciences de l'éducation; Arts graphiques; Arts cinématographiques; Musicologie; Arts plastiques.

• PÔLE DU GÉNIE INDUSTRIEL (PGI)

- Options : Génie civil; Génie mécanique et productique; Génie informatique industriel; Génie électrique; Génie télécommunication; Génie agricole; Génie énergie renouvelable; Génie halieutique; Génie forestière.

• ÉCOLE DOCTORALE

- Options : Ecole doctorale des sciences de gestion et d'économie appliquée.

LE MASTER, L'EXECUTIVE MBA ET LE DOCTORAT

Le programme de Master du Groupe IHEM qui s'étend sur dix huit (18) mois est d'abord recommandé aux personnes titulaires d'un diplôme de Bachelor ou Licence professionnelle et ayant de bonnes connaissances dans les formations proposées. Il peut s'étendre également sur neuf (9) mois dont trois en stage pour les étudiants titulaires de la Maîtrise d'université.

L'Exécutive MBA - Master of Business Administration s'étend sur 12 mois de formation dont 6 mois de recherche et reçoit des étudiants titulaires d'un Master. Le Doctorat quant à lui s'étend sur deux années après l'Exécutive MBA constitutive de la première année d'inscription en thèse doctorale.

Il s'agit de former des cadres spécialistes du Management, capables de mener à bien des missions de diagnostic, de planification et de conception des systèmes de gestion, d'organisation des entreprises et de maîtrise des processus décisionnels.

Cette formation en même temps généraliste et spécialisée au Management de haut niveau repose sur cinq principes:

- Stimuler les capacités intellectuelles;
- Favoriser le développement personnel;
- Produire des décideurs opérationnels capables d'assurer un haut niveau de responsabilité ;
- Renforcer l'adaptabilité et la mobilité des dirigeants de demain;
- Développer et acquérir une vision internationale.

Cette formation met donc l'accent sur le management conçu comme un processus intégré, et exige de la part des étudiants, une perception globale de l'environnement économique, technique, culturel et éthique de l'entreprise.

ORIENTATION ET PLACEMENT

Le service information et orientation du Groupe IHEM sur les options de formation et les carrières offre des prestations visant à assurer des relations optimales entre les diplômés et les entreprises :

FRAIS DE SCOLARITE

CYCLES	D.U.T.	BACHELOR / LICENCE PROFESSIONNELLE	MASTER'S 1 & 2	MBA	DOCTORAT
Frais de scolarité	Jour ou soir cycle normal	Cycle spécial	Cycle spécial / Cycle normal	Cycle normal	Cycle spécial / Cycle normal
Inscription	90.000	90.000	90.000	90.000	90.000
1ère option	540000	720 000	900 000	1200 000	1800.000
2ème option	270000 x2	360 000 x 2	450 000 x 2	600 000 x 2	900.000 x 2
3ème option	180000 x3	240 000 x 3	300 000 x 3	400 000 x 3	600.000 x 3
4ème option	90000 x6	120 000 x 6	150000 x 6	200 000 x 6	300.000 x 6
5ème option	70000 x8	90000 x 8	115000 x 8	-	-

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1- Lettre de motivation du candidat adressée à l'Administrateur Directeur Général du Groupe IHEM ;
2- Copie légalisée de l'acte de naissance ;
3- Copie légalisée de diplôme du Bac, du D.U.T, / B.T.S. / D.T.S, de la Licence, de la Maîtrise, du DEA, du Master 2, du MBA ou l'équivalent ;
4- Attestation d'expérience professionnelle pour les travailleurs ;
5- 4 Photos d'identité ;
6- Frais d'inscription + 1er versement selon l'option choisie ;
7- Frais d'activités périscolaires : 20.000f CFA (payable à l'inscription) ;
8- Uniforme scolaire (2 tenues + polo) : 100.000 FCFA ;
9- Frais d'examen de fin d'année : DUT : 60.000 FCFA ; Licence professionnelle : 80.000 FCFA ; Master 2 : 100.000 FCFA ; Exécutive MBA : 200.000 FCFA ;
10- Frais de soutenance : DUT : 50.000 FCFA / LP3 : 70.000 FCFA / Master : 100.000 FCFA / Exécutive MBA : 200.000 FCFA / Doctorat : 600.000 FCFA.

PROFIL DES ENSEIGNANTS :
1. Agrégation
2. Doctorat Nouveau régime
3. Master (+ expérience professionnelle)

ENCADREMENT SCIENTIFIQUE : Sept professeurs agrégés en plus de 25 maîtres assistants des universités.

En dehors de l'Administration, du Conseil scientifique et pédagogique, du Conseil de direction, du Conseil de discipline et de l'Assemblée générale, l'IHEM a mis en place une Commission d'homologation et de validation, un service information et orientation chargé des relations avec les opérateurs économiques, une association d'étudiants et d'anciens étudiants et une junior entreprise dénommée " Junior Entreprise Excellence "

L'IHEM forme pour l'insertion directe des techniciens et cadres supérieurs sur le marché de l'emploi. Il n'en demeure pas moins que les étudiants après le Master, puissent poursuivre leurs études en MBA et Doctorat à l'institut

Résultats satisfaisants aux examens de DUT, Licence professionnelle et Masters. Parce que le futur se formule au présent, des professeurs d'universités et de grandes écoles vous y attendent.

Ils ont dit...

"Je tiens à remercier monsieur constant Oyono pour m'avoir permis de bénéficier d'une formation de qualité au sein de l'IHEM."

Kabayi Adrien, Licence de Communication Marketing, diplômé de l'IHEM, actuellement instructeur de communication sociale au ministère de la santé.

"Tous mes encouragements à l'IHEM qui m'a permis de recevoir une formation solide à travers des enseignants et des enseignements de qualité. Je suis entièrement satisfait de ma formation et je convie tous ceux qui désire avoir une formation supérieure de qualité à s'y inscrire."

Biesnade Bibouthou, Titulaire du Master de GRH et Responsable des relations publiques au Fonds routier

"Après une très bonne formation ponctuée par l'obtention d'une licence en Communication-Marketing à l'IHEM, je suis désormais employée chez Airtel Gabon."

Vanessa Dos Reis Kowe, Agent commercial à Airtel Gabon

"Grace aux enseignements que j'ai reçu à l'IHEM, aujourd'hui je suis fonctionnaire municipal et je gagne dignement ma vie."

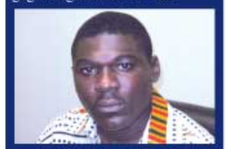

Jaurès Molière Nzeng, Licence de Communication Marketing, Fonctionnaire municipal

"J'ai reçu une excellente formation à l'IHEM qui me permet aujourd'hui d'assumer avec brio mes fonctions."

Hary Rakilo, Licence professionnelle, Conseiller au Conseil économique et social.

POTENTIEL N°0040 du jeudi 07 janvier 2016 13

GESTION D'ENTREPRISE

La responsabilité sociétale des entreprises

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est aussi dénommée, selon les auteurs et le contenu qui lui est donné, responsabilité sociale. Cela peut évidemment prêter à confusion puisque, selon le cas :
— « sociétal » peut désigner :• i) tout ce qui concerne la société, donc à la fois l'environnement et le social ;• ii) ou seulement les relations sociales à l'exclusion des relations professionnelles dans l'entreprise : relations avec la communauté, mécénat, etc.
— « social » peut désigner :• i) seulement les relations entre employeurs et employés (comme dans les expressions « dialogue social », « partenaires sociaux », qui désignent leurs représentants) ;• ii) tout ce qui concerne la société, y compris l'environnement (en ce sens, « social » et « sociétal » peuvent être équivalents, ce que recouvre aussi le terme anglais de corporate social responsibility).

Sur le fond, la RSE est un enjeu de société pour lequel de nombreux acteurs se sont mobilisés soit pour faire reconnaître que les entreprises n'assumaient pas suffisamment leurs responsabilités, soit à l'inverse pour soutenir qu'elles pouvaient en assumer aussi au-delà des seules exigences réglementaires. Il n'existe donc pas une seule définition possible et les pratiques sont très variables (dont on ne connait le plus souvent que ce que déclarent les entreprises elles-mêmes, directement (rapport annuel, par exemple) ou indirectement (questionnaires de l'enquête INSEE ou d'agences de notation)). Certaines propositions ont cependant une valeur de référence particulière : celle de la norme ISO26000, adoptée en 2010 ; celle de la Commission européenne, précisée dans une Communication de 2011 après son Livre vert en 2001.

Pour la Commission européenne, la RSE est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Selon le ministère français de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie, c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ». Mais des conceptions plus restrictives existent : par exemple, l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) estimait en juin 2014 que « for most small and medium-sized enterprises the CSR process remains informal, complying with legislation is the basic requirement for an enterprise to meet its social responsibility ».

L'enjeu de la RSE résulte au départ de demandes de la société civile (associations religieuses, écologiques, humanitaires ou de solidarité) d'une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des activités des entreprises, qui est née, notamment, des problèmes d'environnement planétaire rencontrés depuis les années 1970. La RSE trouve aussi une inspiration dans la philosophie « agir local, penser global » (René Dubos). Il s'agit alors d'intégrer le contexte mondial et local dans la réflexion stratégique.

La RSE est donc souvent comprise comme la mise en œuvre dans l'entreprise des concepts de développement durable, qui intègrent les trois piliers environnementaux, sociaux, et économiques. Elle a été à l'ordre du jour du sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, auquel ont participé de grandes entreprises, en particulier françaises, des secteurs de l'environnement et de l'énergie.

La RSE tend aussi à redéfinir les responsabilités, c'est-à-dire les devoirs des entreprises vis-à-vis de ses parties prenantes : au-delà des controverses sur cette notion de « partie prenante », l'enjeu, très présent dans la norme ISO26000, est notamment d'organiser les devoirs de l'entreprise vis-à-vis de personnes ou groupes qui ne peuvent pas faire valoir de contrats (salarial, commercial…) ni de réglementation pour faire valoir leur demande auprès d'une entreprise.

Le concept de RSE n'apparaît qu'à partir des années 1960 dans la littérature consacrée aux entreprises (Social Responsibilities of the Businessman de H. Bowen en 1953, et The Responsible Corporation par G Goyder en 1961). Il a depuis fait l'objet d'une élaboration théorique chez plusieurs chercheurs anglophones et francophones (voir, notamment les travaux de l'école de Montréal et ceux qui se réfèrent à la Théorie de la régulation).

En Belgique, le terme responsabilité sociétale des entreprises est utilisé (traduction directe de l'anglais corporate social responsibility)

DÉFINITION THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA RSE

La RSE se définit d'abord par rapport à la notion de responsabilité. Elle consiste donc à la fois en un « devoir de rendre compte de ses actes » (enjeu du reporting, des audits, etc.) et « d'en assumer les conséquences » (enjeu des actions en réparation et en prévention). Cette définition n'est cependant opératoire qu'après avoir précisé : i) par rapport à quels acteurs sociaux ce devoir existe et ii) quelle est la nature des actes et des conséquences que l'entreprise doit assumer. D'où l'importance accordée par la norme ISO26000 (inspirant les critères ESG:environnement-social-gouvernance) à la place des parties prenantes dans la gouvernance de l'entreprise, au « dialogue » avec les parties prenantes avec lesquelles se construit, de façon coopérative ou conflictuelle selon le cas, ce devoir de RSE pour chaque entreprise. De ce fait, le caractère « volontaire » revendiqué pour les démarches RSE (voir par exemple les positions de la Commission européenne) ne se comprend que par opposition à des exigences réglementaires : en pratique, c'est aussi souvent sous la contrainte économique (de ses clients ou de ses donneurs d'ordres, par exemple) qu'une entreprise investit pour améliorer sa RSE.

Une conception dominante en France définit le contenu de la RSE en rapport avec la notion de développement durable, déclinée au niveau des entreprises, comme le confirme une recommandation du ministère français de l'écologie et du développement durable. Le lien entre cet objectif macrosocial et la satisfaction des parties prenantes de l'entreprise est toutefois assez complexe, d'autant que le développement durable ne dépend pas exclusivement des entreprises mais de l'ensemble des agents économiques.

La Commission européenne propose les critères suivants :

1. La RSE couvre les matières sociales et environnementales.

2. La RSE n'est pas et ne devrait pas être séparée de la stratégie et des opérations commerciales : puisqu'il s'agit d'intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans ces stratégies et opérations.

3. La RSE est un concept volontaire.

4. Un aspect important de la RSE est la manière dont les entreprises interagissent avec leurs parties prenantes internes et externes (employés, clients, voisins, ONG, autorités publiques, etc.).

La responsabilité sociétale des entreprises ne devrait pas être confondue avec le mécénat. En effet, alors que le mécénat est mené de manière séparée de l'activité quotidienne de l'entreprise, la RSE devrait s'appliquer d'abord au cœur de métier de l'entreprise, dans les domaines où elle est reconnue comme efficace, même si les directions d'entreprise incluent souvent aussi leurs actions « pour la communauté ».

En pratique, la mise en œuvre d'une RSE consiste à produire un progrès continu dans les domaines du social, de l'environnemental et de l'économique. Elle couvre, par exemple, la qualité globale des filières d'approvisionnement, de la sous-traitance, le bien-être des salariés, leur santé, l'empreinte écologique de l'entreprise, etc. Cette mise en œuvre demande donc, outre une bonne perception de l'environnement de l'entreprise : des compétences en conduite du changement pour intégrer l'intérêt des parties prenantes, une connaissance fine des enjeux planétaires et de leurs déclinaisons politiques et réglementaires, et enfin, une connaissance des solutions techniques et managériales qui contribuent à l'amélioration des processus sanitaires, environnementaux et sociaux dans les organisations.

La RSE et le développement durable font l'objet de multiples controverses. Pour leurs détracteurs, ces notions cachent une forme sophistiquée de manipulation. Ainsi, les démarches de RSE n'incluent pas le domaine du civisme fiscal, alors que de très nombreuses multinationales passent sous silence leurs pratiques d'optimisation fiscale, voire de fraudes, pour échapper à l'impôt. Pour leurs promoteurs, c'est au contraire la preuve de la capacité des dirigeants d'entreprise à assumer, sans réglementation supplémentaire, des défis sociétaux. Les controverses sur la définition de la RSE et le contrôle de la réalité des pratiques participent donc d'une redéfinition de la conception actionnariale de l'entreprise, au niveau national et multinational (voir le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale sur le devoir de vigilance des sociétés-mères à l'égard de leurs filiales), et plus largement d'une reconstruction du contrat social.

ENJEUX, GOUVERNANCE, TYPOLOGIE DES CRITÈRES

Enjeux

La mise en œuvre de la responsabilité sociétale est l'occasion pour l'entreprise de définir une nouvelle stratégie :

• quelles sont les opportunités et les menaces liées aux mutations de ses marchés ?

• quelles sont les forces et les faiblesses de l'entreprise ?

Les enjeux peuvent être analysés par rapport aux attentes et intérêts des parties prenantes de l'entreprise.

Gouvernance

La RSE se traduit ou devrait se traduire de différentes manières :

• La définition d'une éthique, formalisée dans une charte,

• La mise en relation avec les parties prenantes de l'entreprise (tous acteurs ayant des intérêts dans la gestion de l'entreprise : clients, fournisseurs, employés, associations locales, collectivités territoriales, société civile représentée par les ONG),

• La mise en place de programmes de gestion des risques,

• Une surveillance accrue des principes de sécurité,,

• Une veille, notamment environnementale, sociale, sociétale, et juridique,

• des projets de gestion des connaissances en support à l'innovation qui impliquent également plusieurs types d'agents économiques : les acteurs publics territoriaux de l'enseignement et de la recherche (pôles de compétence).

• des programmes d'assurance qualité, avec la mise en œuvre de nouvelles normes,

• La corrélation avec la nature du lien social et de la performance,

• une communication interne et externe, avec notamment des bilans sociaux et environnementaux;

• etc.

L'approche RSE peut permettre de mettre en œuvre, entre autres, de nouvelles régulations et une meilleure gouvernance d'entreprise, que l'entreprise soit grande, moyenne ou petite, dans les pays dits développés, comme dans les pays en développement. Son avantage résiderait en l'instauration d'une meilleure « contextualisation » des activités économiques des entreprises, une meilleure structuration des relations avec les parties prenantes, et théoriquement une meilleure gouvernance d'entreprise. Chaque entreprise adapte cette démarche à son rythme et selon sa culture 14w

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

La RSE peut aussi être liée au concept d'investissement socialement responsable (ISR)15,16. L'ISR est l'application des principes du développement durable aux placements financiers. En 2013, l'Association Française de la Gestion financière (AFG), qui réunit les acteurs du métier de la gestion, et le Forum pour l'investissement responsable (FIR) qui réunit les acteurs de l'ISR, ont donné une définition précise de l'ISR qui est la suivante : « L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernant et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable »

Pour certains, l'ISR est même la déclinaison financière et spéculative du développement durable.

Les investisseurs qui proclament cette démarche - banques, établissements financiers et autres fonds financiers (retraite, épargne salariale, etc.) - définissent généralement leurs propres engagements en matière de RSE avec une communication RSE dédiée (cf. Rapport RARE 2006 sur le secteur bancaire).

L'interaction entre les concepts de RSE et de l'ISR, tant du côté de l'entreprise qui fait appel à l'épargne que du côté de celui qui apporte cette épargne publique réside essentiellement dans leur convergence conceptuelle qui reste à démontrer au cas par cas.

LA RSE ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Ce concept se développe dans le monde industrialisé à l'initiative d'organisations intergouvernementales ou régionales, à l'échelle mondiale ou régionale. Il se traduit par différents niveaux d'obligations qui prennent la forme de recommandations, de normes volontaires voire se trouvent imposées à divers degrés dans certaines législations nationales.

Parmi ces organismes intergouvernementaux :

• Les Nations unies : le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a initié le Global reporting initiative et le pacte mondial (Global compact). (cfr réalisation pratique ci dessous)

Au sommet de la Terre de Johannesbourg en 2002, les thèmes de RSE ont été mis sur le devant de la scène par la participation d'entreprises, (notamment françaises du secteur des services environnementaux et de énergie) aux côtés des représentants officiels.

• La Banque mondiale ou BM : la BM a également publié des recommandations, et propose un cours pour sensibiliser les entreprises en vue de leur permettre de mettre en œuvre le concept de RSE. Ce cours a déjà été donné à 12 000 personnes partout dans le monde.

• L'OCDE : Les principes directeurs, précurseurs car rédigés en 1976, révisés en 2000 sont des simples recommandations, des lignes directrices que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales. Ils n'ont pas de pouvoir contraignant.

• L'Union européenne : la Commission européenne défend une politique volontariste dans le domaine de la RSE ou CSR (Corporate Social Responsibility) via sa Direction générale entreprise depuis son premier livre vert en 2001, suivi d'une communication en 2002 renouvelée en 2006. L'approche interactive entre toutes les parties prenantes est promue avec la mise en place d'un forum dédié entre 2002 et 2004 puis d'une "alliance". Les PME sont désormais également impliquées et deviennent des acteurs à part entière compte tenu de leur omniprésence dans le tissu économique européen des 25 États membres. Un programme spécifique leur est dédié.

À la lecture de la dernière communication de la Commission européenne de 2006, le Parlement européen a confirmé dans des débats qui se sont tenus le 12/03/2007 qu'il est en attente d'un nouveau partenariat.

OUTILS, NORMES ET NOTATIONS EN FAVEUR DE LA RSE

Depuis les années 1980, sous l'impulsion notamment des ONG, les concepts de finance éthique, commerce équitable, développement durable étaient entrés dans le débat des instances politiques. Celles-ci ont fait appel aux universités et centres de recherches afin de faire des études pour développer des outils pour identifier le niveau de responsabilité des entreprises. Des recherches se sont concrétisées pour la RSE par la mise au point de référentiels internationaux (GRI), des codes de conduite des entreprises (Global compact) ou des certifications, normes ou labels (SA8000…) jusqu'aux audits sociaux ou environnementaux. Par ailleurs, différents outils pratiques existent pour faciliter l'intégration de ces normes à différents échelons dans les entreprises. Lors des procédures d'appels d'offres par exemple, certaines entreprises utilisent aujourd'hui une encyclopédie exhaustive des clauses d'achats durables.

(Suite en page 15)

GESTION D'ENTREPRISE

La responsabilité sociétale des entreprises

(suite de la page 14)

Depuis 2000, l'Europe œuvre pour développer des outils pour fixer des normes concernant la RSE.

- Grands référentiels

Pacte Mondial

Article détaillé : Pacte mondial.

Le Pacte mondial (Global Compact) est lancé en janvier 2000 lors du Forum économique mondial par Kofi Annan. Le pacte mondial est un code de conduite qui comprend 10 principes que les entreprises doivent s'engager à respecter. Sans les énumérer, deux de ces principes concernent les droits de l'homme, quatre les normes de travail, trois l'environnement et le dernier la lutte contre la corruption.

ISO 26 000

Article détaillé : ISO 26000.

Cette norme, publiée le 1er novembre 2010 précise l'intégration des normes de responsabilité sociétale, de gouvernance et d'éthique d'une manière plus élargie. Il ne s'agit pas d'une norme certifiable, mais d'un guide de lignes directrices proposé aux entreprises et organisations. Le terme de Responsabilité Sociale des Entreprises est ainsi élargi dans cette norme à celui de Responsabilité Sociale (ou sociétale) des Organisations (RSO).

Global Reporting Initiative

Article détaillé : Global Reporting Initiative.

Le Global Reporting Initiative (GRI) a été initiée en 1997 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et de la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES): l'objectif est d'élaborer des lignes directrices et une standardisation de normes pour la rédaction de rapports environnementaux et sociaux.

Autres outils

• Système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'Union européenne : Le règlement détaillant les procédures pour la participation volontaire des entreprises à ce système d'audit sur leur management environnemental et la mise à disposition du public des résultats. Les états membres font la promotion d'EMAS à leur niveau. Il existe un logo EMAS.

• le standard SA 8000 (en anglais Social Accountability Standard 8000) : ce standard a été initié par le Council on Economic Priorities. Il est géré par SAI : il concerne les conditions de travail, l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé... Il existe deux types d'engagement pour les entreprises : le certificat en cas de respect des normes pour la production, le statut membre si les critères sont respectés également pour les filières de fournisseurs et pour toutes les unités de production.

• la norme ISO 14001

Cette norme vise à mesurer l'impact de l'activité d'une entreprise sur l'environnement. Initiée en 1996, révisée en 2015. Elle prend en compte des aspects environnementaux significatifs : les émissions dans l'air, les rejets dans l'eau, la contamination des sols, la gestion des déchets, l'utilisation des matières premières et des ressources naturelles. (voir aussi la série des normes ISO 14000)

Article détaillé : ISO 14001.

*** la norme Synergy Codethic 26000**

Publiée en septembre 2011 par SYNERGY Global Standarization Service, elle est conçue comme une norme ISO avec un système de management - et donc, certifiable - pour la prise en compte de la performance en management des enjeux du développement durable dans la stratégie des organisations. Elle est applicable à tout type d'organisation, de secteur et d'industrie ;

• la SD 21000 Française

Publiée en mai 2003 par l'AFNOR (Christian Brodhag, président de la commission), elle est conçue comme un guide - et donc, non certifiable - pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise. Surtout utilisée dans le cadre des Petites et moyennes entreprises, elle pourrait inspirer la future ISO 26000… Deux documents sont disponibles : X30 021 le texte général et X30 023 la méthode de hiérarchisation des enjeux ;

• SPI-Finance : adaptation du GRI au secteur de la finance

• la Chambre de commerce internationale (CCI) a publié une Charte des entreprises

• la Confédération générale des entreprises du Maroc a mis en place le Label CGEM pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Le référentiel du Label CGEM (Maroc)

Une Commission Label a été instituée, lors du Conseil d'Administration de la CGEM tenue le 28 septembre 2006. Cette Commission a pour mission de mettre en place les règles et les procédures d'attribution de ce Label.

Le référentiel du Label CGEM est la charte de responsabilité sociale de la CGEM, adoptée le 14 décembre 2006.

Cette charte est définie en conformité avec les principes fondamentaux de la Constitution du Royaume et les stipulations des conventions internationales, relatives au respect des droits fondamentaux de la personne humaine, de la protection de l'environnement, de la saine gouvernance, de la concurrence loyale.

Elle est structurée autour de neuf axes d'engagements :

1. Respecter les droits humains

2. Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles

3. Protéger l'environnement

4. Prévenir la corruption

5. Respecter les règles de la saine concurrence

6. Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise

7. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs

8. Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants

9. Développer l'engagement sociétal.

Le Label LUCIE

Créé en 2007, à l'initiative de Qualité France Association (fédération d'associations de consommateurs créatrice de labels et de certificats de qualité depuis 1947), le Label LUCIE, premier label RSE français, témoigne de l'engagement d'une organisation en matière de Responsabilité Sociétale, selon les lignes directrices de la norme internationale ISO 26000.

Son référentiel d'évaluation RSE, aligné sur la norme internationale ISO26000, a été élaboré en collaboration avec Vigeo, leader européen de l'évaluation Développement Durable des grandes entreprises depuis 2002. Un partenariat a ensuite été signé avec Afnor Certification, le leader historique de ce domaine en France.

La démarche de labellisation LUCIE permet à une entreprise d'évaluer, de développer et de valoriser auprès de toutes ses parties prenantes ses actions et ses engagements en matière de RSE. L'organisation labellisée s'engage dans une démarche structurante d'amélioration continue en RSE.

Label responsabilité sociale des centres de relations clients (France)

Créé le 14 décembre 2004 sous l'égide du Ministère du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale, de l'AFRC (Association française de la relation client) et du SP2C (Syndicat des professionnels des centres de contacts), le « Label responsabilité sociale » se positionne comme le garant éthique des bonnes pratiques sociales des acteurs de la chaîne de la relation clients.

En 2007, la légitimité du « Label responsabilité sociale » fut renforcée par la création d'une association destinée à la promotion et au développement de la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur de la relation clients : l'ALRS, Association pour la promotion et le développement du Label responsabilité sociale.

En 2009, les critères d'évaluation (mesurés par 2 cabinets d'audits indépendants) portaient sur :

• Le recrutement

• L'accueil et l'intégration des salariés

• Le suivi de carrière

• L'intégration des travailleurs handicapés

• La reconversion et la fidélisation des salariés

• Le baromètre social de l'entreprise

• Le dialogue social

• Analyse détaillée du processus de formation

• Surveillance et observation électronique et vie privée - CNIL

• Conditions de travail

• Responsabilité sociale de l'entreprise

Depuis les années 2010, ce label a gagné en notoriété parmi les centres de relations clients internalisés (Insourcers), externalisés (Outsourcers) mais aussi parmi leurs donneurs d'ordre, qui représentent les 3 acteurs habilités à solliciter ce Label, accessible aux petits Outsourcers de 40 salariés (SCOP A Cappella à Amiens) comme aux multinationales (EDF, Orange, etc.), ces derniers pouvant être certifiés sous les 3 statuts.

Ce Label s'inscrit dans la lignée des labels et certifications de la responsabilité sociale, qui ont inspiré la Norme ISO 26000.

Mesure, tableaux de bord

Les entreprises, dans le cadre de leurs programmes de développement durable, mettent en place des tableaux de bord, contenant selon les quatre types déjà mentionnés : environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance, jusqu'à une centaine d'indicateurs de gestion.

Pour la conception des tableaux de bord, voir :

• Tableau de bord (gestion)

• Tableau de bord prospectif, lorsque le tableau de bord contient des gains tangibles et non mesurables.

En France, lorsque l'activité de l'entreprise est stratégique du point de vue du développement durable (secteur des services environnementaux ou de l'énergie), elle fait certifier ses comptes par des Commissaires aux comptes.

Agences de notation

Créées à la fin des années 1990, des agences de notation sociale et environnementale évaluent et notent les entreprises, selon leur propre méthodologie. Une agence de notation se base sur les documents publics, des questionnaires et des résultats d'entrevue avec les responsables d'entreprise. Elle doit aussi disposer d'une méthodologie, objet d'un travail de recherche en amont, sur la cohérence entre les questions posées et les objectifs recherchés au regard du développement durable (notamment au regard de l'agenda 21, mais plus généralement, en fonction des critères que souhaite favoriser l'investisseur. Des travaux de fond ont été entrepris en France dans les années 2001 à 2003 sur ce point 5

Article détaillé : agence de notation.

Aspects médiatiques de la RSE

Partenariat ONG - secteur des entreprises et pouvoirs publics

Aujourd'hui, par exemple en France, plus de la moitié des Français ne font pas confiance aux entreprises (Étude Ethicity, juin 2006) : cette fracture entre consommateur et entreprise peut se traduire dans les actes d'achat puisque 2/3 d'entre eux déclarent vouloir acheter prioritairement les produits dont l'entreprise a une véritable éthique.

• Les valeurs ajoutées d'un partenariat avec une ONG

Du point de vue des entreprises, les ONG apportent une caution nécessaire à ces démarches auprès du grand public et ces partenariats peuvent être riches de connaissances et de contenu. C'est par l'intermédiaire de ces ONG que les projets sont finalement cautionnés auprès du grand public.

Quelques actions, campagnes concrètes :

• "Consumer Charter for Global Business" élaborée par Consumers International, ONG regroupant 200 associations de consommateurs.

• "Clean Clothes Campaign", campagne vêtements propres, une initiative européenne lancée en 1998 concernant l'industrie textile, dotée d'un code de conduite.

• "Ethical Trading Initiative", au Royaume-Uni promue par un partenariat entre ONG, syndicat et secteur privé.

• Solidaritest a été élaboré en Belgique par un consortium d'ONG et d'entreprises. C'est un concours qui évalue et récompense les pratiques de RSE des entreprises établies sur le territoire belge.

Dans le domaine du commerce équitable, citons aussi par exemple le Fairtrade Labelling Organizations.

Article détaillé : commerce équitable.

Communication à la société civile

Les sociétés les plus incitées à communiquer sur ce sujet sont celles qui y sont obligées comme les sociétés cotées du CAC 40 en France dont les actions RSE sont suivies de près. Comme tout processus de communication, la communication dite sociétale (ou éco-communication) est un processus très complexe, qui peut induire certains risques. Mais les PME voire les TPE s'emparent quelques fois d'une communication RSE, de surcroit lorsque leurs produits et services sont marketés verts et/ou engagés socialement et que leur exemple est institutionnalisé comme une illustration de bonnes pratiques.

Communication externe sur la RSE

Les études sectorielles sur la communication RSE sont en cours en particulier dans le cadre du programme RARE où les premières études concernant les secteurs bancaire, pétrochimique et de la pêche démontrent une profusion d'outils pour une efficacité qui reste à démontrer même si « l'attention rhétorique croissante à la RSE et le poids correspondant donné aux instruments RSE ont contribué à certains de ces changements en pratique ».

Une communication mensongère vis-à-vis des allégations RSE, donc de ces impacts les plus significatifs, est couramment qualifiée de « Greenwashing », en français écoblanchiment. C'est la cas si le message qu'elle émet est considéré comme trompeur au regard des articles L.121-1 à L.121-7 du code de la consommation. En France, l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) est l'association compétente pour viser le message d'un annonceur en amont ou aval de sa diffusion. Indépendante des pouvoirs publics, elle dispose de différentes instances consultatives concernant la déontologie des messages publicitaires émis par les entreprises.

Les destinataires potentiels des rapports de développement durable étant nombreux, leurs intérêts très diversifiés, il existe un risque sur le patrimoine informationnel de l'entreprise, ainsi que sur une éventuelle mauvaise interprétation, volontaire ou non (voir biais cognitif) des informations diffusées. Rien n'empêche au demeurant ces destinataires de recouper l'information lors de son appropriation et d'interroger directement les entreprises sur certains points obscurs ou insuffisamment renseignés. Le récepteur passe alors en mode émetteur dans l'interactivité des parties prenantes qui est revendiquée par ailleurs dans la gouvernance de la RSE.

L'élément RSE représente 9 % de l'information publiée par les sociétés cotées indique l'Autorité des Marchés Financiers fin 2013. L'autorité financière estime toutefois que les sociétés doivent adopter une démarche plus pragmatique dans leur manière de communiquer sur la RSE (hiérarchie des informations).

Communication interne sur la RSE

La RSE ne peut se passer d'une communication interne parfois négligée ou en retard par rapport à la communication externe ou institutionnelle. Elle est la condition d'une mobilisation effective et concrète des acteurs internes (dirigeants mais aussi salariés et en particulier cadres intermédiaires) sur les démarches de RSE proclamées et médiatisées.

Un niveau insuffisant de structuration des informations de l'entreprise en interne en matière de RSE est un facteur de risque pour la crédibilité des messages des dirigeants.

Comme l'indique Jean-Marc Le Gall (cf. Le Monde du 11/12/2007, L'Entreprise responsable est-elle crédible ?), "Cette défiance surgit quand ces politiques [de RSE] sont démenties par des pratiques internes perçues comme contradictoires avec l'image construite".

Parmi les bonnes pratiques, un suivi rigoureux des décisions avec tableau de bord sur le moyen terme peut permettre de lever les doutes d'un personnel souvent lucide en particulier s'agissant des nouvelles générations de collaborateurs.

Les autres parties prenantes internes à l'entreprise (salariés, syndicats voire actionnaires) ne manqueront de rappeler alors les dérives aux dirigeants comme aux médias, dans une stricte logique de transparence bien comprise. **(A suivre)**

■ **Créative commons Attribution - Share Alike**

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Du dialogue national inclusif au Gabon

Depuis quelques temps, l'idée de l'organisation d'un dialogue national entre toutes les forces vives de la nation circule à Libreville, sous l'égide du Conseil National de la Démocratie. Les périodes de cette grande messe politique auraient même été fixées à la mi janvier-mi février 2016, sous réserve de la confirmation par le Président de la République, Chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. C'est dans ce sens que son discours à la nation à l'occasion de la fin de l'année était très attendu au soir du 31 décembre 2015. Après l'allocution du Président de la République, la classe socio politique nationale reste confuse du fait du caractère évasif des propos du Chef de l'Etat relatif a cet éventuel dialogue national. Aujourd'hui, plus d'un observateur de la vie politique nationale se pose la question de savoir si le dialogue national aura lieu ou pas ?

A 8 mois de l'élection présidentielle, la situation n'est pas tout à fait sereine dans le pays entre l'opposition et la majorité au pouvoir. Au regard de ce manque de sérénité entre les forces vives de la nation, il y a lieu de croire que le scrutin majeur de 2016 - notamment la prochaine présidentielle - mettra le pays en effervescence. Or, depuis 2009, le Gabon connait une crise de confiance politique. Cette crise de confiance est relative à la transition de 2009. Depuis lors, l'opposition et la société civile n'ont eu de cesse d'alerter la communauté nationale et internationale sur le fait que :

- les libertés fondamentales sont bafouées, la citoyenneté est foulée au pied : interdiction faite à l'opposition et à la société civile d'organiser toute manifestation publique ; atteintes récurrentes à la liberté d'aller et venir ; violences policières graves et permanentes contre des citoyens ;

- les médias de service public sont confisqués, au seul profit du PDG et ses alliés ;

- le mépris du pouvoir pour la vie humaine est désormais consacré par l'explosion et la banalisation, dans l'impunité totale, des crimes de sang appelés « crimes rituels » ;

- la détresse sociale et la précarité s'accentuent et n'épargnent plus aucune couche sociale, à la faveur d'une gestion économique et financière désastreuse ;

- les grèves touchent quasiment tous les secteurs d'activité.

Pour toute réponse à cet état des lieux particulièrement alarmant, le pouvoir oppose la violence d'Etat, voire un état d'urgence qui ne dit pas son nom.

Cette situation a atteint son paroxysme avec le traitement inhumain, humiliant et dégradant infligé aux commerçantes gabonaises, ainsi qu'avec la mort, dans des conditions non encore élucidées, de nos deux jeunes compatriotes, Mboulou Beka et Beranger Obame Ntoutoume.

La gravité de cette crise sans précédent qui menace dangereusement la stabilité et la paix dans notre pays exige, dans l'urgence, des solutions fortes.

Dans cet esprit et à la suite de la communauté internationale, la plupart des acteurs politiques de notre pays, y compris certains membres du parti au pouvoir, ont appellé, depuis le 20 décembre 2014, à la tenue d'un dialogue national inclusif et sans tabou. En effet, les risques qui pèsent sur le pays sont grands si une réponse politique appropriée n'était pas apportée aux problèmes énumérés ci-haut.

Des propositions sont à chaque fois faites par la société civile. Nombre d'entre elles ont été soutenues par la communauté internationale et les confessions religieuses, notamment l'idée de l'organisation d'un dialogue national.

C'est dans ce sens que les Evêques du Gabon qui seront en Assemblées plénières du 12 au 17 janvier 2016, aborderont la question des élections sur le thème : « Enjeux et défis des élections présidentielle et législative 2016 au Gabon ».

Plutôt que de faire face à cette réalité, le pouvoir semble s'enfermer dans le déni, et y compris lorsque, même dans ses rangs, des voix comme le mouvement Héritages & Modernité du Pr Barro Chambrier, se sont élevées pour reconnaître l'extrême gravité de la situation.

Aujourd'hui le constat est clair, les fondements de la République sont gravement menacés dans notre pays avec la remise en question du principe de l'égalité de tous devant la loi et la substitution des institutions au peuple et qui s'accaparent de sa souveraineté à travers une démocratie aux normes bancales.

Par contre, ceux qui pensent à l'organisation d'une assise spéciale pour dialoguer ont été un peu déçus le 31 décembre dernier où le Président de la République, dans son adresse à la nation, a plutôt rappelé le rôle du CND. Pour le Chef de l'Etat :

« Sur le plan politique, construire ce Gabon nouveau, que j'appelle de tous mes vœux, c'est d'abord consolider la Démocratie et la République.

En effet, disait Jean Jaurès, la République « c'est proclamer que des millions d'Hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront se combattre sans se déchirer ».

C'est dans cet esprit qu'un nouveau Conseil National de la Démocratie a été mis en place pour servir d'espace institutionnel du dialogue politique, en rassemblant les acteurs politiques de tous bords dans un échange permanent.

...2016 sera, comme chacun sait, une année électorale. Nous devons tous œuvrer pour que ces échéances se déroulent dans les délais constitutionnels, en conformité avec les lois et règlements de la République, dans la liberté et la transparence. C'est pourquoi, je vous invite tous à vous inscrire sur les listes électorales et, le moment venu, à accomplir votre devoir civique en toute quiétude et responsabilité ; en rejetant ce qui peut remettre en cause la paix et la sécurité de tous. J'y veillerai personnellement ».

Il estime, à cet effet, que le Conseil National de la Démocratie (CND) en est le cadre approprié.

Or, d'après l'opposition et la Société Civile, le CND n'est et ne demeure qu'un organe consultatif. Certes, après les dernières modifications de son texte organique, le CND peut désormais être consulté pour avis sur les projets de textes susceptibles de contribuer à la promotion de la démocratie, au bon fonctionnement des partis politiques et à l'amélioration du processus électoral. Mais rien n'a fondamentalement changé. L'article 2 nouveau de la loi n° 13/96 du 15 avril 1996 modifiée, portant création du Conseil National de la Démocratie dispose expressément que « Le CND exerce ses missions en donnant des avis».

Autrement dit, le CND n'a aucun pouvoir de décision. Et de ce fait, à l'issue d'un éventuel dialogue national, les réformes éventuelles que le CND pourrait être amené à proposer ne seront pas exécutoires, seul le pouvoir pourra en décider. L'exemple du Conseil Economique et Social, institution constitutionnelle qui n'émet, lui aussi, que des avis est là pour illustrer nos appréhensions.

En outre, selon la frange la plus représentative de la Société Civile et de l'opposition, le débat démocratique qu'impose la situation actuelle de crise socio-politique et économique ne saurait se limiter au seul face à face entre le pouvoir et l'opposition. Parce que cette crise est politique, économique, sociale, culturelle et morale, le dialogue national dont il est question doit nécessairement intégrer la société civile sous ses formes variées.

Il est donc évident que le CND, dans sa composition et avec ses missions actuelles, ne peut servir de cadre au dialogue national souhaité par le peuple gabonais.

(Suite en page 17)

GROUPE IHEM

Pôle des sciences de la santé
IHEM/PSSA

2015 - 2016

PREPARATION AUX DIPLOMES D'ETAT EN SCIENCES DE LA SANTE :

- DUT en soins infirmiers
- DUT en soins de santé pédiatrique et infantile
- DUT en puériculture
- Licence professionnelle en soins infirmiers
- Licence professionnelle en biologie médicale
- Licence professionnelle en Laboratoire médical
- Licence professionnelle en diététique
- Licence professionnelle en hygiène hospitalière
- Licence professionnelle de sage femme
- Licence professionnelle en sciences paramédicales
- Licence professionnelle en techniques pharmaceutiques
- Licence professionnelle en stomatologie

Date de la rentrée académique : le 1er septembre 2015

Campus basés aux feux tricolores de la Peyrie

BP: 26764 / tél 07 14 27 84 / 07 83 83 53 / 07 96 32 92 / 05 09 06 77

LBV/GABON

Site web www.ihem/gb.org

A. PRESENTATION GENERALE

La nécessité d'introduire le programme de Sciences de la santé s'est faite sentir depuis la fermeture des frontières des pays européens aux ressortissants africains en général et gabonais en particulier, et ce depuis 2010.

C'est pour répondre désormais à la demande sans cesse croissante de cadres moyens et cadres supérieurs en personnel de santé et paramédical dont le Gabon aura toujours besoin, que le Fondateur de l'IHEM a décidé d'ajouter à son offre de formation, en mettant en place un programme spécial IHEM Pôle des Sciences de la Santé en abrégé IHEM/PSSA qui est logé au campus B sis aux feux tricolores de la Peyrie.

IHEM/PSSA est un programme complet d'enseignements de 1e et 2e cycles supérieurs consacrés notamment aux problèmes de :
- Epidémiologie et statistiques
- Biologie médicale
- Génie sanitaire
- Laboratoire médical
- Puériculture
- O.R.L
- Ingénierie biomédicale
- Science dentaire
- Radiologie médicale
- Maintenance biomédicale
- Techniques pharmaceutiques
- Santé familiale
- Santé communautaire
- Planification de santé
- Services et soins infirmiers
- Santé de l'habitat et de l'environnement
- Santé reproductive
- Santé sexuelle
- Hygiène alimentaire et nutrition

Ce programme offre deux options :
1- Profil sciences infirmières et hospitalières
2- Profil Pédagogie des sciences de la Santé.

B. CONDITIONS D'ADMISSION

- Pour les élèves, être titulaire du Bac ou l'équivalent du Bac et adresser une lettre de motivation à l'Administrateur Directeur Général de l'IHEM.

- Pour les infirmiers, les praticiens médicaux en exercice, être titulaire d'un Bac en techniques infirmières d'école, d'hôpital ou l'équivalent et être aussi autorisé à exercer la profession et en fournir la preuve.

C. FRAIS DE SCOLARITE

Cycles	DESP DUT	LICENCE PRO	MASTER
Frais de scolarité	Jour ou soir	Cycle spécial	Cycle spécial/ cycle normal
Inscription	90.000	90.000	90.000
1ère option	540.000	720.000	900.000
2ème option	270.000x7	360.000x7	450.000x7
3ème option	180.000x8	375.000x8	300.000x8
4ème option	90.000x8	187.500x8	150.000x8
5ème option	70.000x8	90.000x8	115.000x8

D. PARTENARIATS AVEC L'ETAT

Notre partenariat avec l'Etat gabonais nous permet de placer nos étudiants en stage dans les centres hospitaliers universitaires sans oublier nos centres hospitaliers provinciaux et les dispensaires de santé scolaire et universitaire sur toute l'étendue du territoire national.

E. PARTENARIAT PRIVE / PRIVE

Les stages constituent une partie importante de la formation. C'est pourquoi l'IHEM/PSSA est soucieux de vous proposer des lieux de stages très diversifiés tels que des laboratoires privés, les cliniques et les cabinets privés de soins de santé avec lesquels nous signons des conventions de stage.

LES DEFIS DE L'EMERGENCE

Du dialogue national inclusif au Gabon

(suite de la page 16)

Il faut peut être rappeler aux forces vives de la nation que, le dialogue politique s'appuie autant sur l'écoute que sur la parole, et il est autant affectif que cognitif. Le dialogue politique a deux caractéristiques principales : écoute et dimension affective. L'écoute : beaucoup de démocrates libéraux assimilent le dialogue à la parole, alors que sa portée et son but dépassent le domaine de la réflexion pour s'engager dans le champ de l'action. L'écoute est un art qui favorise l'empathie et le rapprochement. Dans un dialogue, le silence est aussi précieux que le bruit. L'affectif : la parole ne peut pas être emprisonnée dans la raison, elle est médiatrice d'affection et d'affiliation, elle construit une communauté entre les hommes et ne se résume pas à l'expression des intérêts de chacun.

UN DIALOGUE DÉMOCRATIQUE POSSÈDE LES FONCTIONS SUIVANTES :

1. Formulation des intérêts, marchandage et échanges. C'est la fonction principale du langage dans le système de pensée libéral. Elle consiste à exprimer, souvent de manière quantitative, les intérêts personnels des individus.

2. Persuasion. Persuasion et rhétorique permettent de faire accepter aux autres la légitimité de son intérêt propre. Réduire le langage à cette notion, cela revient à faire l'économie d'une réflexion sur l'intérêt général et sur l'altruisme. Si on considère que le langage est seulement persuasion et argumentation, on postule que chaque individu a d'abord pour objectif de défendre son intérêt particulier. C'est de fait la fonction qu'adopte le représentant institué d'un groupe lorsqu'il s'en fait le porte-parole.

3. Etablissement de l'agenda politique. Cet agenda est souvent le domaine réservé des élites, mais il peut également faire l'objet d'un dialogue politique. Par agenda, on n'entend pas seulement le fait d'établir un calendrier, mais aussi de définir les questions à traiter, de les formuler et de préciser la façon dont on les abordera. Faire des choix entre des options définies par avance n'est pas suffisant en matière de participation citoyenne, il faut aussi contribuer à définir les questions pertinentes à traiter et la manière de les aborder.

4. Recherche d'une mutualité, c'est-à-dire d'une compréhension mutuelle. Il ne faut pas réduire le dialogue à un marchandage. Le langage sert également à affirmer des proximités. Il faut, à ce niveau, s'affranchir de l'exigence de précision et d'objectivité du discours, laisser opérer la subjectivité et l'affectif, pour permettre l'expression de visions opposées du monde, leur rencontre et la recherche de convergences.

5. Reconnaissance et affection. La tonalité du langage permet d'exprimer des affections et des sentiments, ce qui est un préalable à l'empathie. Il n'est pas de lien social plus fort que celui créé par l'empathie car celle-ci invite au consensus, au sentiment d'appartenance commun, à la recherche de solutions nouvelles. C'est une condition nécessaire au passage du « moi » défini par l'intérêt privé au « nous » civil, propice à l'action politique commune.

6. Maintien de l'autonomie. Le dialogue doit avoir pour fonction de sortir du cadre étroit des intérêts particuliers mais il doit également renforcer l'autonomie de pensée et la volonté des individus, qui sont essentielles à la démocratie. Le dialogue doit donc permettre à chacun de se forger une conviction propre et non pas de se fondre dans un consensus impersonnel qui pourrait, à la longue, tendre au dogmatisme.

7. Ecoute et expression. Se rallier à une opinion générale ne signifie pas trahir ses convictions : il est parfois nécessaire de le rappeler et il est toujours sain de l'exprimer. L'une des fonctions du dialogue est donc de permettre l'expression de défiances ou de désaccords, même si les personnes concernées décident de se soumettre à l'avis de la majorité ou de concéder un compromis. Le fait de dire « Malgré tout, je crois que… » est important : le but n'est pas de s'épancher ou de se défouler, mais de marquer la possibilité d'accords même en présence d'une hétérogénéité d'opinions. Ce type de remarque a une valeur pédagogique forte dans un dialogue démocratique.

8. Reformulation et reconceptualisation.

La carte administrative du Gabon.

Le nom donné aux choses affecte la vision que nous en avons. Le fait de les qualifier permet donc de porter sur elles un jugement. Il ne faut pas laisser aux élites l'exclusivité du pouvoir de nommer et par là même de qualifier les situations, les problèmes et les événements. Renommer, chercher les expressions qui conviennent à tout le monde fait partie d'un travail de dialogue.

Le risque politique et social est donc grand de poursuivre cette politique d'évitement du dialogue et de radicalisation, malgré les appels lancés par l'ONU, l'Union Européenne, tous les partis politiques français de gauche dont le Parti Socialiste au pouvoir, ainsi que plusieurs acteurs politiques et ceux de la Société Civile au niveau national.

L'idée de croire ou de faire croire que l'on peut négocier avec les partenaires sociaux en ignorant le malaise politique est une mauvaise appréciation de la distance peu étroite entre les leaders syndicaux et les acteurs politiques.

SE SOUVENIR

Il faut se souvenir de la fin des années 1980, pour reconnaitre que c'est l'agitation sociale, qui a entrainé le pays à la conférence nationale en 1990. En effet, selon l'historien gabonais Nicolas MeteguenN'na (2006 pp 215-) après le « deuxième choc pétrolier » de 1979, la crise économique s'exacerba et accrut le mécontentement de la population. Plusieurs entreprises mirent la clé sous le paillasson. Le cas de la faillite de la société PIZO et celui de la Société d'Assurances et de Réassurances (SO.NA.G.A.R) furent des plus criards. Le détournement des deniers publics continuèrent. En 1985, avec la baisse concomitante du prix du pétrole et du cours du dollar, comme maintenant, la crise réapparut. A partir de 1986, le budget de l'Etat fut considérablement réduit de 796 milliards de FCFA en 1985 à 360 milliards en 1987 et 264 milliards en 1988. La faillite de plusieurs entreprises libéra une main d'œuvre de plus en plus nombreuse et donnant naissance au phénomène de chômage, jusqu'alors, inconnu au Gabon. Les conditions de vie de l'immense majorité de la population se détérioraient irrémédiablement, avec la montée du chômage, l'augmentation des prix des denrées de première nécessité, l'insuffisance et la dégradation des équipements sanitaires et scolaires ainsi que la médiocrité du réseau routier.

Progressivement, le climat social se détériorait dans le pays. A l'origine de cette effervescence, il y avait des causes internes (effets de la crise économique, injustice sociale, mécontentement dû aux arrestations consécutives à la découverte de « complots » et à la publication de la loi Mayila obligeant les sociétés à payer les travailleurs à la tâche et non plus au mois) auxquelles s'ajoutaient les répercussions des événements de l'Europe de l'est où s'affrontaient les régimes communistes sous la pression populaire.

Ainsi, au fil des ans, l'injustice sociale apparut de plus en plus évidente. Il en résulta un grandissement du mécontentement populaire qui se traduisit à partir de 1990, par une succession de grèves et de violentes manifestations.

Les difficultés financières croissantes et les mesures que prenaient les autorités pour essayer d'y remédier créèrent un profond malaise social qui, tournant à la revendication politique, sonna le glas du régime P.D.G. monopartiste de la rénovation, à travers la convocation de la conférence nationale aux mois de mars et avril 1990, qui rétablit le multipartisme.

Au regard de ce souvenir historique de la fin des années 1980, les uns et les autres doivent comprendre que le malaise actuel au Gabon n'est pas seulement d'ordre socio-économique, mais il est aussi et avant tout politique.

PERTINENCE D'ANALYSE

Il faut à ce sujet reconnaitre la pertinence de l'analyse faite par notre confrère Gabon Review, qui pense « que les 25 dernières années n'ont pas été fécondes pour la communauté nationale, tous domaines confondus. Malgré le déni de réalité des uns, nonobstant la partialité des autres, elles ont consacré le règne des arrangements d'arrière-boutique et autres combinaisons politiciennes. Arc-boutée contre un appareil d'Etat aux ordres, la majorité a systématiquement rusé, louvoyé, usé de la corruption, pour dévoyer l'ensemble des accords et se maintenir au pouvoir sans autre dessein que le maintien au pouvoir. Le résultat, on le voit : un pays à l'arrêt, une démocratie bloquée par le fait d'une classe dirigeante jamais à la hauteur des enjeux et qui, invariablement, rate tous ses rendez-vous avec l'histoire. Sauf à considérer les violences de rue et scènes de guérilla urbaine comme la seule expression du désaveu populaire, on doit bien admettre la nécessité de réformer nos institutions et plus largement repenser la gouvernance politique, économique et sociale. Dans des circonstances quasi-similaires, Omar Bongo avait pris le pari d'anticiper. Bercé par les demi-vérités d'une cour avide de pouvoir, endormi par les boniments de charlatans en quête de privilèges, Ali Bongo semble ne pas prendre toute la mesure de la fracture.

Et pourtant, quoi qu'il advienne, le PDG portera la responsabilité du surplace du dernier quart de siècle. Ayant tout mis en œuvre pour s'accrocher au pouvoir, y compris au mépris des vies humaines et des règles élémentaires de la démocratie, il lui revient de prendre une initiative à même de relancer la machine, offrir une respiration démocratique et, ouvrir des perspectives pour les jeunes générations. Eternellement aux affaires, il a l'obligation de tout mettre en œuvre pour restaurer l'Etat de droit, assurer la sécurité des personnes et des biens, améliorer la connaissance du potentiel national, poser les bases du développement économique, favoriser la défense de l'idéal national et garantir l'adaptation du pays aux mutations du moment. Rien de bien révolutionnaire mais juste des fondamentaux…Face à la majorité, l'opposition doit faire montre de constance, de fermeté et de rigueur – non de raideur – éthique et morale. Condamnée à donner le change, elle doit rassembler une authentique élite, mettre en mouvement les populations afin de les amener à penser et agir dans le sens de l'intérêt général. Face aux institutions caporalisées, elle doit prendre appui sur des citoyens conscients de leurs droits et devoirs. Le temps sera alors venu pour les institutions et autres dépositaires de l'autorité publique d'apprendre les fondamentaux de la République.

La démocratie étant entendue ici comme le règne du nombre dans le respect du droit au travers d'élections disputées et honnêtes au suffrage universel, permettant l'alternance au pouvoir, et au moyen d'institutions plurielles judicieusement agencées, assurant l'exercice équilibré du pouvoir , l'adhésion à un ensemble de principes et de valeurs devait largement favoriser un dialogue politique entre les acteurs du jeu politique ».

■ **Dr Jonathan NDOUTOUME NGOME, Maître Assistant CAMES**

NOTES DE LECTURE

PROFIL LITTERAIRE

"Lire Odyssées"

● LIVRE 2 : AMOURS ÉLUS. LA FEMME COMME CHIMÈRE DE L'ABSOLU

ELAT MEYONG[1]

Ame singulière
Cœur esseulé
Elan de mon cœur
Chanson d'amour
Mélodies de vie
Aurore symphone
Ilot fleuri
A toi offerts.

Océan majeur
Sublime
Bras de mer
Ailes de foi
Envol
Edatterre[2]
Rivages
D'amour.

(1) Le mariage est sublime, c'est le lien entre deux êtres complémentaires, l'union de deux ou plusieurs familles. (2) Et d'atterrir.

Complémentarité.

TRACE LITTERAIRE

Signe que le recueil Odyssées est organisé en connaissance de cause, le livre 2 (AMOURS ÉLUS) constitue dans sa thématique la suite logique du livre précédent. En effet, le poète, que l'on avait

laissé au sortir du livre 1, macérant ses doutes face aux « silences » conjugués du « temps » et du « destin », partagé entre le poids de son savoir, la conscience de sa mission et les ambiguïtés de sa condition, pense trouver auprès de la Femme (de l'Eternel féminin), comme de nombreux élus avant lui, dans la jouissance des Sens et la Volupté de la Chair, autant la solution à ses interrogations initiales que la Source intarissable de sa quête d'Eternité. Il expose cette démarche à travers six (6) poèmes, qui ont pour titre respectif, Précurse, Initial, Apologie, L'Aimée, Marine et Elat Meyong.

D'emblée un constat s'impose, à la lecture transversale de ces six textes : contrairement au dualisme qui dominait le premier livre, inscrivant en chaque poème la lutte fratricide des antonymes (Vie vs Mort, Joie vs Douleur, Intelligence vs Ignorance, etc.), les poèmes du livre 2 se caractérisent par leur unicité manifeste, donnant le sentiment d'une conviction en l'Amour, inébranlable, irrévocable, irrémédiable. Certes, le poète peut trahir de légers signes de doute et s'inquiéter de l'attitude de son Amante, Femme fatale et/ou femme-enfant :

Que ne puis-je t'aimer
A ta parfaite indifférence
Elan de mon cœur
Et du désir croisé
(Marine);

Ton doux visage scrutant
Dans le lac
De ton insaisissable
Me baigner je m'en viens
(Apologie).

Mais, dans l'ensemble, son discours affirme l'effectivité de la relation amoureuse, et formule l'évolution vers une plénitude absolue, celle du mariage, lien à tel point « sublime » qu'il transcende la relation interindividuelle pour confiner à un rassemblement collectif, celui de la tribu, voire de l'ethnie (Elat Meyong) :

Exquises voluptés
Langueurs suaves
Lèvres charnues
Sauvage de cerise
(Précurse)

Observance merveille
Romantique étreinte
Gémisse roucoule
Vagues d'Inis
(Initial)

Océan majeur
Sublime
Bras de mer
Ailes de foi
Envol
Edaterre
Rivages
D'Amour.
(Elat Meyong)

On s'en aperçoit, si le style est celui auquel le premier livre nous a désormais préparés, présence de néologismes par changement de catégorie (précurse, déferles, édaterre, symphone, etc.), juxtaposition de séquences et ruptures syntaxiques (Erotiques désirs, Fleurie de goyave, Inexorables frisés, Prééminente ambivalence, A toi offerts, etc.), tournures elliptiques (Dans le lac de ton insaisissable, Au son d'intimes et langoureuses, etc.), le vocabulaire, lui, est tout le long du livre, celui de l'extase et de la jouissance (Caresses, Merveille, Langoureuses, Désir, Sublime, etc.). Certes, la langue veut maintenir une réelle pudeur, voire une certaine réserve, mais les mots en eux-mêmes débordent vite le voile de la morale, pour tracer en surface les marques d'un érotisme, sinon d'un sensualisme à fleur de peau, signe de la fusion du charnel avec le spirituel. Ceci est vrai en particulier dans les poèmes Précurse, et « Initial », « précurseurs » du livre en tant qu'ils ouvrent la série de poèmes romantiques, mais « précurseurs » aussi en ce qu'ils actualisent le caractère « initial » de l'étreinte charnelle dans le processus qui mène au mariage civil, voire aux épousailles spirituelles (Elat Meyong) :

Corps se mêlant
Inexorables frisés
Fleurie de goyave
Précurse
(Précurse)

Hymne à l'amour
Raison perdue
Erotiques désirs
Splendeurs de Vénus
(Initial)

Les mots affirment ainsi la spiritualité de l'acte sexuel, portant à une dimension supérieure le partage des corps et des sens. Au modèle du Cantique des Cantiques attribué à Salomon , les six poèmes réunis dans le livre 2 instaurent l'acte d'amour dans sa dimension la plus élevée, non pas l'assouvissement grossier d'un instinct bestial, mais bien une communion de deux âmes, apologétique (Apologie), démiurgique, cosmogonique, d'autant plus élevée, qu'elle s'effectue sous le signe de la déesse même de l'Amour, Vénus :

Observance
Arbre de connaissance
L'invisible
Cercle des anges
(Initial)

Toutefois, en même temps qu'il confesse son attachement à l'Amour, le poète ne peut contraindre la dette contractée vis-à-vis de la tradition poétique universelle, dont l'Amour est l'inspiration par excellence. En effet, dans sa démarche de sublimation, le poète use de tournures et de procédés qui sont plutôt classiques du lyrisme amoureux, démontrant ainsi, probablement à son insu, que l'écriture ne peut se démarquer d'une certaine logique de répétition, le renouvellement en littérature consistant à reprendre à son compte ce qui a déjà été dit ou fait par le passé.

On le voit ainsi user de métaphores et d'antonomases subtiles pour suggérer la réalité des corps qui se rencontrent et communient dans l'éblouissement de l'acte sexuel. Ainsi en va-t-il de l'image répétitive et très baudelairienne de la « chevelure » (ou « balade »), odorante et grisante pour les sens à vif du poète.

Ainsi en va-t-il des « écluses déferles » qui renvoient manifestement aux humeurs masculine et féminine se mêlant dans la poussée de l'orgasme, ou encore de l'image lamartinienne du lac associé au miroir narcissique de la blanche Ophélia, quand ce n'est pas tout simplement la métaphore de « l'amour-océan » « Océan majeur » et « Sublime bras de mer », dont les vagues puissantes emportent les amants à cheval sur leurs crêtes, ou celle de « l'amour-oiseau », dont les « ailes de foi » les portent au sommet de la jouissance, avant de les faire « atterrir sur les rivages de l'amour ».De manière générale, cette symbiose amoureuse requiert un environnement naturel à la hauteur de son intensité. Ainsi, de même que l'amour s'éveille avec le matin, il s'épanouira dans le crépuscule du jour, aux approches du soir serein, tirant de la nature les éléments propres à un décors marital, et transformant le monde en théâtre d'un hyménée grandiose (« Blanche coupole dans le ciel ») :

Au matin levant
Le soleil sur l'équateur
Chercheur de bonheur
Je m'en viens
Auprès de ton cœur
Aimer.
(Apologie)

Et quand au soir arrivant
La nuit de son manteau
Enveloppe le site
Et que s'incline le soleil
Dans ta douce clarté
Je m'en viens.
(L'Aimée)

Mais quel que soit le moment de la journée, cet amour, pour être réellement béni, devra procéder de l'ascendance des astres et du magnétisme du cosmos. L'amour dont il est question ici, n'est pas une passade fortuite, résultant du hasard d'une rencontre, mais un amour annoncé, prédestiné, déterminé par le cours des astres et l'involution des planètes (Vénus). C'est un amour « élu », semblable à celui qui unit pour l'éternité Ulysse à Pénélope, Amour dont la consécration requiert le concert des voix les plus pures, chœur céleste des anges (« L'invisible cercle des anges ») faisant écho à l'harmonie sublime des âmes :

Prééminente ambivalence
L'émotion frémissant
Lunaire influence
Stellaire harmonie
(Précurse)

Du mystère entretenu
Sur le magnétisme
De ta gracieuse
Exégèse
Vérité

(suite en page 19)

NOTES DE LECTURE

PROFIL LITTERAIRE

"Lire Odyssées"

(suite de la page 18)

D'inférence
(L'Aimée)

De même que l'environnement naturel se met en phase avec les sentiments intériorisés, de même l'iconographie sera au diapason de l'écriture. Au nombre de six, conformément au nombre de poèmes, les illustrations choisies par l'auteur s'organisent de la manière suivante : trois (3) illustrations de fleurs, deux (2) illustrations de couple, et l'illustration d'une chute d'eau. Ce decrescendo exprimant bien l'importance que le poète accorde à l'amour-sentiment, symbolisé par la fleur (« Rose », « Levé du soleil sur l'Amour », « Bouquet de fleurs »), plus important encore que l'effectivité du couple (« Longue balade », « Complémentarité »), qui n'en est qu'une actualisation, et encore plus importante que l'image de l'eau (« Chute d'eau »), symbole de vie terrestre. Pour le poète, l'Amour est donc un sentiment transcendant qui déborde la cadre de l'existence terrestre. Toutefois, pris ensemble, ces symboles œuvrent de concert à asseoir le fonctionnement et l'efficience de l'Amour. Les illustrations de la rose et du bouquet symbolisent l'Amour vivifiant de la Femme qui attire l'homme telle la fleur invite l'abeille, alors que l'illustration du soleil embrasant la fleur, symbolise l'amour viril de l'homme, qui tel le soleil nourrit la plante et contribue à sa croissance. De même, la « Chute d'eau », symbolise les différentes « eaux » de la femme, sécrétions vaginales autant que liquide amniotique au sein duquel le fœtus prépare l'advenir de l'homme ; alors que les deux couples assortis (« Longue balade », « Complémentarité ») symbolisent l'union harmonieuse des principes féminin et masculin réunis par le truchement de l'Amour...

Toutefois, si le livre Amours Elus peut (ou veut) donner l'impression d'une harmonie parfaite, aussi bien du point de vue de l'écriture que de l'iconographie, une lecture plus attentive laisse apparaître une relative zone d'ombre dans ce tableau enchanteur : les six poèmes peuvent en effet être divisés en deux groupes de trois poèmes chacun. Un premier groupe de poèmes fonctionnant sur le mode du monologue (Précurse, Initial, Sublime), et un deuxième groupe fonctionnant sur le mode du dialogue avec la femme aimée (Apologie, L'Aimée, Marine).

Dans le premier groupe, le poète semble se parler à lui-même et vivre par la pensée l'extase qu'il veut partager avec ses lecteurs. Seules ses réflexions, ses émotions et ses réactions sont rendues, actualisées, alors que la présence ainsi que l'adhésion de la partenaire sont seulement supposées - « Marine » pouvant désigner aussi bien la couleur du ciel ou de la mer, que le prénom de la femme aimée, tout comme « Inis » (d'«Initial ») pourrait désigner le nom de la femme, la distinguant alors pour être la Première et l'Unique. Mais, entrecroisé à ce monologue, intervient une forme de dialogue, celui que le poète est censé établir avec une Amante dont la présence est désormais matérialisée par l'usage de l'exhorte ou apostrophe, et caractérisée du point de vue de l'énonciation par l'utilisation du pronom « tu » (signe de profonde intimité). Certes, l'atmosphère d'ensemble est à la ferveur et à la délectation, mais l'on s'aperçoit bien, par l'usage de l'interrogation et par le recours au champ lexical de l'incertitude (« Chercheur », « Insaisissable », « Mystère », « Indifférence », etc.) et même de la solitude (« Ame singulière », « Cœur esseulé », « Ilot »), que le dialogue est moins harmonieux que le monologue, que l'échange supposé avec la femme aimée semble relever de l'anticipation, voire du fantasme. En effet, alors que le monologue fonctionne sur la base de l'assertion, de l'affirmation, le dialogue est souvent traduit par l'interrogation, signe d'anxiété et d'indécision, comme si l'harmonie évoquée ne relevait que de la seule expectative, de la seule potentialité, comme si l'amour n'était qu'un idéal platonique, ou comme si la quête semblait reposer sur des bases fragiles :

Que ne puis-je t'aimer
Te trouver
M'arrêter
T'honorer ?
(Marine)

Comme si le poète devinait confusément que sa quête n'était pas encore terminée, que l'incarnation même de la Femme-Muse ne pouvait suffire à combler sa soif d'Absolu, qu'elle y soit favorable ou non. Tel Salomon avec la Reine de Saba et tel Senghor avec Sopé ; tels Ronsard avec Cassandre, Baudelaire avec Jeanne Duval, Alfred de Musset avec Georges Sand ; tels Eluard avec Gala, Apollinaire avec Marie Laurencin, Aragon avec Elsa Triolet, Constant Oyono aura eu tendance à transférer en une femme de chair, une aspiration qui transcende en fait la nature terrestre et compose avec la Divinité. Il se pourrait bien que ce qu'il cherche à travers cette « Aimée » chimérique », c'est la présence de Dieu en lui-même, cet Ineffable auquel l'enfance nous a donné goût, et qui constitue la clef au moyen de laquelle nous pouvons affronter les rigueurs de l'existence, survivre à la trahison ou la perte d'un être cher, dépasser même la Mort, à l'image du Saint-Sauveur, le Christ Jésus.

PARCOURS PHILOSOPHIQUE

L'idée de solitude qui commençait à prendre forme dans le texte précédent intitulé « Marine » se précise davantage dans celui-ci, comme si l'auteur avait délibérément tenu à classer tous les poèmes du présent ouvrage en respectant un certain ordre. Il y a une réelle évolution du point de vue des idées et du contenu de chaque pièce par rapport soit avec celui qui précède, soit avec le suivant. C'est une évidence que le thème récurrent soit celui de l'amour au sens large du terme, avec tous les enjeux suscités par les émotions et les sentiments qui affectent les amoureux. Mais chaque poème a sa particularité, sa finesse et sa construction. Comme à chaque fois, l'auteur est très explicite dans l'organisation sémantique de ses textes, par exemple, la présente pièce, «Elat meyong» s'articule certes autour du sempiternel thème de l'amour, à la seule différence que cette fois-ci il n'est pas question d'un hymne à l'amour.

Le narrateur dans le présent texte se présente comme étant un « cœur esseulé » ou un être vivant la solitude due à l'absence de l'objet de son amour, c'est-à-dire la personne aimée. Cette absence est vécue comme un réel vide qui doit absolument être comblé ; Par ailleurs, ce vide n'implique pas une absence totale, puisque si la personne aimée et désirée n'est pas présente physiquement, elle est néanmoins dans l'esprit et dans le cœur de celui qui semble en souffrir. Il s'agit davantage d'une présence-absence, car le narrateur donne l'impression de s'adresser directement à une personne qui serait en face de lui et qui répondrait à ses déclarations sentimentales. La personne n'est peut-être pas présente en chair et en os, mais le fait qu'elle soit l'objet de l'obsession du sujet, sa présence devient effective ne fût ce que dans l'esprit de ce dernier, c'est-à-dire en pensée et en amour.

L'auteur, bien que parlant de l'amour, se réfère à chaque fois aux éléments de la nature, soit en guise de source d'inspiration, soit pour montrer le lien qui existe entre l'invisible et le visible. A l'amour et aux sentiments, il identifie et associe certains éléments naturels, tels que « ilot, océan, rivages, bras de mer… ». Cela porte à croire qu'il essaye de s'appuyer sur la moindre occasion possible, pour parler des sentiments, et ses actes lui servent de moyens d'expression pour dévoiler, sans aucun doute, ce qui ne peut être dit verbalement. L'exemple le plus connu est l'usage des fleurs dont la symbolique des couleurs est très utilisée pour traduire toutes sortes de sentiments ; en effet, dans la même perspective, l'auteur parle d' « ilot fleuri » comme image symbolique au même titre qu'il évoque l'idée d'un « océan majeur ».

En effet, les termes "ilot" et "océan" symbolisent l'immensité indéfinissable du degré des sentiments éprouvés par la personne amoureuse ; ce sont, en réalité, des images naturelles dont se servent, en général, les poètes pour tenter de matérialiser l'expression du sentiment amoureux, en termes de grandeur, de valeur et d'intensité. Afin de faciliter l'accès au contenu du présent texte, il est absolument nécessaire d'apprendre à déchiffrer chaque symbole et d'en retenir le sens ; car chaque élément renvoie à une signification bien précise, et l'usage de divers symboles démontre la richesse sémantique lorsqu'il est question de parler d'amour.

■ Pr Ludovic OBIANG,
Directeur de recherche CAMES
■ Dr Alphonse NDINGA NZIENGUI,
Maître Assistant CAMES

CEMAC CONSULTING
CABINET D'EXPERTISE EN MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION
CABINET CONSEIL EN GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

MARKETING - ADMINISTRATION & GESTION DU PERSONNEL
COMMUNICATION - COMPTABILITE - FINANCE
REPRESENTATION
FORMALITES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES
FORMATION - BUREAUTIQUE - INFORMATIQUE
EDITION - PRESTATIONS DIVERSES

Situé derrière les eaux et forêts entrée face à Promo Gabon
B.P. : 26764 Libreville - Gabon Tél. : +241 04 54 34 73
Email : cemacconsulting@yahoo.fr - Site web : www.ihem-gb.org

LPE

Lycée Privé de l'Excellence

Le Lycée Privé de l'Excellence :
un cadre agréable, un suivi au quotidien, un personnel performant, une pédagogie au service du développement.

Rentrée Scolaire

2015 - 2016

Au Lycée Privé de l'Excellence, nous sommes toujours plus proches de vous.

Résultats satisfaisants aux examens officiels

Pour tous renseignements, service de la scolarité sis aux feux tricolores de la Peyrie
B.P : 26.764 - Tél. : (+241) 05 51 36 18 Libreville - Gabon
Site web : www.ihem-gb.org

Les inscriptions et réinscriptions ont démarré.

Début des cours le 1er octobre 2015

2 nouveaux pôles de formation pour 2015-2016

GROUPE IHEM

Pôle des Sciences juridiques et politiques
IHEM/PSJP

PREPARATION AUX DIPLOMES D'ETAT EN DROIT ET SCIENCES POLITIQUES
DUT, Licence professionnelle et Master en :
- Droit des affaires
- Droit des collectivités territoriales
- Droit fiscal
- Droit des entreprises
- Droit des contrats
- Droit bancaire et financier
- Carrières judiciaires
- Diplomatie et relations internationales
- Intégration régionale

Pôle du Génie Industriel
IHEM/

PREPARATION AUX DIPLOMES D'ETAT EN GENIE INDUSTRIEL
DUT, Licence professionnelle et Master en :
- Génie agricole
- Génie énergies renouvelables
- Génie civil
- Génie mécanique et productique
- Génie informatique industrielle
- Génie électrique
- Génie télécommunication

Rentrée académique : le 1er septembre 2015

Campus B sis aux feux tricolores de la Peyrie
BP: 26764 Tél 07 14 27 84 / 07 83 83 53 / 07 96 32 92 / 05 09 06 77
LBV/GABON
Site web www.ihem/gb.org

Analyse de presse

TRANSPORT/ S0GATRA EN GRÈVE

Les agents de la Société gabonaise de transport observent depuis plusieurs jours un mouvement de grève. Ils revendiquent entre autre le non paiements de leurs salaires depuis plusieurs mois. Cette situation affecte sérieusement le transport interurbain et urbain dans un pays où la question des transports en commun est problématique au point qu'il n'est pas rare de voir de nombreuses personnes amassées dans les grandes artères de la capitale attendant désespérément un bus. Les autorités compétentes devraient s'atteler à trouver une solution rapide a cette situation dont les usagers sont les principales victimes, comme nous l'apprend GABONECO.

MADELEINE BERRE POUR UNE PROMOTION DES PME

«La politique des PME, l'artisanat, le tourisme et l'encadrement du tourisme sont des enjeux majeurs dans un contexte économique morose au travers la chute du prix du baril» C'est ainsi que s'est exprimée Madeleine Berre, ministre du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et du Développement des services a l'occasion d'une rencontre avec ses collaborateurs. Elle a décliné son plan d'action en montrant les raison pour lesquelles le développement des PME est impératif pour le Gabon dans un contexte marqué par une chute considérable du prix du baril de pétrole. Seulement, force est de constater que malgré les efforts importants déjà consentis par les plus hautes autorités, la création des PME dans notre pays est encore freiné par plusieurs embuches dont la fiscalité qui pourrait être allégée aux promoteurs des PME pour leur permettre d'éclore beaucoup plus facilement comme nous l'apprend notre confrère Gabonreview.

LA CONASYSED EN GRÈVE

C'est ainsi qu'a titré LE QUOTIDIEN L'Union pour rendre compte de la décision prise par les membres de la convention nationale des syndicats du secteur de l'éducation d'observer un nouveau mouvement de grève d'un délai d'un mois renouvelable. Ce nouveau mouvement de grève pourrait encore gravement porter atteinte aux programmes de formations et aux enseignements dispenses dans les structures scolaires du pays. En effet, depuis plusieurs années déjà les programmes scolaires sont parsemés de coupures en raison notamment des grèves incessantes dans le secteur de l'éducation. Or, cette situation a pour conséquence la baisse du niveau scolaire et partant des résultats médiocres aux examens. Le gouvernement gagnerait a définitivement régler ce problème pour que l'éducation gabonaise retrouve son lustre d'antan.

■ Steve MOUNGUENGUI

Numéros utiles & urgences

SERVICES PUBLICS

Renseignements téléphoniques nationaux	12
Renseignements téléphoniques internationaux	16
Préfecture de police	01 72 00 43 / 17 20
Dérangements téléphoniques	19
Police secours	177
SAMU et ambulances	13 00
Infos sida	13 13
Sapeurs pompiers	01 74 09 55 / 18
CHU	01 74 40 80
Gendarmerie nationale	01 73 11 58
Permanence gendarmerie	01 73 20 36
Police judiciaire	01 72 09 51
Brigade anticriminelle	01 72 00 43
SEEG dépannages	01 76 73 73
Cabinet Préfet de police	01 72 09 00

HOPITAUX ET CLINIQUES

Centre hospitalier de Libreville	01 74 40 80
Hôpital de Nkembo	01 76 21 30
Fondation Jeanne EBORI	01 73 27 71
Hôpital d'Instructions des armées	01 79 00 00
Cabinet de Groupe	01 74 32 32
Cabinet médical NOMBIE	07 82 06 06
Clinique BIYOGHE	01 74 29 62
Clinique des Cinq Palmiers	01 74 31 40
Polyclinique CHAMBRIER	01 76 14 68
Clinique Sainte Alice	01 77 54 03
Clinique de la Paix	01 72 14 69
Polyclinique EL RAPHA	07 98 66 60
Union médicale	01 73 70 85
S.O.S Médecin	01 74 08 80
Hôpital Albert SCHWEITZER	07 24 00 24

COMPAGNIES AERIENNES

Aéroport de Libreville (ADL)	01 73 62 44
Air France	01 79 64 64
LUFTHANSA	01 74 08 40
ROYAL AIR MAROC	01 73 10 25
CAMAIR-CO	05 73 76 20
Sénégal AIRLINES	01 72 14 45
SOUTH AFRICAN AIRWAYS	01 72 41 91
Air Nigéria	01 17 60 37
AFRICA AIRWAYS BENIN	01 72 29 71
SKY GABON S.A	01 44 32 68
ETHIOPIAN AIRLINES	05 93 16 60

COMPAGNIE FERROVIAIRE

SETRAG:	01 70 80 60

PHARMACIES DE GARDE

Pharmacie de garde du PK6	06 75 61 12
Pharmacie du beau sejour	01 76 55 93
Pharmacie du commissariat central	01 74 64 22
Pharmacie de nzeng-ayong	05 19 02 79
Pharmacie de la Poste	01 72 83 30
Pharmacie les Forestiers	01 72 23 52
Pharmacie Sainte Marie	01 74 00 52
Pharmacie d'Oloumi	01 72 15 86

TRANSPORTS TERRESTRES

SOGATRA	01 76 20 09
Transport TANKES	01 74 48 99
Bitam Express	07 53 66 42
MAJOR Transport	07 43 54 09
La MOLVILLOISE Transport Plus	07 40 43 54

NOTE DE LECTURE

PROFIL LITTERAIRE

"Lire Odyssées"

• *Une société en déliquescence et une littérature en quête d'auteurs*

Même si chaque auteur se targue d'être le créateur de sa propre œuvre, même si toute œuvre se réclame de l'universalité et de l'éternité, une œuvre est toujours fondamentalement liée à un contexte, à un environnement qui la conditionne et en influence la composition. Et cette vérité est particulièrement valable pour la poésie. En effet, de même que l'universalisme d'Apollinaire (Alcools, 1913) est redevable aux nationalismes qui s'intensifient en 1913 dans une Europe en crise, de même, et c'est un véritable truisme, le Cahier d'un retour au pays natal de Césaire est tributaire de la ségrégation politique qui affecte toujours les colonies et les territoires français d'Outremer au milieu de la seconde guerre mondiale. Le recueil Odyssées ne fera donc pas exception à la règle. Rédigées pour la plupart longtemps avant l'année de leur parution, ayant mûri profondément - et parfois séparément - suivant l'évolution progressive de leur auteur, pressionnelle autant qu'intellectuelle, la majorité des pièces du recueil se trouvent pourtant combinées aujourd'hui en un ensemble harmonieux, sous un titre fédérateur et dans le cadre d'une œuvre poétique unitaire. Pourquoi cet aboutissement ? Et pourquoi aujourd'hui ? C'est que, de toute évidence, l'heure était à la parution de cette œuvre. Pour paraphraser « l'apôtre des Païens » (Paul), c'était « maintenant le moment favorable » et pas un autre, aucun délai supplémentaire n'aurait pu être toléré. En effet, au regard des idées véhiculées par le recueil, il semble que la situation politique et le contexte social en exigeaient la publication. Œuvre de profonde méditation, bréviaire axiologique et itinéraire mystique, Odyssées apparait à un moment crucial de la vie du Gabon, dans un contexte de renouveau politique marqué par l'approche de prochaines élections présidentielles (2016), au creux d'une chaudière sociale au bord de l'explosion, surchauffée par les grèves à répétition et la paupérisation accélérée, au sein d'une société fragilisée par la perte des repères traditionnels, victime de l'effondrement des anciens cadres communautaires, soumise à la poussée de la xénophobie, vulnérable aux tentations du fétichisme le plus sordide, le plus abject (les fameux crimes « rituels »), sensible aux tentations d'un modernisme incontrôlé. Alors, face à des compatriotes avachis, désorientés, incapables de prendre en main leur propre destin, individuel ou collectif, le poète se découvre un « devoir de violence », un devoir de « parole », celui de dire, de transcender, d'accomplir sa vocation de prophète, de visionnaire, de modèle, mais aussi de directeur de conscience. Plus que jamais, il se déclare « *Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir* » , mais il se sent aussi le devoir de truchement, et d'intercesseur, celui du grand-prêtre mystique qui révèle aux hommes les beautés de la Création et les arrêts du Créateur. Moïse d'un peuple au bord de la perdition, en quête du « paradis perdu » ou de la « terre promise », errant loin des Lois qui lui avait été léguées pour son instruction et son édification, le poète en appelle à la rédemption, au retour des « enfants prodigues », à la restauration des différentes autorités, divine, patriarcale et paternelle, à la réhabilitation des valeurs galvaudées de la piété, de l'amour, de l'entraide, le tout porté par une écriture novatrice, d'autant plus remarquable qu'elle se réclame ouvertement d'un genre littéraire de plus en plus minorisé, au Gabon comme partout ailleurs : la poésie.

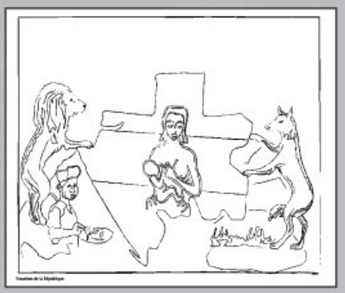

En effet, considérée de longtemps comme une « écriture du silence » , une « littérature mineure », la littérature gabonaise connait depuis quelques année un renouveau incontestable, sinon un véritable « boom », qui se caractérise en particulier par une croissance exponentielle du point de vue des parutions et par une institution littéraire de plus en plus dynamique, articulée par le jeu de différences instances complémentaires, instances de production (éditions), instances pédagogiques (Universités, IPN), instances de promotion et de consécration (concours, foires, émissions, etc.). Toutefois, malgré cette embellie indubitable, le sentiment reste encore d'une littérature à la remorque des littératures étrangères, incapable de s'imposer à son propre lectorat et de se faire un nom en dehors de ses frontières. Dans ce cadre, la poésie en particulier reste la parente pauvre, du fait que la plupart de ses anciens tenants se sont soit retirés (Diata-Douma, Quentin Ben-Mongaryas), soit se sont tournés vers le roman ou la nouvelle (Okoumba-Nkoghé, Eric-Joël Békalé), afin de se constituer un public plus large. La démarche de Constant Oyono est donc particulièrement méritoire, car dans son ancrage à la poésie, elle traduit chez cet auteur le souci premier d'accomplir une passion esthétique plutôt que d'accéder prioritairement à une certaine notoriété. Rien que pour cela, Constant Oyono mérite d'être connu.

• *De l'Odyssée à Odyssées*

Le choix d'un titre est rarement (ou n'est jamais) anodin. Elément prépondérant du paratexte, c'est-à-dire de tout ce qui constitue la périphérie immédiate du texte en soi, le titre, à l'instar de l'exorde ou épigraphe, est censé apporter un éclairage sur les intentions avouées de l'auteur. En tant qu'énoncé liminaire, il fournit une indication, voire une orientation de lecture et de compréhension conforme à la volonté de son concepteur.

C'est une sorte de formule-programme qui fixe d'emblée le contrat de lecture et instruit le lecteur de la grille à convoquer. Ce caractère, pour le moins directif, est d'autant plus contraignant lorsque, en plus d'être naturellement paratextuel, le titre s'affirme d'emblée comme intertextuel, en ce qu'il renvoie à un autre titre dont il se veut l'écho. Ainsi en va-t-il pour l'auteur irlandais James Joyce, lorsqu'il se propose d'intituler son roman Ulysse, exprimant ainsi sa dette vis-à-vis de l'Odyssée du barde grecque Homère, épopée dont Ulysse est, bien entendu, le principal protagoniste. Cette filiation onomastique (ou plus proprement, anthroponymique) se confirmera dans le texte par l'absence de toute ponctuation censée restituer à l'énoncé écrit le débit continu propre à une épopée orale.

Poussant davantage l'appropriation, Constant Oyono, fera plus que revendiquer le nom du héros attique, mais il s'adjugera carrément le titre original, en adjoignant un simple « s », comme marque de pluriel : Odyssée devient Odyssées. Quel redoutable défi que de paraphraser l'un de monuments du patrimoine littéraire mondial ! Laissons-le se justifier : « J'ai choisi de mettre « Odyssée » au pluriel, car mes poèmes sont l'expression d'une vérité convulsive d'où jaillissent, en feu d'artifice, les mystères de la beauté poétique. Vu que la beauté réside dans la différence, le « je » se dédouble en un « vous » pour embrasser un spectacle plus vaste du monde à la fois matière et esprit. »

On distingue à travers ce plaidoyer vibrant au moins trois axes en fonction desquels s'articuleront l'appariement entre le poète et son prestigieux modèle. Il y a d'abord le souci esthétique, la quête du vers comme idéal de beauté plastique, puis il y a le sens des mystères, ces « Vérités » supérieures qui ne peuvent pas être conçues par le faible intellect humain, mais il y a surtout, l' « invitation au voyage », à la découverte, à l'itinérance, à la découverte de soi et des autres, qualité par excellence d'Ulysse et de l'Odyssée, au point que pour tout le monde le terme « Odyssée » renvoie à « un long voyage plein de péripéties, tumultueux et mouvementé ». Sans présager ou augurer des autres ressemblances que tout autre lecteur pourrait découvrir, et sans anticiper sur nos propres analyses (l'importance de la mer dans le texte par exemple ou l'apologie de la fidélité), nous voudrions insister ici sur le sens même de ce voyage pour Constant Oyono et la valeur que ce dernier lui accorde.

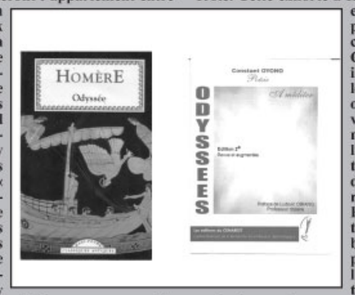

Pour notre auteur, il s'agit forcément d'établir un parallèle entre son parcours personnel, aussi bien social, professionnel, intellectuel et spirituel, et les pérégrinations d'Ulysse au retour de la prise de Troie. Cette exhorte à Homère, établit à elle seule le sens premier de ce recueil pour Constant Oyono, il s'agit de faire le bilan d'une vie ou de toutes les vies qu'il a dû mêler, entremêler, enchevêtrer, tout le long d'une existence riche et variée. En effet, l'entorse à la ressemblance absolue, pour ainsi dire à l'indifférenciation, cette simple mais si voyante marque du pluriel, est là pour indiquer que la reconnaissance de la dette n'exclut pas la nécessité du dépassement et l'affirmation de la différence. Si l'Odyssée d'Homère relatait avec force détails les pérégrinations d'Ulysse et son retour à Ithaque, auprès de son épouse Pénélope, « Odyssées » au pluriel reprend le principe du voyage mouvementé, le souffle de l'épique et du sublime, pour l'appliquer à la vie de tous les jours, aux combats du quotidien, en lui ajoutant l'idée que le cycle ne s'arrête jamais, dès lors que, pour reprendre Moussa Konaté, « chaque victoire finit par être une défaite » , dans la mesure où elle appelle un nouveau combat. Mais, contrairement aux personnes qui s'enlisent dans un pessimisme dévastateur, Constant Oyono, en véritable Sisyphe des temps modernes, reprend chaque jour le roc de ses doutes et le remonte jusqu'au sommet de la montagne, désireux que ce témoignage de courage et de dévouement soit le principe d'un traitement spirituel accessible à l'ensemble de ses lecteurs. Si le voyage d'Ulysse est, du point de vue narratif, un itinéraire géographique localisable à travers une carte, il représente également du point de vue mythologique une itinérance spirituelle, les différentes péripéties qui en jalonnent le trajet pouvant être assimilées aux épreuves propres à tout parcours initiatique. C'est aussi dans ce sens qu'il faut comprendre la démarche de Constant Oyono et sa référence à l'Odyssée, dans la mesure où les différents voyages de l'auteur (il a effectué 25 voyages à l'international de décembre 2010 à février 2015 !) se concentrent en un même voyage intérieur, une douloureuse quête de soi-même qui conduit à une redécouverte de Dieu. On voit ainsi apparaitre la portée principale de l'œuvre, en ce qu'elle se veut d'abord « utile », au sens non pas d'un futile ou léger art pour art, mais au sens d'une praxis qui se forge patiemment chaque jour et qui élève l'homme vers le sommet de son accomplissement.

■ La Rédaction,
Voir "Lire Odyssées"

CULTURE & DIVERTISSEMENT

Potentiel Découverte

Le jeu Potentiel Découverte que notre journal vous propose est un jeu de mots fléchés qui a la caractéristique de vous emmener à découvrir et à identifier l'image qui se trouve au centre de la grille en rassemblant par ordre chronologique toutes les lettres placées dans les cases numérotées. La réponse, vous l'aurez à la parution suivante avec en plus, l'histoire de cette image. Il s'agit donc d'un jeu à double intérêt : culturel et historique.

L'image de la grille n°037 est celle de **Cheick Anta Diop**, né le 29 décembre 1923 à Thieytou, dans le département de Bambey, région de Diourbel (Sénégal). Sa famille est d'origine wolof. A l'age de 23 ans, il part pour Paris afin d'étudier la physique et la chimie mais se tourne aussi vers l'histoire et les sciences sociales. Il adopte un point de vue spécifiquement africain face à la vision de certains auteurs de l'époque selon laquelle les Africains sont des peuples sans passé.

En 1960, Cheick Anta Diop obtient son doctorat à l'Université de Paris. Dans sa thèse il affirme que l'égypte antique était peuplée d'Africains noirs, et que la langue et la culture égyptiennes se sont ensuite diffusées dans l'Afrique de l'Ouest. En 1954, il publie *Nations nègres et culture*, publié en 1954. Parallèlement, il poursuit une spécialisation en physique nucléaire au laboratoire de chimie nucléaire du Collège de France. Diop met à pprofit sa formation pluridisciplinaire pour combiner plusieurs méthodes d'approche. Il crée au sein de l'Université de Dakar, le premier laboratoire africain de datation des fossiles archéologiques au radiocarbone. En 1966, lors du premier Festival mondial des Arts nègres de Dakar, Diop a été distingué comme "l'auteur africain qui a exercé le plus d'influence sur le XXe siècle".

Dans les années 1970, Diop participe au comité scientifique qui dirige, dans le cadre de l'UNESCO, la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique. A la suite de ce colloque international, Diop rédige un chapitre sur "l'origine des anciens Egyptiens".

Cheick Anta Diop meurt à Dakar, le 7 février 1986.

Il est considéré comme l'un des inspirateurs du courant épistémologique de l'afrocentricité. Le mausolée de Cheick Anta Diop à Thieytou, son village natal, figure sur la liste des sites et monuments classés du Sénégal. L'université de Dakar porte le nom d'université Cheick Anta Diop (UCAD) depuis mars 1987.

Solution de la Grille N° 036

GRILLE N° 037

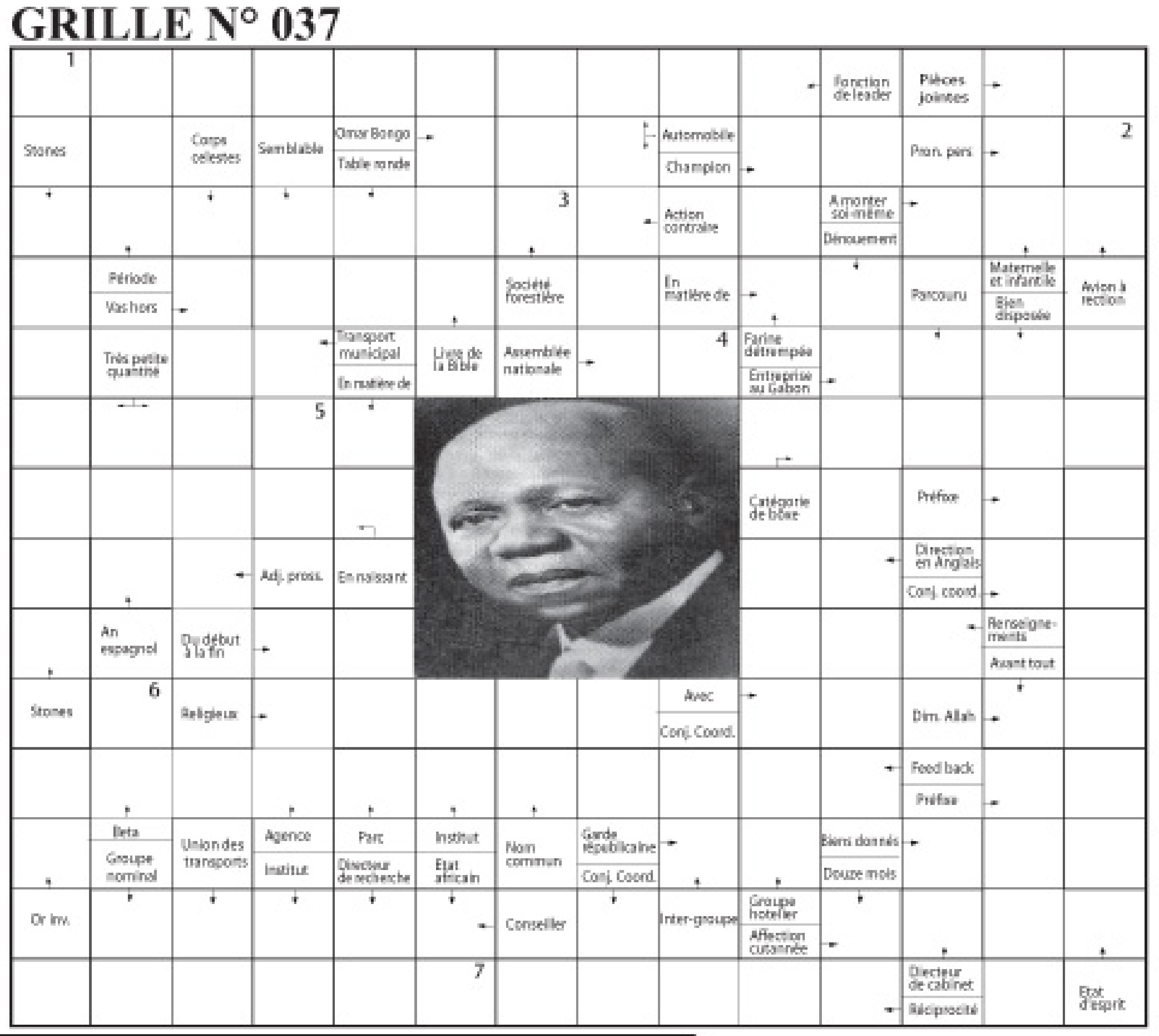

Horoscope du mois

BELIER (23/3-20/4) : Pour vous les béliers, nouvelle année, nouvelles résolutions ! Choisissez bien, car les multiples carrés qui toucheront votre signe ne faciliteront pas leur mise en oeuvre. Pluton, Mercure et le Soleil ont décidé de vous compliquer la tâche en ce début d'année. Fort heureusement, votre tempérament naturel vous a habitué à combattre. Une fois de plus, vous devrez mobiliser votre énergie. Mercure rétrograde vous obligera à la réflexion, au ralentissement de vos actions. Cela vous permettra de perfectionner vos projets. Ce mois de janvier étant plutôt stimulant pour votre intellect et émotionnellement agité, il est important que vous soigniez votre qualité de vie : sommeil, alimentation, détente. Vous mettrez en place les premières pierres de ce que vous désirez construire cette année, ce qui vous demandera beaucoup d'énergie et risque de vous rendre irritable par moments. Surveillez votre langage et vos réactions et évitez de dévoiler vos plans.

TAUREAU (21/4-20/5) : Pour vous les taureaux, beau début d'année ! Jupiter continuera de vous envoyer ses influx bénéfiques depuis le signe ami de la Vierge. Vos amours se renforceront, vos affaires progresseront et vos finances s'étofferont ! Grâce aux influx bienveillants de Neptune, vous déborderez de confiance en vous, ce qui vous permettra de vous attaquer à des projets ambitieux qui auront toutes les chances d'aboutir. Modérez simplement vos réactions afin de ne braquer ni vos interlocuteurs ni vos proches et tout ira pour le mieux.Mars étant opposé à votre signe en ce mois de janvier, l'énervement pourrait être récurrent que ce soit dans les rapports privés comme dans les échanges professionnels. Il faudra donc vous efforcer de ne pas vous montrer trop frontal et de tempérer vos ardeurs. Vous ferez preuve d'un très bel enthousiasme et d'une grande confiance en vous, ce qui risque de vous empêcher d'écouter les autres et de considérer correctement leurs demandes.

GEMEAUX (21/5-21/6) : Pour vous les gémeaux, ce mois de janvier vous forcera à puiser au fond de vous toutes les ressources dont vous disposez, mais dont vous n'avez pas toujours conscience. Le climat général pourra vous paraître un peu stressant, mais il vous boostera et vous constaterez que vous êtes meilleur dans ces contextes que lorsque tout va pour le mieux ! En amour, vous vous déciderez à regarder les choses en face... Au boulot, il faudra faire preuve de résistance et de patience, mais vous y parviendrez ! Un mois évolutif !Ce n'est plus le moment de tricher ! Cette nouvelle année vous promet de nombreux changements dont vous commencerez à poser les jalons dès ce mois de janvier. Il vous sera nécessaire de vous centrer sur vos priorités et de ne pas déborder du planning que vous vous fixerez pour plus d'efficacité. A la fois tiraillé entre action et réflexion, vous devrez trouver le bon tempo. Prévoyez des pauses qui seront consacrées à la pratique d'une activité. Vous y gagnerez en confiance et en concentration.

CANCER (22/6-23/7) : Pour vous les cancers, Mars vous accordera toute son attention et vous rendra plus offensif, ce qui vous autorisera à répliquer en cas d'injustice ou de comportement déplacé. Ce premier mois de l'année vous placera dans l'action, votre esprit d'entreprise se développera et permettra à votre inspiration d'aboutir à des réalisations concrètes. En amour, vous vous montrerez plus audacieux... Vous provoquerez les rencontres ! En couple, il faudra attendre le 24 pour que vous vous rapprochiez de votre conjoint. Sur le plan affectif, ne laissez pas passer l'occasion donnée de renforcer vos liens, de vous réconcilier, ou de vous rapprocher si vous venez de faire connaissance. Prenez le temps de vous occuper de vous, même si votre activité prend de l'ampleur, ne sacrifiez pas votre vie privée pour des lauriers. La rigueur sera de mise dans vos finances.

LION (24/7-23/8) : Pour vous les lions, le mot-clé de ce début d'année : habileté ! Vous saurez vous montrer habile en affaires, slalomant dans les situations difficiles afin de ne pas vous retrouver hors course. Habile en amour pour profiter au maximum des moments que vous pourrez voler à votre activité. Habile financièrement en choisissant les bons placements et en évitant les propositions ou les sollicitations des uns et des autres. Un mois de janvier qui saluera votre capacité à manoeuvrer habilement quelle que soit la situation ! Un mois de janvier bien rempli ! Les astres vous inciteront à faire preuve d'habileté et vous y parviendrez. Si l'on vous cherche des noises, ne répondez pas à la provocation. Restez centré sur vos actions. Elles vous prouveront que vous avez raison d'aller dans le sens que vous avez choisi. Votre vitalité demande que vous vous intéressiez de plus près aux petits désagréments que vous rencontrerez le long du mois.

VIERGE (24/8-23/9) : Pour vous les vierges, Vous ne vous refusez rien : quatre planètes en signe de terre voilà de quoi vous affirmer et construire vos projets sur des bases solides. Par ailleurs, avec Mars en Scorpion, vous donnerez la priorité à l'action. Bien décidé à ce que cette année soit la vôtre, vous ne laisserez rien au hasard : travail et organisation seront vos mots-clés. En amour, vous serez d'humeur séductrice et malgré une Vénus qui vous regardera en coin les trois premières semaines, vous n'aurez pas à vous plaindre ! Profitez de cette configuration qui vous offre quatre planètes en signe de terre pour poser les jalons de vos futures actions. Décidez, entreprenez, cherchez des soutiens, n'hésitez pas à frapper aux portes, vous avez les atouts pour convaincre. Jupiter dans votre signe continuera de vous ouvrir des horizons que vous n'osiez pas envisager jusqu'alors. Evitez à vos états d'âme de prendre le pas sur votre raison et cette nouvelle année et ce premier mois seront prometteurs.

BALANCE (24/9-23/10) : Pour vous les balances, une année qui commence fort avec ces dissonances qui vous parviendront du Capricorne et qui vous mettront la pression. Vous aurez du mal à mettre en place vos stratégies, obtenir des rendez-vous, vous déplacer, ce sera un peu galère ! Côté coeur, Vénus, votre planète, vous chouchoutera. Amitiés, rencontres, échanges se feront sur le mode de la passion. Vos finances mériteront que vous vous attardiez sur leur compte ! Les indicateurs s'entendront pour vous faire dépenser plus que de raison. Astreignez-vous à relativiser les événements et à prendre du recul. C'est ce qui vous permettra de résister aux pressions environnantes. Mettez-vous un peu en retrait et ne vous investissez pas émotionnellement ! Pensez également à mettre de l'ordre dans vos paperasses, vos comptes et votre courrier afin d'éviter un oubli de paiement ou de démarche qui entraineraient de grosses complications.

SCORPION (24/10-22/11) : Pour vous les scorpions, en ce mois de janvier, votre tempérament naturel sera amplifié par les configurations astrales. Votre entourage privé comme professionnel n'a qu'à bien se tenir ! Evitez les provocations et le passage en force. Votre force de caractère suffira ! En amour, un peu plus de considération envers votre partenaire ne serait pas du luxe ! Toutefois, la fin du mois vous rapprochera chaleureusement. En solo, vous aussi, il vous faudra attendre la dernière semaine pour vivre quelque chose de fort. Ne forcez pas sur votre autorité ! Vous pourriez avoir tendance à abuser de votre pouvoir, alors qu'il suffirait d'être plus diplomate pour que tout s'arrange. Pensez équipe et non personnel, vous en sortirez gagnant à tous les niveaux : relationnel, professionnel, émotionnel. Vous bouillonnerez d'énergie et le besoin de vous affranchir des limites risque de vous faire commettre des erreurs.

SAGITAIRE (23/11-22/12) : Pour vous les sagittaires, commencer l'année avec Vénus comme locataire de votre signe, c'est plutôt sympathique ! Vos amours seront au premier plan : un coup de coeur la deuxième semaine ? Des liens qui se resserrent ou s'officialisent ? Tout est possible ! Le domaine financier sera celui à surveiller de très près. En effet, les nombreuses planètes qui s'y intéresseront provoqueront des restrictions, exigeront un sérieux de tous les instants. Côté vitalité, Mars vous met en garde contre un risque d'accident ou de fièvre. Une masse de travail plus importante et une énergie en baisse, il va falloir composer intelligemment ! Listez vos priorités et attelez-vous à une chose à la fois. Saturne vous apprend la patience, ce qui vous permettra de vous poser et de retrouver un second souffle pour profiter des bienfaits d'Uranus qui vous redonnera de l'énergie et l'envie de faire évoluer les choses, de leur apporter un vent de fraîcheur par le biais d'un changement ou d'une transformation. Votre audace sera récompensée !

CAPRICORNE (23/12-20/1) : Pour vous les capricornes, de nombreuses planètes viendront vous présenter leurs voeux ! Pluton, le Soleil, Mercure et, dès le 24, Vénus, cette équipe de choc vous permettra de démarrer très fort cette année. Vous marquerez des points professionnellement, Jupiter vous épaulera, mettra en valeur toutes vos compétences. Du côté des amours, Vénus se fera languir jusqu'au 24. Vous ne regretterez pas d'avoir attendu ! Quant aux finances, elles feront des jaloux ! Votre budget résistera au contexte extérieur avec votre gestion ! Un mois plutôt satisfaisant dans tous les domaines, même si en amour il faudra attendre la dernière semaine pour avoir le sourire. Profitez-en pour vous occuper de vous, vous chouchouter et faire le point sur ce que vous attendez de vos amours. Posez-vous les bonnes questions et vous trouverez les réponses ! Pluton continuera ses profondes mutations sur votre signe, ce qui pourrait, par moments, vous déstabiliser.

VERSEAU (21/1-19/2) : Pour vous les verseaux, un début d'année en demi-teinte... Les planètes en Capricorne compliqueront vos projets qui seront malgré tout placés au premier plan par Saturne et Vénus, en ce mois de janvier. Vous aurez l'impression d'être au ralenti, de ne pas arriver à réaliser ce que vous aviez prévu, comme vous l'aviez envisagé. Des difficultés de communication dues à des pannes ou à des grèves retarderont vos démarches. Si vous êtes célibataire, une amitié pourrait changer de camp et passer dans celui des amours !Le secteur de votre vitalité sera le plus soumis à des fluctuations. Aussi, afin d'éviter tout problème important, il sera nécessaire que vous preniez conscience de la nécessité de vous reposer et de vous détendre. Imposez-vous des limites si vous ne voulez pas finir le mois sur les rotules ! Ne présumez pas de vos forces et cessez de vous croire indispensable ou, pire, responsable de tout.

POISSON (20/2-22/3) : Pour vous les poissons, Une belle brochette de planètes en Capricorne ça aide pour démarrer l'année du bon pied. Vous saurez vous affirmer et montrer de quoi vous êtes capable. Soutenu également par Mars, vos chances de réussite se feront plus précises. Vous démarrerez un nouveau cycle de réalisation. En amour, il faudra attendre le 24 pour vivre dans une ambiance harmonieuse. Jusque-là, n'accordez pas trop facilement votre confiance, Vénus en carré à Neptune annonce des désillusions, des tromperies possibles. Vous commencerez l'année avec un capital énergie remarquable. Ne baissez pas la garde, quoi qu'il arrive. Restez centré sur les objectifs à atteindre et sur les efforts à produire. Vous saurez montrer de quoi vous êtes capable. Votre caractère se sera affermi, renforcé. Vos projets seront appuyés par la voûte céleste, à vous de bien manoeuvrer pour les mener à terme. Pensez à vous accorder des moments de plaisir pour ne pas saturer.

POTENTIEL

JOURNAL DE PROMOTION ECONOMIQUE, SOCIALE ET COMMERCIALE

Fondateur et Directeur de la publication, Directeur de la redaction :
Constant OYONO EBANG OBAME

Rédacteur en chef :
Steve Joseph MOUNGUENGUI

Secrétaire Infographiste :
Olivia Albertine AKARE

Consultants :
Pr Ludovic OBIANG
Dr Anaclet NDONG NGOUA
Dr Jonathan NDOUTOUME NGOME
Dr Bernard EKOME OSSOUMA
Dr Alphonse NDINGA NZIENGUI
Dr Arthur SABI DJABOUDI
Prospère TONDA MAMBENDA

Secrétariat & publicité
CEMAC Consulting
B.P. : 26764 Libreville
Tél : (+241) 0341 9975 / 0441 8349

Adresse du journal :
B.P. : 26764 Libreville
Siège social : Libreville,
Tél : (+241) 0341 9975 / 0441 8349
Email : potentiel@yahoo.fr

Composition et impression :
MULTIPRESS GABON
B.P. : 3875 Libreville
Tél.: 01 73 21 75
Distribution : Sogapresse
B.P : 121 Libreville,
Tél : (+241) 73 31 08 / 73 31 31

Pensée du mois :

- *"L'homme a pour mission première sur la terre, de travailler à transformer rationnellement la matière et le monde sur lesquels règne l'Esprit."*
- *"La terre et la nature n'appartiennent pas à l'Homme. C'est plutôt l'Homme qui appartient à la terre et à la nature... D'où le respect que nous leur devons et de vivre en adéquation, avec Elles, obligation..."*

Constant OYONO (Ecrivain poète)

Potentiel agenda

- La tropicale Amissa Bongo se tiendra du 18 au 24 janvier prochain. Cette course reconnue par les plus hautes instances du cyclisme mondial comprendra sept étapes avec pour épilogue l'étape Cap esterias- Libreville.

- Le Championnat d'Afrique des nations aura lieu à Kigali au Rwanda du 16 janvier au 7 février prochain. Dans cette compétition, le Gabon est logé dans la même poule que le Maroc, la Cote-d'Ivoire et le pays organisateur, le Rwanda.

- L'organisation de l'examen de soutenance publique de DUT, Licence professionnelle et Master aura lieu le 18 janvier 2015 dès 08h00 au sein du campus C du groupe IHEM. Les étudiants concernés par ces examens sont actuellement mobilisés pour l'obtention de ce sésame.

- La cinquième édition du new-York forum Africa se tiendra à Libreville du 10 au 12 juin 2016.

- Le cinquième forum ACGO aura lieu à Berlin le 18 janvier 2016. Il mettra l'accent sur la valorisation du secteur agricole en Afrique.

La rédaction

GRILLE TARIFAIRE DE POTENTIEL

	DESIGNATION	TARIF
PETITES ANNONCES (PAP)	Rubrique Potentiel Fouineur Rubrique Potentiel Immobilier + Photo toutes rubriques PAP	1 500 F 2 100 F 5 200 F
PETITES ANNONCES (PAC)	Module Potentiel avis tous les signes Module Potentiel à la une tous les 25 signes + Photo Potentiel avis + Photo Potentiel à la une	1 000 F 3 200 F 5 200 F 10 500 F
FRAIS TECHNIQUES DE CREATION DE MAQUETTE	Formats Oreille, Bandeau, 1/8, 1/6, 1/5, ¼ et 1/3 de page Format ½ page de Couverture Format 2è de Couverture la page Format, Double page centrale	30 200 F 70 300 F 140 500 F 250 300 F
EMPLACEMENTS DE COUVERTURE	Oreille de couverture Première de couverture Bandeau 2ème de couverture	99 000 F 520 000 F 253 000 F 983 000 F
EMPLACEMENTS INTERIEURS	1/8 page 1/6 page 1/5 page 1/4 page 1/3 page 1/2 page 1 page Double page centrale	82 600 F 90 000 F 120 000 F 160 900 F 210 000 F 295 000 F 610 000 F 983 300 F

MARCHES FINANCIERS ET BOURSIERS

Devises

1 USD	487,377 FCFA
1 EUR	655,896 FCFA
1 MAD	58.45 FCFA
1 GBP	824,298 FCFA
100 CHF	55589,6 FCFA
100 ZAR	4479,82 FCFA
1 CAD	444,001 FCFA

Matières 1ères

	Coût de l'échange	Date
Or	111.4 $/t	06/01/15
Argent	13.817/USD/once	06/01/15
Café	1487/USD/livre	06/01/15
Cacao	3124USD/t	06/01/15

Bourses

CAC 40	4906	06/01/15
DOW JONES	17843.01	06/01/15

Baril de pétrole	Prix	Date
BRENT	36.920	06/01/15

Opportunités d'affaires

→ Les premières récoltes du programme graine sont attendues à compter de mars 2016. Ce sera l'occasion pour les initiateurs de cet ambitieux programme de mesurer les efforts entrepris dans l'optique de l'autosuffisance alimentaire au Gabon.

GESTION D'ENTREPRISE

Renouvellement du bureau de la junior entreprise de l'IHEM

Le Campus C de l'Institut des Hautes Etudes de Management a récemment servi de cadre au renouvellement et à l'Installation du bureau de la junior entreprise dudit établissement, en présence des membres de l'administration, du corps professoral et des étudiants venus nombreux pour la circonstance.

C'est conformément aux dispositions du règlement intérieur du Groupe IHEM (Institut des Hautes Etudes de Management) que le bureau de la junior entreprise de cet établissement d'enseignement supérieur a été renouvelé et installé le sept novembre dernier pour le compte de l'année académique 2015-2016 en présence du corps administratif, des enseignants et des étudiants qui ont massivement fait le déplacement du campus C de l'Institut. Le nouveau bureau conduit par Desmond Otounga aura la lourde mission de réaliser des projets innovants pour le bénéfice de tous les étudiants. En effet, une junior entreprise est par définition un groupe d'étudiants des grandes Ecoles et Universités permettant de mettre en pratique les enseignements théoriques dont ils bénéficient dans le domaine de l'entrepreneuriat et du management avec le soutien pédagogique des enseignants et chercheurs des grandes Ecoles. Au vu de ce qui précède, il est clair que la junior entreprise est loin d'être une simple association d'étudiants. Elle est un cadre d'expérimentation des concepts de management et d'entrepreneuriat étudiés dans les Ecoles de formation et les Universités. Partout dans le monde, les juniors entreprises sont de véritables cadres de construction personnelle de chefs d'entreprise en devenir que sont les étudiants. Les étudiants de l'Institut des Hautes Etudes de Management ont donc là, un cadre susceptible de leur permettre de se réaliser et de réaliser des projets porteurs alors qu'ils sont encore en pleine phase d'apprentissage.

Le nouveau bureau aura également pour mission de susciter l'émulation par l'organisation d'événements impliquant l'ensemble des étudiants à l'exemple de l'IHEM DAYS qui est organisé chaque année pour permettre aux étudiants d'échanger et de communier autour d'activités à caractère culturel et ludique, loin du cadre strictement intellectuel des salles de classe. Car sans l'adhésion et l'implication de l'ensemble du Corpus estudiantin dans ses actions, il ne pourra pas atteindre ses objectifs. C'est pourquoi, les responsables de la Junior entreprise devront tout mettre en œuvre pour fédérer l'ensemble des étudiants autour de leur projet pour qu'au finish, ils puissent rendre une copie digne des cadres bien formés dans une Ecole d'enseignement supérieur de management.

Le Président de la junior entreprise Desmond Otounga (au milieu) et l'ensemble de son bureau.

Une vue des étudiants ayant pris part au renouvellement et à l'installation du bureau de la junior entreprise.

De plus, il convient de dire qu'après leur installation, le nouveau président et ses troupes ont une obligation d'exemplarité car ils représentent l'ensemble des étudiants et donc l'image de l'Institut des Hautes Etudes de Management. Otounga, Babala, Ntongone et autres ont donc jusqu'en mai pour réaliser leur projet et inscrire durablement leurs noms dans les anales du Groupe IHEM pour que les promotions futures voient en eux de véritables sources d'inspiration dans un pays où l'entrepreneuriat relève encore du mythe chez de nombreuses personnes. Vivement que la junior entreprise 2015-2016 du Groupe IHEM s'inscrive dans une dynamique constructive et porteuse de projets susceptibles de hisser encore plus haut l'étendard du Groupe IHEM .

■ **Steve MOUNGUENGUI**

Programme d'activité de la junior entreprise de l'IHEM

Pour le compte de l'année académique 2015-2016, le bureau de la junior entreprise du groupe IHEM veut s'imprégner du caractère entrepreneurial pour répondre aux attentes de l'Administration de notre institut en général et des étudiants en particulier. D'où la présente proposition dudit projet. Celle-ci étant jugée ambitieuse doit susciter l'adhésion de tous. C'est un projet, qui durant tout le mandat de 2ans permettra aux étudiants de s'épanouir, de valoriser l'image de notre Ecole et de contribuer à son fonctionnement efficient pour une bonne formation de l'élite. Pour cela, nous serons toujours à l'écoute de notre environnement interne et externe pour accompagner l'administration.

I-VOLET EDUCATION ET FORMATION

1 - Création d'un club d'anglais ;

2 - Organisation d'une conférence sur l'entrepreneuriat.

II-VOLET SANTE

1-Mise en place du point infirmerie et l'acquisition de 3 trousses de soins de première nécessité à raison d'une trousse par campus.

III-VOLET ENVIRONEMENT

A. Interne

1-Equipement de bacs à ordure en plus et de bancs publics dans les 3 Campus ;

2-Installation de suppresseurs d'eau dans tous les campus ;

B. Externe

1-Organisation des conférences mensuelles ;

2-Revisiter les partenariats avec les entreprises.

IV-VOLET CULTURE ET SPORT

1-Instauration de la journée dite « Vide grenier »

Cette journée revêt caractère particulier à cause de L'esprit humanitaire qu'on veut développer chez les étudiants, nous voulons amener les étudiants à poser des bons actes envers les citoyens les plus défavorisés ;

2- Organisation des journées « IHEM DAYS » avec manifestation sportive et bal de fin d'année en Mai 2016 ;

3- La participation aux différentes compétitions interuniversitaires.

V-VOLET ENTREPRENEURIAT

1-Développements des petites activités sources de revenu, afin que celles-ci permettent de développer chez les Etudiants, l'esprit d'entrepreneuriat :

- Création de petits commerces dans les campus (flash libertis /airtel);
- Gestion du foyer scolaire ;
- Création d'une entreprise d'entretien d'espace vert ;
- Achat des tentes et de la sono.

2- Organisation du Prix du fondateur du meilleur projet d'entrepreneuriat.

■ **Le bureau de la Junior entreprise de l'IHEM**